

LES

AGRICULTURES

AFRICAINES

—

Transformations et

perspectives



Nourrir l'Afrique et le monde

Notre continent dispose d'un immense potentiel qui doit lui permettre non seulement de se nourrir, d'éliminer la faim et l'insécurité alimentaire mais aussi de devenir un acteur majeur des marchés internationaux. Ce potentiel, ce sont ses terres, de l'eau et des océans, ses femmes et ses hommes, des savoirs faire, et un immense marché. Consciente de cette chance, l'Union africaine a choisi, il y a 10 ans, de faire de l'agriculture un des principaux piliers du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.

L'agriculture représente une part essentielle de l'économie de tous les pays africains. Elle a donc son rôle à jouer dans la résolution de nos priorités continentales que sont l'éradication de la pauvreté et de la faim, la dynamisation du commerce intra-africain et des investissements, l'industrialisation rapide et la diversification économique, la gestion durable de nos ressources et de l'environnement et la création d'emplois, la sécurité et la prospérité partagée.

Depuis 2003, bien du chemin a été parcouru. Nous avons engagé un processus continental qui mobilise tous nos États-membres, les acteurs du secteur agroalimentaire, et en premier lieu les organisations de producteurs, les institutions régionales et les institutions de coopération techniques. Ce processus reconnaît que les femmes africaines représentent près de soixante-dix pourcents des agriculteurs et contribuent de façon primordiale à la production et à la sécurité alimentaires. Il est donc fondamental de les intégrer et de renforcer leur position dans la révolution agricole africaine. L'agriculture et l'agro-alimentaire ouvrent aussi des possibilités à des millions de jeunes africains qui entrent sur le marché du travail tous les ans.

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est le moteur de notre révolution agricole continentale qui passe par l'augmentation des investissements agricoles, le développement de l'entrepreneuriat et des investissements dans les filières agro-alimentaires, l'amélioration des marchés agricoles nationaux et régionaux, la promotion collective de

la sécurité alimentaire et les progrès dans la gestion durable des ressources naturelles.

Au cours des dix dernières années, des pays comme le Ghana, le Togo, la Zambie, le Burundi, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Congo, le Sénégal, l'Éthiopie, le Malawi ont augmenté leurs investissements dans l'agriculture au niveau des objectifs du PD-DAA (ou les ont dépassés). Ils ont vu le recul de la faim et de la pauvreté et ont connu la croissance de la productivité. Dans leur effort de dynamiser l'investissement et la productivité, le commerce intra-africain et les filières agro-alimentaire régionales, la CEDEAO, la SADC, la CEEAC et l'EAC ont aussi mis en place des politiques agricoles régionales.

2014 sera l'Année de l'Agriculture en Afrique. Nous mettons cet événement à profit pour accélérer notre marche vers la sécurité alimentaire, pour, entre autre devenir un exportateur net de produits alimentaires, accroître la valeur ajoutée sur nos produits agro-alimentaires et favoriser l'intégration régionale. Notre implication, au cours de cette année, dans les négociations commerciales internationales, y compris les Accords de partenariat économiques avec l'Union européenne, s'inscrira donc dans ces priorités africaines. Ce document nous livre un diagnostic sans faux semblant des défis et opportunités et offre la vision de nos priorités. Alors que nous établissons la vision pour notre continent pour les prochains cinquante ans — l'Agenda 2063 — nous disposons désormais d'une référence sur ce secteur vital pour l'Afrique.

L'Afrique comptera plus de deux milliards d'habitants en 2050, en majorité des femmes et des jeunes. Cette perspective résume à elle seule l'ampleur des enjeux pour nos agricultures : nourrir et enrichir les Africains et préserver les ressources pour les générations futures.

D^r Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine



AVANT-PROPOS

L'agriculture, levier de la transformation économique de l'Afrique

Le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) a dix ans. Il a permis de remettre sur le devant de la scène l'importance de l'agriculture pour la transformation économique du continent. Mais il témoigne aussi d'un nouveau cours dans la manière dont l'Afrique mène son destin avec des choix de développement et d'investissements formulés par les africains et qui servent de cadre pour les contributions de nos partenaires et les choix d'investissements.

Ce programme agricole de l'UA-NEPAD a eu de multiples mérites dont celui de renforcer les processus démocratiques, en posant comme principe premier la participation de tous les acteurs concernés, notamment les agriculteurs. Et l'agriculture est bien l'affaire de tous : son développement est une condition d'indépendance nationale car elle permet de s'affranchir de l'insécurité alimentaire qui mine notre souveraineté et fait le lit des mouvements de sédition ; c'est un moteur de croissance dont l'effet de levier est désormais reconnu par les économistes et les politiques ; c'est le secteur qui offre le plus grand potentiel de lutte contre la pauvreté et les inégalités, car il recèle des gisements de productivité dont doivent bénéficier ceux qui y travaillent et

qui sont les plus défavorisés. Enfin, les agriculteurs sont les principaux gardiens de notre patrimoine naturel, de nos richesses environnementales et il convient de leur donner les opportunités de conserver et faire fructifier ce capital.

L'histoire de notre continent a été jalonnée de convoitises pour notre sol et notre sous-sol. Cela doit constituer un encouragement à mieux prendre en compte les chances offertes par nos écosystèmes diversifiés, la relativement faible occupation de nos territoires, la demande alimentaire mondiale croissante et les tendances positives de nouvelles sources de financement du développement.

Notre rôle comme décideurs est de donner les impulsions nécessaires pour que nos agriculteurs fassent de leur métier une activité qui génère du bien-être en zones rurales, réponde au défi de l'emploi et contribue aux attentes de nos concitoyens en matière de sécurité, de bien-être, d'indépendance. C'est pourquoi nous avons tenu à publier ce livret qui, en s'appuyant sur les heurs et malheurs du secteur agricole depuis plusieurs décennies, trace le sillon d'un projet pour l'agriculture qui s'appuie sur la dynamique provoquée par le PDDAA.

Ibrahim Assane Mayaki, Secrétaire exécutif du NEPAD



L'Union africaine



Publication : NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique)
Responsable de la publication : Ibrahim Assane Mayaki, Secrétaire exécutif du NEPAD
Coordination générale : Estherine Lisinge Fotabong, directrice des programmes du NEPAD
Conception et réalisation : Bureau Issala
Rédaction par Roger Blein, Martin Bwalya, Sloans Chimatiro, Benoît Faivre-Dupaigre, Simon Kisira, Henri Leturque, Augustin Wambo-Yamdjeu
Infographie et maquette : E. Jeudy
Crédits documentaires et photographiques : NEPAD, PNUE, CIRAD, FAO.

Ce document sur les agricultures africaines a été réalisé par l'Agence du NEPAD pour l'Union africaine. Il s'appuie sur de très nombreux travaux, documents et rapports émanant des institutions régionales et internationales, des organismes de recherche et de développement (FAO, Banque mondiale, PNUD, PNUE, CUA, CNUCED, FMI, OMC, OCDE, Land Matrix, CEA, ReSSAKS, CIRAD, AFRISTAT et NEPAD).

Les auteurs remercient plus particulièrement le PNUE pour la fourniture des cartes sur les ressources naturelles.

Notice bibliographique : *Les agricultures africaines, transformations et perspectives*, NEPAD, novembre 2013, 72 p.

NEPAD
International Business Gateway
New Road & 6th Road
Midridge Office Park
c/o Challenger & Columbia Avenue
Block B
Midrand
Johannesburg 1685, South Africa
Tel : +27 (0) 11 256 3600
Site web : www.nepad.org

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source

SOMMAIRE

Résumé

PAGE 8

Les trajectoires des agricultures africaines

PAGE 13

Les politiques, les institutions et les acteurs

PAGE 37

Les enjeux et opportunités des agricultures africaines

PAGE 51

Les lignes d'action et les leviers pour agir

PAGE 61

Sigles

PAGE 75



Résumé

Notre approche sur quelques notions

L'adoption d'innovations nécessaires à l'augmentation de la productivité ne se décrète pas. Les innovations doivent correspondre au besoin des producteurs et, dans la mesure où elles touchent à la santé et à l'environnement, concernent l'ensemble des communautés nationales. Mais surtout, l'innovation implique que les producteurs prennent des risques qui seront d'autant moins grands à leurs yeux que l'environnement est plus prévisible et les revenus mieux assurés pour justifier l'adoption de nouveaux paquets techniques. Un tel environnement doit se caractériser notamment par un accès plus sécurisé au foncier, des prix plus stables et prévisibles, des assurances et des filets de sécurité pour les producteurs. Face à la réticence généralisée de nos partenaires à encourager les subventions à l'agriculture africaine, on rappelle que les pays développés et émergents ont aussi utilisé les subventions aux intrants et aux produits comme moyen de réduire le risque et augmenter la production, hier et aujourd'hui encore. L'Afrique considère la réduction du risque comme un facteur essentiel de l'adoption d'innovation en agriculture et par conséquent de la croissance de la productivité..

Les trajectoires de développement de l'agriculture africaine au cours des 30 dernières années

Contrairement à ce qui est couramment admis, la production agricole en Afrique a augmenté de façon soutenue — elle a presque triplé en valeur (+160 %) —, presque autant qu'en Amérique du Sud, et seulement légèrement moins qu'en Asie pour la même période. Pourtant on n'a observé que très peu de progrès dans l'efficacité de l'utilisation des facteurs (travail et terre) sur le continent. La croissance agricole en Afrique s'est faite principalement par l'expansion des surfaces cultivées et par l'utilisation d'une main-d'œuvre agricole plus abondante; les rendements ont en définitive peu augmenté. Les rendements céréaliers sont en moyenne moitié moindres de ceux obtenus en Asie.

Cette croissance agricole s'est produite dans un contexte démographique sans précédent. Au cours des 30 dernières années, la population totale de l'Afrique a doublé et celle des villes a triplé. La conséquence la plus directe de cette croissance démographique exponentielle est qu'il faut nourrir plus de bouches alors que la production céréalière qui n'a augmenté que d'un facteur de 1,8 a été incapable de suivre le rythme de croissance de la population. Le fossé entre les deux tendances est encore plus grand pour la viande et les produits transformés, qui sont de plus en plus demandés par une population urbaine en expansion. D'auto-suffisante dans les années 1960, l'Afrique est devenue importatrice nette de céréales. Le continent importe notamment des produits qui sont en concurrence avec sa propre production : de la viande, des produits laitiers, des céréales et des huiles. Les importations représentent 1,7 fois la valeur des exportations. Les exportations agricoles de l'Afrique ont chuté de moitié depuis le milieu des années 1990.

Malgré l'urbanisation rapide, la population dans les zones rurales a continué à augmenter en termes absolus. L'agriculture africaine se distingue du reste du monde par le fait qu'elle a continué à absorber une grande partie de la population active et devra encore le faire car des jeunes vont entrer en masse sur le marché du travail : en 2025, on estime que 330 millions supplémentaires de jeunes Africains arriveront sur le marché du travail, avec des possibilités limitées de trouver un emploi en ville.

Souvent, l'augmentation de la main-d'œuvre disponible pousse à la mise en culture de nouvelles surfaces qui ne sont pas toujours favorables à l'agriculture ou qui se fait au détriment de forêts et de zones

classées. Il s'en suit généralement une dégradation des terres et une érosion du capital naturel.

Des systèmes de production principalement de types familiaux

Plus qu'ailleurs, l'agriculture familiale est prédominante en Afrique, en reposant principalement sur l'utilisation du travail familial. L'Afrique compte 33 millions d'exploitations de moins de 2 hectares qui représentent 80 % de l'ensemble des exploitations.

Bien que la main-d'œuvre agricole y soit majoritairement féminine, les règles régissant la propriété et le transfert des droits fonciers sont moins favorables aux femmes qu'en Asie et en Amérique latine.

Au cours des 10 dernières années, les contrats pour des investissements agricoles à grande échelle en Afrique ont porté sur 20 millions d'hectares. Ceci équivaut aux surfaces arables de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe réunies et constitue une sérieuse menace sur le potentiel naturel de l'Afrique. De nombreux systèmes agricoles peinent à reconstituer la fertilité des sols en raison de l'absence de capacité d'investissement et de l'insécurité foncière. Acquis à l'idée de l'agriculture industrielle, certains décideurs peuvent être enclins à faciliter l'acquisition de terres par des groupes étrangers, pas toujours dans la plus grande transparence. Dans le même temps, l'agriculture familiale reste la mieux placée pour optimiser l'utilisation du travail et permettre une meilleure valorisation des terres tout en réduisant le risque de heurter les règles locales de gestion des ressources locales. En outre, cette forme d'agriculture dispose du plus grand potentiel de croissance en s'appuyant sur le plus grand nombre et de création de richesse sur un mode durable.

Agriculture et sécurité alimentaire : un lien complexe dans un contexte en mutation

Un mal-nourri sur quatre est africain : l'Afrique est le seul continent où le nombre absolu de personnes sous-alimentées a augmenté au cours des 30 dernières années. L'insécurité alimentaire est principalement un phénomène rural. Il affecte le monde rural plus que les villes parce que les gens qui produisent des aliments ne le font déjà pas en quantité suffisante pour nourrir leur famille faute d'accès adéquat aux moyens de production (terre, engrais, outils), et les communautés rurales sont les plus pauvres et se débattent pour acheter la nourriture qui leur manque. La capacité économique à accéder en permanence à la nourriture est

devenue le facteur décisif de la sécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire est d'abord et avant tout affaire de pauvreté et d'inégalités. Par conséquent, le développement agricole est une condition nécessaire pour réduire l'insécurité alimentaire, mais n'est pas suffisant.

Politiques, institutions et acteurs

Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été le catalyseur d'initiatives africaines telles que la définition de priorités nationales et la reprise en main par les Africains du dialogue avec les partenaires techniques et financiers. En effet, le PD-DAA a émergé comme l'expression de la réappropriation de la politique agricole par les États africains et les citoyens du continent. Il s'est donc imposé comme un cadre approprié pour rompre avec les conditions et les restrictions subies pendant deux décennies d'ajustement structurel. Néanmoins, l'engagement public pour dynamiser l'agriculture est resté limité et n'a pas réussi à répondre aux objectifs fixés. En 2010, sur les 44 pays pour lesquels des données sont disponibles, seuls 9 avaient atteint ou dépassé l'objectif de consacrer 10 % des dépenses publiques à l'agriculture.

Parallèlement, l'émergence de politiques d'intégration régionales et sectorielles a contribué à accélérer la structuration des organisations de producteurs (OP) au niveau sous régional; et pourtant les OP restent fragiles et ne peuvent pas remplacer les services publics de soutien à l'agriculture. Alors que leurs réseaux sont de plus en plus reconnus comme des partenaires clés et intégrés dans divers processus décisionnels par les pouvoirs publics nationaux, sous régionaux et continentaux, les OP sont allées plus loin en formant l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO) en 2010.

En comparaison d'autres régions du monde, les institutions économiques sont davantage défaillantes en Afrique, notamment dans les secteurs du financement et de l'assurance. Cela entrave la capacité des agriculteurs à prendre plus de risques et à accroître les investissements.

Quels sont les enjeux pour l'agriculture et la sécurité alimentaire ?

Les enjeux économiques : réduire la pauvreté par la promotion de la croissance inclusive. Plus de la moitié des Africains dépendent de

l'agriculture pour tout ou partie de leurs moyens d'existence. Partant de là, promouvoir la croissance agricole durable revient à accroître les revenus et à améliorer globalement les conditions de vie d'un Africain sur deux dont en général les plus pauvres. Promouvoir la croissance agricole stimule également le développement économique dans les secteurs en amont et en aval. Il faut aussi considérer le considérable gisement d'emplois que représente le secteur agricole. Toutefois, les différentes formes d'agriculture n'ont pas les mêmes implications pour l'emploi. L'agriculture industrielle, outre les questions qu'elle soulève en termes d'efficacité dans l'utilisation des ressources, crée clairement moins d'emplois que l'agriculture familiale moderne. En Afrique, les deux modèles sont pourtant appelés à s'intégrer et s'équilibrer.

Défis humains : réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Bien que le développement agricole seul soit incapable d'éliminer la faim et la malnutrition, c'en est une composante obligatoire, essentielle et prioritaire. La protection des systèmes de production ruraux est une condition déterminante. Cela passe par la sécurisation de l'accès à la terre — en particulier pour les femmes et les jeunes; le contrôle et la minimisation des risques agricoles; la diversification des systèmes de production agricole et des sources de revenus (en encourageant la «pluriactivité» rurale), ou l'amélioration du fonctionnement et de la régulation des marchés.

Les défis environnementaux : la promotion de la gestion durable des ressources naturelles. Le défi dans les années à venir sera d'accélérer la croissance de la production et de la productivité tout en maîtrisant son impact sur l'environnement et les ressources naturelles telles que la terre, l'eau et l'énergie, et de favoriser l'adaptabilité des systèmes de production au changement climatique.

Les défis politiques : réaffirmer la souveraineté, et contribuer à la stabilité, à la sécurité et à la place internationale de l'Afrique. Dans le contexte de tensions structurelles sur les marchés alimentaires mondiaux, l'Afrique, avec son potentiel agricole considérable et sous-exploité, a une carte à jouer sur la scène géopolitique internationale. Le continent dans son ensemble peut au moins satisfaire la plupart de sa demande si elle parvient à exploiter ses complémentarités internes.

Exploiter le potentiel : la situation économique des États de l'Afrique est maintenant propice à des politiques proactives. Les recettes publiques ont plus que triplé en moins de 10 ans. Les recettes de l'État représentent désormais 85 % des sources de financement de l'Afrique à la fin des années 2000. Pourtant, les pouvoirs publics ont pris l'habi-

L'agriculture familiale est définie par opposition aux exploitations dont la production repose principalement sur des ouvriers salariés qui servent de variable d'ajustement pour maximiser les revenus des actifs, alors que les exploitations familiales maximisent l'utilisation de la main-d'œuvre de la famille. Ces dernières sont souvent de petite taille en Afrique, mais peuvent être grandes et modernes dans d'autres parties du monde. Le soutien à l'agriculture familiale en Afrique se justifie par le fait que ces fermes représentent la majorité et, pour un même niveau d'investissement, offrent des marges de progrès qui sont beaucoup plus grandes que celles des grandes exploitations mécanisées. En d'autres termes, dans le contexte africain, le retour sur investissement dans les exploitations agricoles familiales sera plus élevé et la création d'emplois maximisée par unité de surface, à condition qu'elles accèdent à des financements adéquats. Nous reconnaissons également que certaines petites exploitations seront incapables de générer des revenus pour tous les membres actifs de la famille dont certains seront forcés de quitter le secteur agricole, ce qui nécessite des mesures d'accompagnement.



L'investissement du secteur privé doit être entendu de façon large. Les principaux investisseurs sont les agriculteurs eux-mêmes. Ils investissent environ 100 milliards de dollars tous les ans sur leurs exploitations en dépit de la quasi-absence de systèmes de crédit pour l'immense majorité d'entre eux. Toutefois, l'investissement étranger peut être utile en amont (pour l'agrofourniture) et en aval de l'agriculture (pour la transformation) pour pallier la faiblesse des industries africaines ainsi que dans les infrastructures en complément des financements publics. L'expérience montre que les investissements sur la base d'acquisitions de terres à grande échelle ne peuvent se justifier, du point de vue de l'efficacité économique, que dans de rares situations, et lorsque la terre est réellement disponible, c'est-à-dire non-utilisée, et est acquise en toute transparence.

tude de chercher l'aide extérieure au lieu d'accroître significativement les budgets nationaux consacrés au secteur agricole.

Objectifs et orientations pour les politiques agricoles

Nourrir 1,5 milliard de personnes en 2030 et 2 milliards en 2050 est l'immense défi auquel s'attèle l'Afrique. L'objectif pour les prochaines décennies est de « garantir la sécurité alimentaire pour une population croissante et de plus en plus urbanisée, créer de la richesse et des emplois dans les zones rurales en particulier, tout en réduisant les inégalités et la vulnérabilité et en protégeant le capital environnemental et humain ».

Favoriser l'investissement dans l'agriculture signifie attacher plus d'importance à l'environnement économique afin de sécuriser les producteurs agricoles et les autres agents des filières agro-alimentaires. Pour cela, cinq domaines prioritaires sont envisagés :

Augmenter la production de façon plus durable, tout en absorbant une main-d'œuvre croissante : en favorisant l'utilisation contrôlée des intrants et des techniques agro-environnementales pour gérer la fertilité des sols ; en augmentant l'utilisation de la main-d'œuvre, ce qui privilégie un modèle de développement agricole basé sur la modernisation des exploitations familiales ; en réduisant les risques pour la production et les revenus agricoles, ce qui implique d'abord de fournir aux producteurs des services financiers appropriés et ensuite d'assurer un meilleur fonctionnement des marchés ; et en garantissant l'accès à la terre. La formation des futures générations d'agriculteurs est un immense chantier. Enfin, le défi le plus délicat pour l'avenir est sans doute celui de l'adaptation au changement climatique.

Promouvoir la diversification en produits transformés de haute qualité en offrant des produits plus standardisés en termes de goût, de conservation et de plus en plus conformes aux normes sanitaires et environnementales.

Promouvoir le développement de filières efficaces et plus équitables en encourageant des approches interprofessionnelles. Les producteurs ont besoin de s'organiser pour assurer que le soutien à la filière a un impact plus important et pour défendre leurs intérêts collectifs dans la concurrence avec d'autres opérateurs.

Rendre les systèmes de production agricole plus résilients face à un environnement en mutation en établissant des liens entre politique agricole et politique de protection sociale.

Développer les marchés régionaux et maîtriser l'insertion internationale : La régionalisation des marchés, ainsi que leur intégration continue sont l'un des moyens les plus efficaces pour stabiliser les prix et sécuriser l'approvisionnement du marché intérieur. C'est aussi un facteur clé pour le déploiement de mécanismes de gestion et d'outils de protection contre l'instabilité des prix et de mécanismes d'intervention rapide pour contrer les pratiques commerciales déloyales sur les marchés internationaux.

Actions

Le secteur public doit attester de sa volonté politique de faciliter le développement de politiques ambitieuses structurées autour de trois principaux domaines d'intervention : (i) la production de biens publics, (ii) l'utilisation d'instruments de politique économique, et (iii) la réglementation.

Les pays et les parties prenantes doivent désormais être encouragés à honorer les engagements pris. Pour cela, l'action du NEPAD doit s'orienter dans trois directions principales :

- Capitaliser sur les résultats obtenus jusqu'ici et favoriser la création d'un environnement économique propice à l'intensification d'une agriculture durable ;
- Réaffirmer le leadership africain et faciliter son expression grâce à une meilleure collaboration avec les organisations à travers le continent ; à la construction de partenariats améliorés avec les agriculteurs, les organisations de producteurs et le secteur privé, et par une plus grande mobilisation des ressources domestiques ;
- Coordonner les discussions sur l'avenir du secteur agricole, en clarifiant les scénarios, anticipant sur les tendances et promouvant une vision du secteur et de son rôle dans la résolution du problème global du sous-développement en Afrique.

Principes forts d'action. Pour contribuer de façon plus décisive au changement durable dans le secteur agricole africain, le PDDAA doit s'appuyer sur plusieurs principes et orientations clés. Nous devons :

1. Accorder beaucoup plus d'importance à l'agriculture comme activité économique, aux exploitations comme entreprises rentables et valoriser le métier d'agriculteur ;
2. Promouvoir le changement et la transformation de l'agriculture selon la vision africaine, en s'appuyant sur les atouts du continent.

Cela passe par la mobilisation des ressources du continent, dont ses hommes et les femmes, ainsi que par l'attention portée aux petites exploitations, qui représentent la majorité des unités de production en Afrique et offrent le plus grand potentiel de développement. On doit aussi accroître les ressources financières et les capacités institutionnelles et techniques en faveur de l'agriculture;

3. Encourager le dialogue intersectoriel et les partenariats innovants afin d'assurer l'appropriation et l'alignement sur la stratégie de développement agricole;
4. Ancrer le changement et la transformation économique dans une approche en terme d'économie politique;
5. Défendre les intérêts africains dans les négociations internationales et influencer les normes et les règles du jeu d'influence en s'appuyant sur le nouveau rapport de force international;
6. Encourager la subsidiarité et l'adapter à la maturité politique des instances en charge de la mise en œuvre du PDDAA à ses différents niveaux de gouvernance;
7. Promouvoir la préférence systématique pour des systèmes agricoles durables du point de vue socio-économique (utilisation de la main-d'œuvre) comme environnemental (usage limité d'intrants d'origine fossile, promotion de l'agro-écologie et de l'agroforesterie).

Cinq domaines d'intervention prioritaires :

L'augmentation de la production agricole ne peut se faire que par l'intensification durable. Cela signifie favoriser l'accès aux intrants — y compris par l'utilisation de politiques de subventions « intelligentes » —, encourager l'adoption d'innovations et sécuriser l'accès aux ressources pour les femmes et les jeunes en particulier, y compris par la loi. Le soutien sera accordé en priorité aux exploitations familiales qui font une utilisation optimale des terres et du travail sur de faibles surfaces.

L'amélioration de la structure et du fonctionnement des marchés consiste en l'élimination de défaillances du marché (les monopoles, l'absence de services tels que le crédit, l'assurance, etc.), en la production de biens publics (infrastructures de transport, accès à l'électricité et à l'eau, information sur les prix etc.) et en la régulation des marchés portant notamment sur des distorsions causées par les marchés internationaux et la volatilité des prix. L'intégration aux marchés mondiaux se fera de façon progressive en vertu d'une stratégie d'« industrie naissante » pour le secteur agricole africain. Cela implique d'être mieux organisé collectivement pour s'assurer que les intérêts de l'Afrique sont

défendus dans les négociations internationales, afin d'améliorer l'accès aux pays développés et émergents. En outre, il s'agit de transformer la stratégie de sécurité alimentaire de l'Afrique pour en faire une stratégie de souveraineté alimentaire et de préférence régionale. Cela signifie davantage de souplesse dans la politique tarifaire régionale, des efforts concentrés sur la recherche sur les produits locaux, des réglementations sur l'utilisation et la protection des ressources génétiques d'une part et la défense des intérêts des producteurs agricoles et des goûts des consommateurs de l'autre.

La promotion de l'investissement suppose d'améliorer la prévisibilité des revenus et, par conséquent, de mettre en place des mesures spécifiques pour réduire les risques, ainsi qu'un meilleur accès au crédit. Il est également essentiel de sécuriser les droits sur le foncier, l'eau et les pâturages, qu'ils soient acquis dans le cadre coutumier ou formalisés par le droit positif. Il s'agit également de faciliter les relations contractuelles entre les entreprises et au sein des entreprises, et entre les employeurs et les travailleurs agricoles. Alors que l'investissement dans les corridors de développement est un outil désormais important et populaire, il ne peut se faire au détriment des équilibres territoriaux. L'investissement public est incontournable et les engagements pris en termes de dépenses publiques pour l'agriculture, la R&D et les infrastructures doivent être honorés.

Favoriser l'accès à la nourriture et une bonne nutrition sera le résultat de l'amélioration des moyens d'existence des producteurs, de la gestion des risques (économiques et de productifs) et l'établissement de filets de sécurité sociale. Les politiques sociales seront particulièrement attentives aux très petits agriculteurs qui n'ont pas de perspectives de s'intégrer au marché en raison d'un manque de ressources.

La gestion équilibrée des ressources naturelles est essentielle pour protéger les intérêts nationaux. Elle implique de donner la priorité à des systèmes de tenure foncière qui créent la valeur ajoutée sur le continent. L'évaluation par les pairs doit devenir la méthode d'appréciation de la pertinence des méthodes d'utilisation des ressources naturelles, pour être en phase avec les préférences des communautés locales.

L'Union africaine a fait du chemin depuis 2003. Le PDDAA a jeté les bases d'un projet agricole solide qui peut certes être amélioré, en fonction des résultats et des leçons apprises, et devra être complété par de nouvelles orientations à mesure que les défis évoluent et que de nouvelles opportunités émergent. Mais maintenant l'Afrique a les moyens de ses ambitions.

Multisectorialité : une politique agricole efficace doit être globale et fondée sur des actions dans des domaines différents tels que l'investissement dans les infrastructures et des mesures de politique économique, par exemple sur le commerce, la fiscalité, les secteurs sociaux, la réglementation, la formation mais aussi sur l'efficacité des institutions. Le Ministère de l'agriculture ne peut répondre seul à tous ces engagements. La politique agricole doit donc être définie comme une priorité générale, et confiée à diverses administrations et acteurs en fonction de leurs attributions, et aux instances aux différents niveaux de gouvernance en fonction de leurs champs de compétences, en vertu du principe de subsidiarité.



SECTION 1

Les trajectoires des agricultures africaines

Pour préparer l'avenir, il est bon de s'appuyer sur les enseignements tirés du passé. Cette première séquence s'attache à décrypter la performance des agricultures africaines de ces 30 dernières années et à fournir des éléments de comparaison entre les régions africaines et d'autres régions du monde.

L'agriculture africaine s'est transformée sous le triple effet : i) des contraintes qu'elle affronte de l'échelle locale à internationale ; ii) des réformes de politiques macroéconomiques et sectorielles ; iii) et surtout de la réaction des producteurs pour s'adapter.

Mais cette agriculture africaine est plurielle, et c'est peut être le premier point d'importance. Les trajectoires et les performances sont différentes d'un pays ou d'une région à l'autre, entre les principaux sous-secteurs, entre les zones agro-climatiques, selon les systèmes de production ou entre les différents types de producteurs.

Pour concevoir des politiques publiques permettant d'en infléchir les dynamiques vers les directions souhaitées, il est essentiel de décrypter les principales forces et contraintes exercées sur le développement de l'agriculture. Cinq grands facteurs qui caractérisent l'environnement des agricultures sont passés en revue : la structure des économies, la démographie et le peuplement, la dynamique des marchés mondiaux et les accords internationaux sur le commerce, et enfin les ressources naturelles.

DES ÉCONOMIES AFRICAINES PEU DIVERSIFIÉES ET TRÈS HÉTÉROGÈNES

PAGE 15

DÉMOGRAPHIE ET URBANISATION

PAGE 17

PERFORMANCES ET TRAJECTOIRES DES AGRICULTURES AFRICAINES

PAGE 19

ÉVOLUTIONS DIFFÉRENCIÉES DES SOUS-SECTEURS AGRICOLES

PAGE 21

DIVERSITÉ DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION

PAGE 25

UN POTENTIEL DE TERRES ET D'EAU TRÈS CONVOITÉ

PAGE 27

COMMERCE RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

PAGE 29

L'AFRIQUE DANS LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

PAGE 31

LA FAIM, UN PROBLÈME PERSISTANT À L'ÉCHELLE CONTINENTALE

PAGE 33

LA FAIM, UN ENJEU AGRICOLE ET GLOBAL

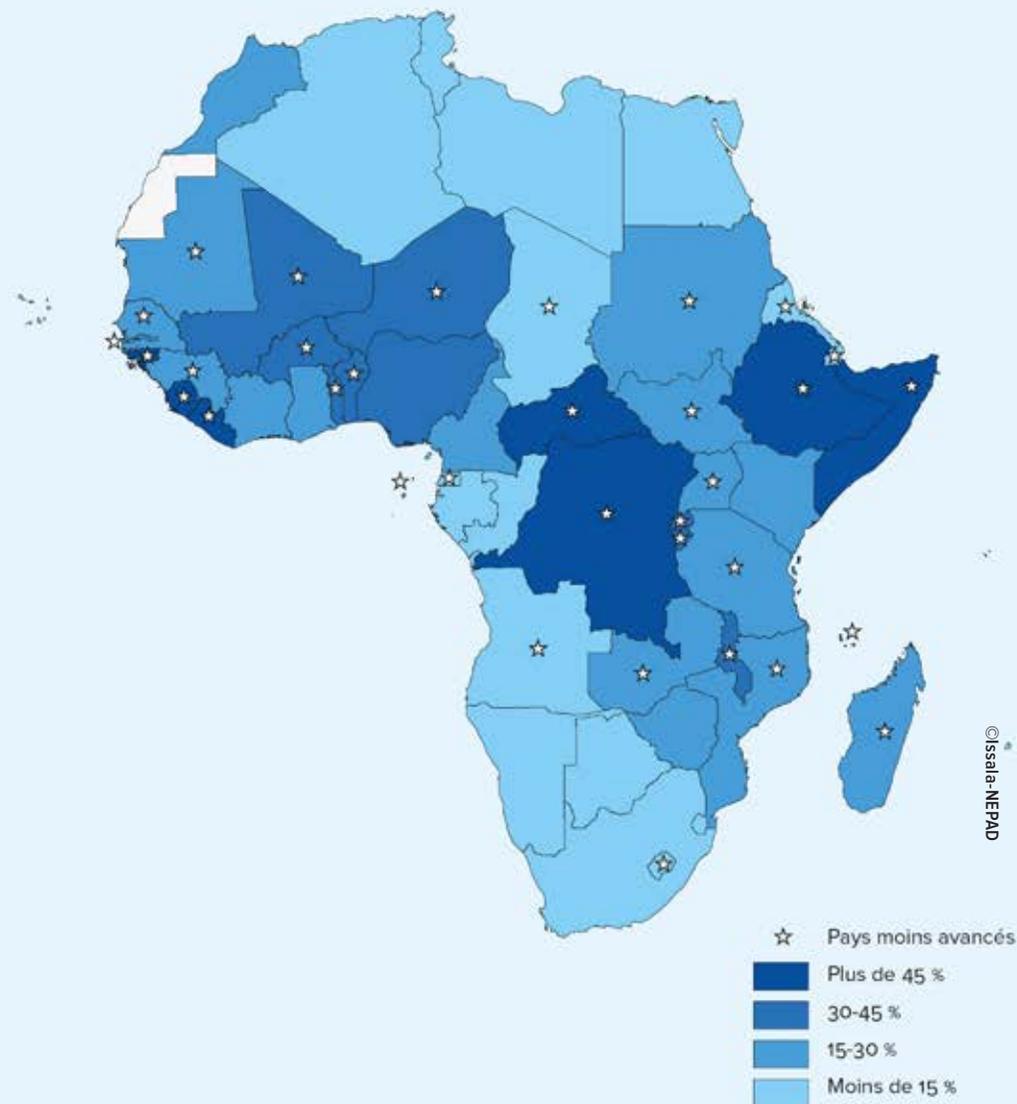
PAGE 35

Économie et revenu

PIB par personne (2010, \$)

Libye	11 314	Lesotho	836
Guinée équatoriale	11 033	Kenya	809
Seychelles	10 681	Comores	802
Gabon	8 724	Tchad	767
Botswana	7 627	Mali	691
Maurice	7 593	Bénin	689
Afrique du Sud	7 157	Gambie	616
Namibie	5 651	Burkina Faso	597
Angola	4 477	Zimbabwe	594
Algérie	4 435	Rwanda	562
Tunisie	4 200	Tanzanie	548
Maroc	3 248	Guinée-Bissau	508
Cap-Vert	3 156	Ouganda	500
Swaziland	3 061	Mozambique	458
Congo	2 983	Togo	458
Égypte	2 788	Guinée	448
Soudan	1 705	République centrafricaine	435
Nigeria	1 389	Érythrée	397
Djibouti	1 383	Madagascar	391
Ghana	1 311	Niger	381
Zambie	1 221	Éthiopie	350
Mauritanie	1 194	Sierra Leone	325
São Tomé-et-Príncipe	1 183	Malawi	321
Cameroun	1 100	Liberia	226
Côte d'Ivoire	1 036	République démocratique du Congo	186
Sénégal	980	Burundi	180

Part du secteur agricole dans le PIB
(2010 ou dernières données disponibles)



Des économies africaines peu diversifiées et très hétérogènes

Les économies nationales au sein desquelles évoluent les agricultures africaines sont extrêmement hétérogènes. Alors que l'agriculture occupe toujours une place dominante, notamment en termes d'emplois, le mouvement d'urbanisation s'est rarement accompagné d'une diversification des économies.

Certaines disparités des structures des économies africaines sont évidentes. Un seul pays, l'Afrique du Sud, dont l'économie est diversifiée, et fortement intégrée dans les marchés mondiaux, génère 30 % du PIB du continent, alors même qu'il héberge à peine 5 % de sa population. L'Afrique du Nord, aux secteurs secondaires et tertiaires dynamiques et fortement tournés vers le marché européen, se distingue également, comptant pour 35 % du PIB avec 20 % de la population africaine. Hormis ces pays qui sont parvenus à s'industrialiser, la principale ligne de partage entre les économies africaines réside dans l'importance des industries extractives dans chaque pays. Pour une quinzaine de ces pays, le poids de cette industrie dans le PIB est égal ou supérieur à celui de l'agriculture, alors que pour les 30 pays restants, l'agriculture reste dominante.

Peu de pays ont engagé une réelle transition économique

L'agriculture fournit une part dominante des emplois. En dehors des pays d'Afrique du Nord et d'Afrique australe, de quelques pays pétroliers du golfe de Guinée, et d'exceptions notables comme le Nigeria, la Côte d'Ivoire, ou le Cameroun, l'agriculture occupe la moitié ou plus de la population active.

La population agricole en Afrique est de 530 millions et les projections donnent 580 millions en 2020. La population qui vit de l'agriculture représente 48 % de la population totale (jusqu'à 70 % en Afrique de l'Est). Spécificité de l'Afrique par rapport au reste du monde ces 30 dernières années : l'agriculture a absorbé une large part de l'augmentation de population active. La moitié des nouveaux actifs africains se sont tournés vers l'agriculture alors que ce n'était le cas que de 30 % des nouveaux actifs en Asie. Dans le monde développé, le nombre d'agriculteurs diminuait.

Les économies africaines ont fortement évolué ces vingt dernières années. Après une décennie 90 globalement marquée par de faibles taux de croissance, les années 2000 ont vu les éco-

nomies africaines croître fortement et régulièrement : 5,2 % de croissance annuelle moyenne. Pourtant, le mouvement de transformation vers des économies plus diversifiées peine à s'enclencher. Une partie importante de la croissance des années 2000 est liée à la hausse des prix et des volumes de produits miniers et pétroliers exportés par une minorité de pays africains, et dont les bénéfices ne sont pas toujours équitablement et durablement réinvestis dans la diversification des économies. Cependant, la vision d'une Afrique dont la croissance repose sur les ressources naturelles est à nuancer. Les consommations finales y représentent 45 % de la croissance du PIB contre seulement un tiers pour les ressources extractives dans les années 2000 à la faveur de l'émergence de classes moyennes (4-20 \$/jour) qui représentent désormais 34 % de la population. Aussi, les processus d'urbanisation accélérée se sont rarement accompagnés du développement de secteurs manufacturiers significatifs. La plupart des emplois urbains, souvent informels, ont été créés dans les secteurs de la construction et des services, dont le commerce.

De rares success stories dans des contextes très différents

Il est désormais largement accepté que la croissance du secteur agricole, contribuant à réduire la pauvreté et ainsi à dynamiser la demande intérieure, a été un préalable à la transformation des économies aujourd'hui industrialisées ou en passe de le devenir. Rares sont les pays africains ayant enclenché un tel processus vertueux sans s'appuyer sur un secteur extractif important. La compétition mondiale, la démographie galopante, mais aussi les impacts des changements climatiques sont autant de défis à relever pour amorcer des processus durables de transition économique. Pourtant, quelques pays aux réalités historiques et géographiques variées semblent s'inscrire dans une telle trajectoire : le Ghana depuis les années 1990, et plus récemment l'Éthiopie et le Rwanda connaissent des périodes de développement économique accompagnées de réduction spectaculaire de la pauvreté. Dans ces trois cas, l'agriculture a joué un rôle central. Mais elle a besoin d'un environnement économique porteur et de politiques sectorielles clairement affirmées pour contribuer au développement.

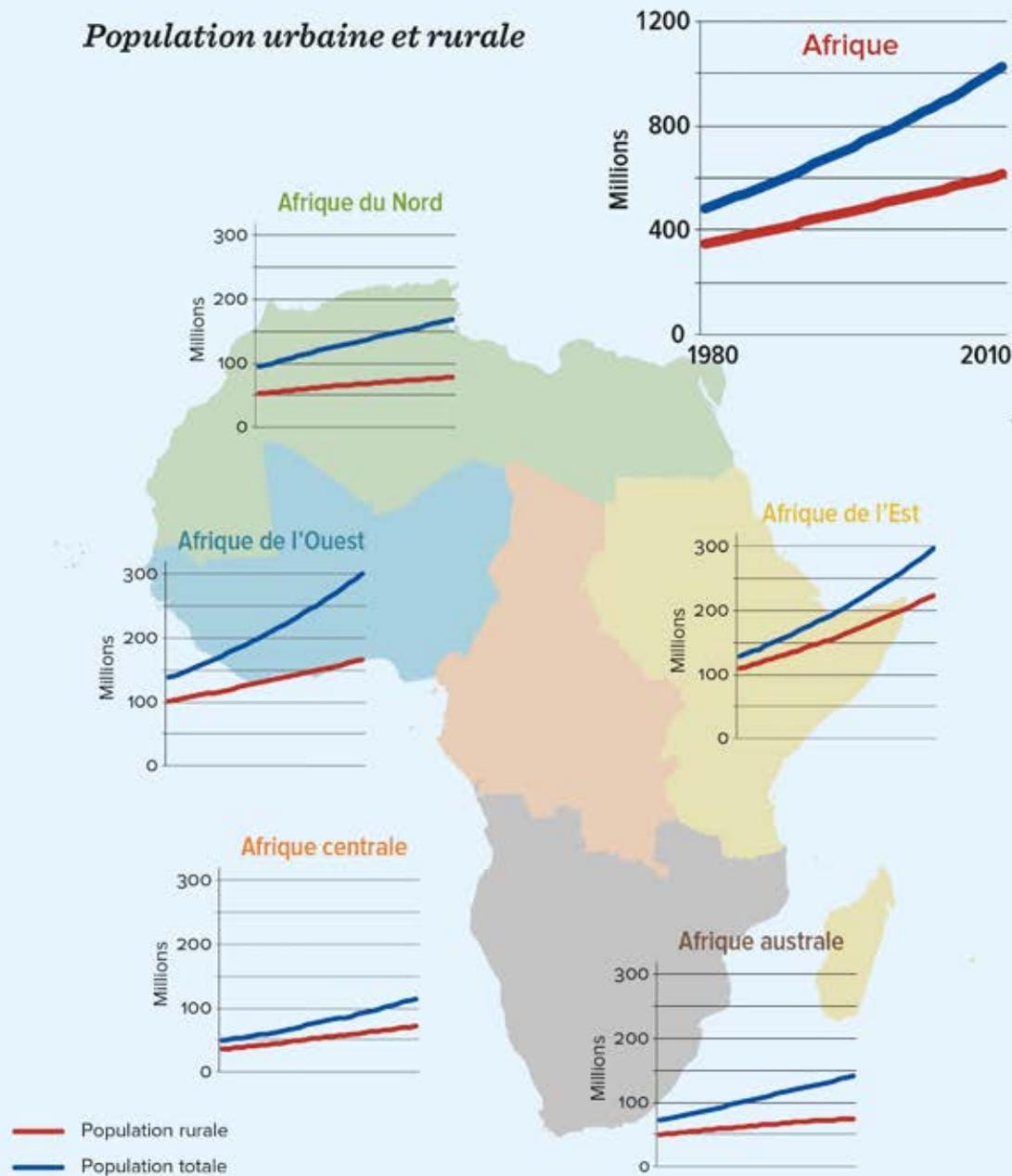
1. Le secteur agricole reste un secteur majeur dans la plupart des économies africaines

2. L'agriculture est le principal pourvoyeur d'emplois alors que l'industrie est très faible

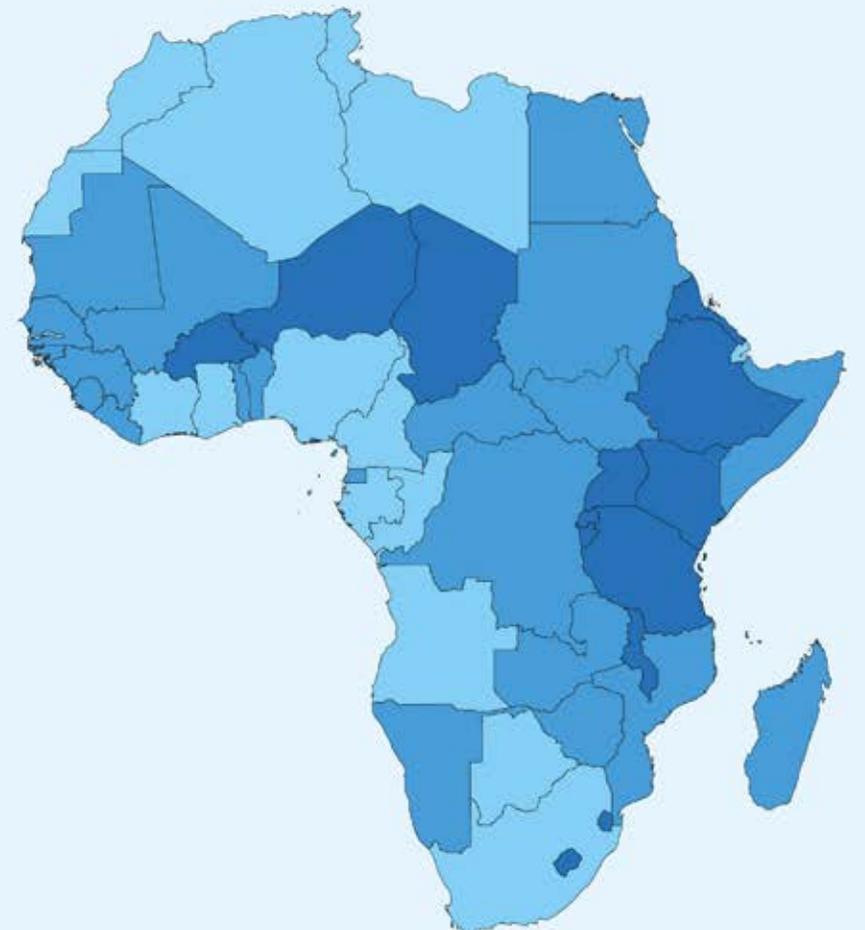
3. Les ressources extractives dopent la croissance, avec un faible impact sur l'emploi et les revenus

Population

Population urbaine et rurale



Part des ruraux dans la population totale (2010)



© Issala-NEPAD

Démographie et urbanisation

Alors que la population mondiale a augmenté de 60 % ces trente dernières années, celle de l'Afrique était multipliée par plus de deux. À peine une douzaine de pays africains n'ont pas vu leur population doubler sur cette période. Il s'agit en particulier de pays d'Afrique du Nord ayant entamé leur transition démographique plus précocement. C'est aussi le cas de l'Afrique australe, qui, de plus, a été fortement affectée par la pandémie du SIDA. Enfin, seule la Somalie, dont la population a fui deux décennies de conflits a connu une croissance démographique inférieure à la moyenne mondiale. La population africaine est historiquement très inégalement répartie, avec des densités de population supérieures en Afrique du Nord, dans la région des grands lacs et le long du golfe de Guinée. La croissance démographique différenciée s'accompagne de deux mouvements structurels. Certaines zones historiquement peu peuplées rattrapent leur retard, comme les zones de savane, mais aussi les zones forestières du bassin du Congo. Aussi, les zones côtières économiquement attractives, sont également plus dynamiques sur le plan démographique.

La démographie bouleverse les économies et les agricultures africaines

L'autre tendance démographique majeure est bien entendu le mouvement d'urbanisation accéléré que connaît le continent africain. Alors qu'à peine plus d'un Africain sur 4 vivait en ville au début des années 80, ils sont aujourd'hui près de 2 sur 5. Les niveaux et dynamiques d'urbanisation sont néanmoins très variés d'une région à l'autre. L'urbanisation de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe, entamée plus tôt, est nettement plus avancée. L'Algérie par exemple, compte 70 % d'urbains. L'Afrique de l'Est reste faiblement urbanisée (environ 25 % d'urbains en moyenne pour la région, et moins de 18 % en Éthiopie). Au contraire, la dynamique d'urbanisation a été extrêmement rapide en Afrique de l'Ouest, où près de 45 % de la population vit aujourd'hui en ville. Un Nigérian sur deux est désormais urbain, alors qu'ils n'étaient guère qu'un quart à l'orée des années 80. Malgré ce mouvement d'urbanisation rapide, la population rurale a continué à augmenter en termes absolus ces trente dernières années, y compris pour les pays les plus

urbanisés. Seuls trois pays africains (le Gabon, le Cap-Vert, et le Botswana) ont vu leur population rurale diminuer sur cette période.

La conséquence la plus directe de la croissance démographique, est que l'agriculture africaine a toujours plus de bouches à nourrir. En effet, les besoins alimentaires du continent progressent au même rythme que sa population, voire davantage, les modes de consommation urbains étant plus diversifiés et plus riches en produits animaux. L'urbanisation s'accompagne également d'une hausse relative de la consommation de céréales importées (blé, riz, maïs), au détriment des céréales locales ou des racines, tubercules et plantains majoritairement consommés dans de nombreux espaces ruraux. Lorsque des fluctuations sur les marchés internationaux s'ajoutent à ces évolutions structurelles, on comprend sans peine les tensions générées sur les marchés domestiques. La crise des prix de 2008 a montré le danger que fait courir cette dépendance vis-à-vis des marchés internationaux à la fois pour la sécurité alimentaire, les équilibres macro-économiques et donc la souveraineté nationale.

L'amélioration des infrastructures renforce la compétitivité des produits locaux

La densification et l'urbanisation de la population, accompagnées du développement des infrastructures de transport ont contribué à réduire, parfois fortement, les coûts d'acheminement des produits alimentaires vers les principaux bassins de consommation. Cette évolution progressive des réalités géographiques renforce structurellement et durablement la compétitivité des agricultures africaines sur les marchés domestiques.

À l'exception de l'Afrique australe, la croissance démographique s'est généralement traduite par une augmentation de la population active agricole. Dans la plupart des cas, l'augmentation de la main-d'œuvre disponible s'est traduite par une mise en valeur de terres agricoles supplémentaires, parfois moins favorables à l'agriculture, ou encore au détriment de zones forestières. À contrario, l'agriculture s'est intensifiée dans les zones aux densités de population historiquement élevées (zone méditerranéennes d'Afrique du Nord, régions des grands lacs, highlands éthiopiens, etc.).

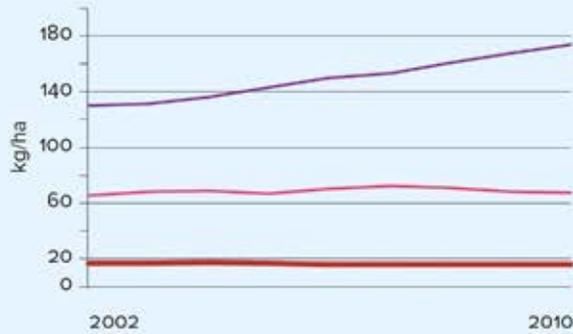
1. la demande alimentaire estimée à 313 milliards de dollars, progresse et se diversifie

2. En 30 ans, la population a été multipliée par 2 et la population urbaine par 3

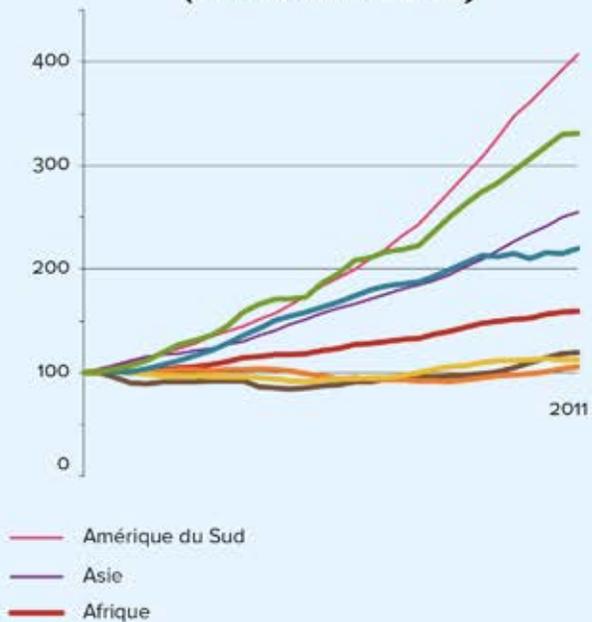
3. Malgré l'urbanisation rapide la population rurale s'accroît et la pression foncière s'accroît

Croissance agricole

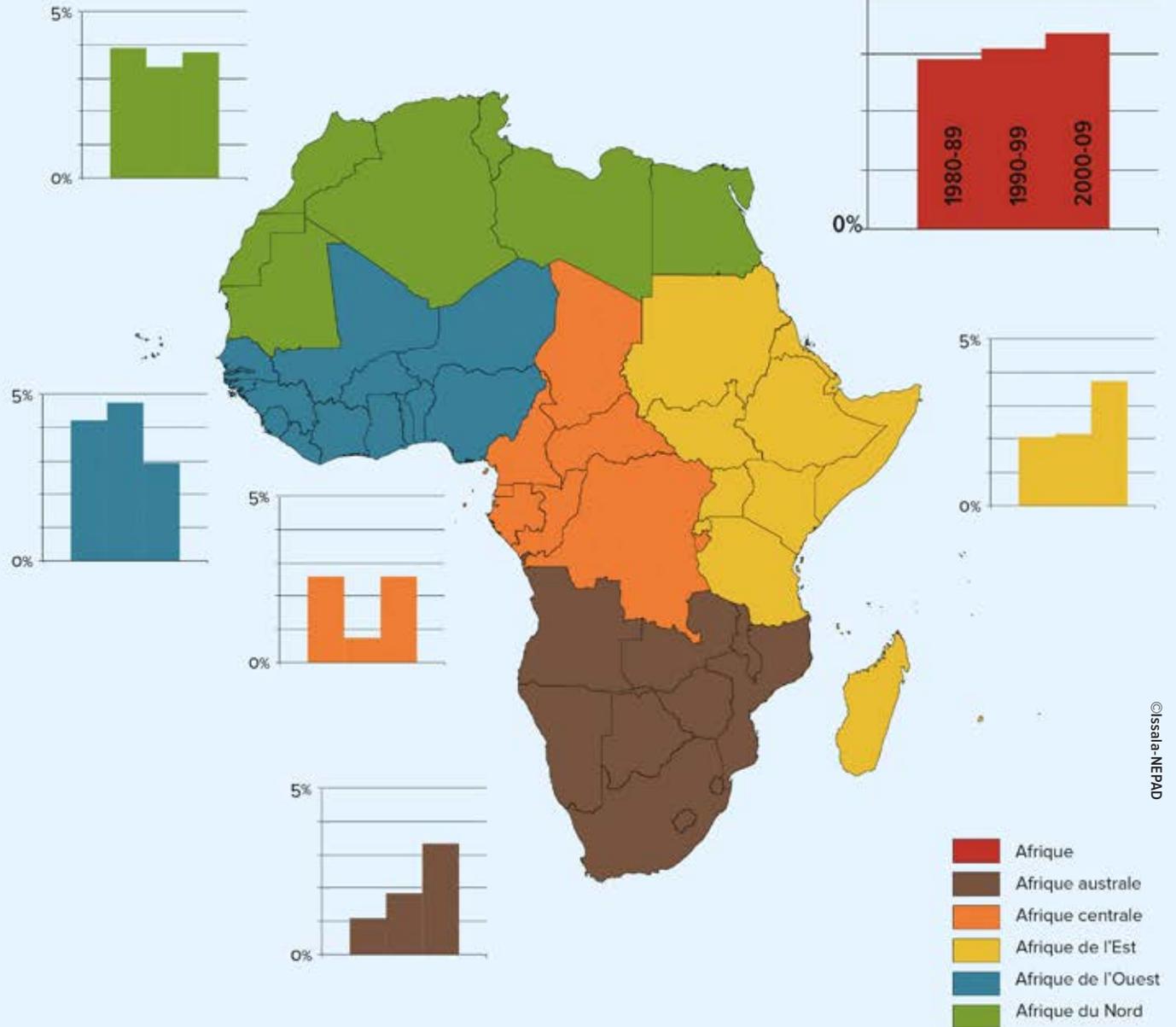
Utilisation d'engrais (N,P)



Productivité agricole en valeur/actif (1980 : indice 100)



Taux de croissance annuel moyen du secteur agricole (valeur)



© Issala-NEPAD

Performances et trajectoires des agricultures africaines

Contrairement à une perception répandue, la production agricole africaine a connu une progression régulière au cours de ces 30 dernières années : sa valeur a été multipliée par près de 3 (+ 160 %), soit une progression nettement supérieure au taux de croissance de la production agricole mondiale sur la même période (+100 %), quasi identique à celle du continent sud-américain (+174 %), et inférieure mais comparable à celle des pays Asiatiques (+ 212 %).

La production augmente, mais la productivité stagne

Mais, au-delà de ces performances globales, le modèle africain de croissance agricole s'écarte significativement des dynamiques observées en Asie ou en Amérique du Sud. La croissance agricole asiatique de ces 30 dernières années repose en grande partie sur une intensification (introduction de variétés améliorées, utilisation plus abondante d'intrants, recours plus fréquent à l'irrigation), tandis que la croissance agricole sud-américaine a été tirée par une forte augmentation de la productivité du travail, notamment du fait d'une mécanisation progressive de l'agriculture. Rien de comparable en Afrique, où la productivité des facteurs (travail et terre) n'a que peu progressé, hormis en Afrique du Nord et dans une moindre mesure en Afrique de l'Ouest. La croissance agricole africaine s'est essentiellement appuyée sur la mise en culture de davantage de terres, et sur la mobilisation d'une main-d'œuvre agricole en forte croissance, tandis que les rendements ont faiblement progressé, et que les techniques de production ont peu évolué. Ces dynamiques d'ensemble varient considérablement d'une région à l'autre au sein du continent, et à l'intérieur même des régions, en fonction de multiples facteurs. L'Afrique du Nord, par exemple, se distingue par un modèle plus proche du cas asiatique : peu de terres encore disponibles, mais une croissance agricole soutenue et tirée par une intensification

des pratiques agricoles. De son côté, l'Afrique de l'Ouest a connu une période de croissance très soutenue et supérieure à de nombreux pays asiatiques, combinant hausse de la productivité du travail, augmentation des rendements, et accroissement des surfaces cultivées. Enfin, les performances du secteur agricole en Afrique de l'Est et du centre ont été particulièrement décevantes, freinées par les conflits, l'instabilité politique et la récurrence de mauvaises conditions climatiques.

Les variations du climat déterminent les rendements

Malgré les disponibilités en eau, une très faible proportion des terres a été aménagée pour l'irrigation. La variabilité des précipitations dans le temps et dans l'espace dans toutes les zones recevant moins de 1200 mm de pluie par an, se traduit par une forte variabilité des rendements. En l'absence de maîtrise de l'eau (seulement 6 % des terres cultivées sont irriguées, l'essentiel dans cinq pays : Afrique du Sud, Égypte, Madagascar, Maroc et Soudan), les rendements restent fortement déterminés par les conditions climatiques. Ces incertitudes pèsent sur les stratégies des producteurs qui hésitent à investir dans l'intensification.

Ces variations intracontinentales ne modifient pas la tendance générale : malgré une croissance régulière, la production agricole n'a pas été en mesure de répondre à l'accroissement et à la diversification des besoins alimentaires des populations. En effet, pour de nombreux pays et blocs régionaux, la croissance démographique a été plus rapide que celle de la production agricole. Ainsi, les déficits alimentaires se sont creusés chez les pays traditionnellement importateurs de denrées alimentaires (Afrique du Nord, pays exportateurs de produits miniers), tandis que les pays traditionnellement autosuffisants ont bien souvent connu des difficultés pour préserver cet atout. Autosuffisante en céréales en 1960, l'Afrique est devenue importatrice nette.

1. La production de céréales s'est accrue de 125 %, les rendements de 32 %, les surfaces exploitées de 70 % en 30 ans

2. En 30 ans la productivité par actif agricole a été multipliée par 1,6 en Afrique, et par 2,5 en Asie

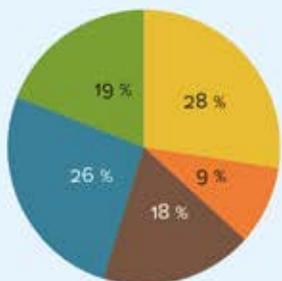
3. La production africaine n'a pas suivi la croissance de la population

Productions alimentaires

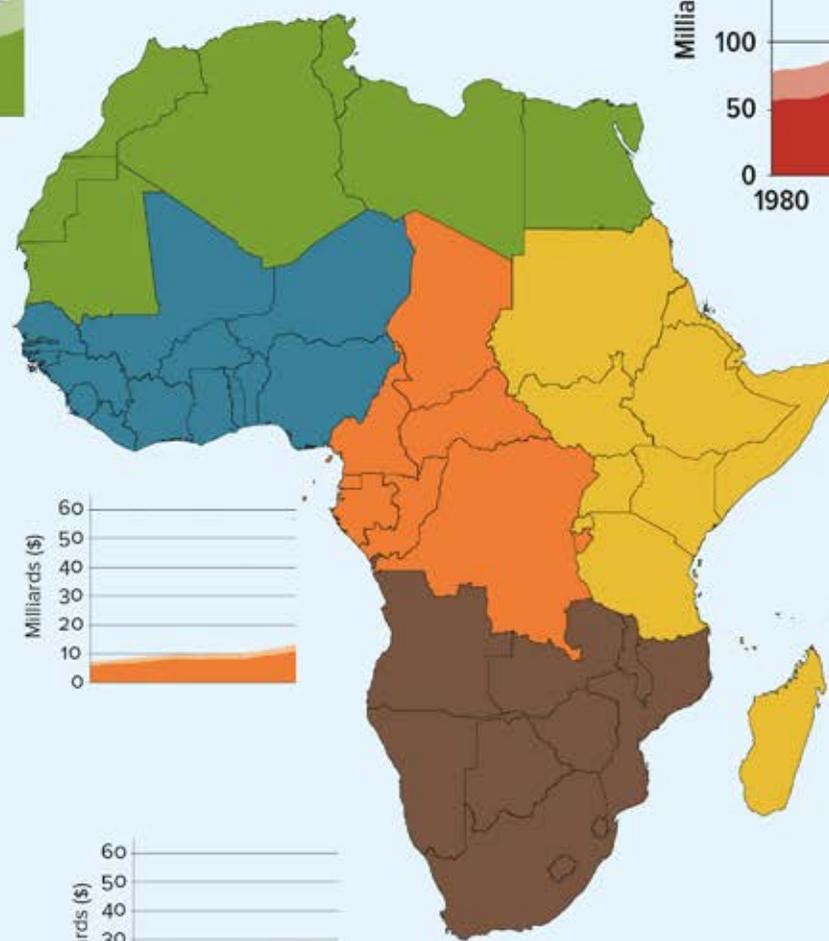
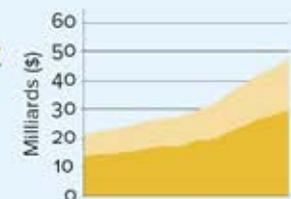
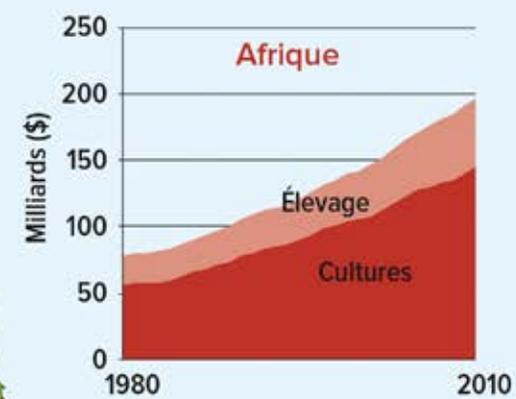
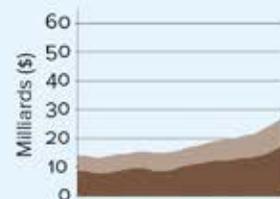
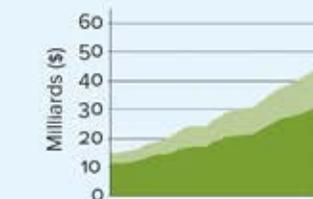
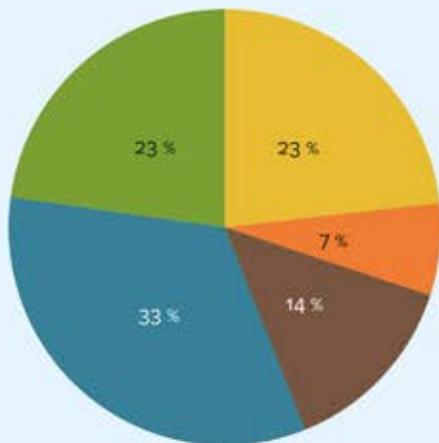
Évolution des productions vivrière et animale

Part des sous-régions dans la production alimentaire africaine totale

1980 = 78 milliards de \$



2010 = 196 milliards de \$



- Afrique
- Afrique australe
- Afrique centrale
- Afrique de l'Est
- Afrique de l'Ouest
- Afrique du Nord

© Issala-NEPAD

Évolutions différenciées des sous-secteurs agricoles

Les performances des agricultures africaines varient entre sous-secteurs. Elles sont le fruit d'incitations publiques différenciées, de contraintes techniques variées, de dynamiques de marchés hétérogènes ou encore de niveaux de structuration des filières différentes d'un produit à l'autre. Bien entendu, une analyse approfondie des principales filières agricoles à l'échelle du continent est hors de portée dans ce document. Néanmoins, afin de décrypter les principales dynamiques œuvrant à l'échelle du continent, il est utile de distinguer quelques grandes catégories de produits : les céréales et autres produits vivriers (racines, tubercules et plantains en particulier) qui sont à la base des systèmes alimentaires dans les différentes régions, les produits de l'élevage, les produits de la pêche, ainsi que les principales filières d'exportation.

Les marchés locaux tirent la production

Bénéficiant de la vitalité des marchés locaux, nationaux et régionaux, les filières vivrières figurent parmi les plus dynamiques. Plusieurs éléments renforcent l'attractivité des productions vivrières. Tout d'abord, l'amélioration des infrastructures de transport et de marché, facilite l'approvisionnement des zones urbaines, dont la croissance est rapide, régulière, et prévisible sur le temps long. Malgré le recours fréquent aux importations pour certains groupes de produits, en particulier dans les pays côtiers, la grande majorité des produits alimentaires consommés par les populations urbaines africaines est fournie par les agricultures locales. La croissance urbaine et la diversification des régimes alimentaires urbains créent une demande potentielle considérable pour les agricultures africaines de demain. Mais le recours au marché pour s'approvisionner n'est pas l'apanage des urbains. Les enquêtes récentes indiquent que les populations rurales, toujours majoritaires à l'échelle du continent, se tournent de plus en plus vers les marchés pour couvrir leurs besoins alimentaires. Même les exploitations agricoles de faible dimension sont fortement insérées aux marchés, pour commercialiser leurs produits et s'approvisionner.

Malgré ce dynamisme des marchés, les filières vivrières sont

généralement encore peu structurées. Un peu partout, les producteurs agricoles du continent tentent de s'organiser pour regrouper l'offre et améliorer la qualité des produits mis sur le marché. Mais ces dynamiques, plus anciennes pour les produits destinés à l'exportation, sont souvent récentes, en grande partie provoquées par la hausse des prix des produits vivriers observée ces dernières années. Les filières vivrières ayant bénéficié d'innovations technologiques ou institutionnelles, même mineures, ont souvent connu une croissance remarquable. C'est par exemple le cas du manioc en Afrique de l'Ouest, tirant les bénéfices de recherches variétales, et de la diffusion de moyens efficaces et abordables de transformation locale. Il en va de même des efforts de sélection du blé en Égypte. Le maïs qui répond bien aux intrants, a connu un développement spectaculaire en bénéficiant de systèmes de cultures performants aussi bien dans les bassins cotonniers des zones soudaniennes que dans le sud du continent.

La difficile adaptation de l'élevage traditionnel et la montée en puissance des élevages à cycles courts

Les produits de l'élevage bénéficient également de marchés porteurs, tirés notamment par la demande urbaine grandissante. L'urbanisation rapide se combine à une plus forte consommation de protéines animales, fortement corrélée avec l'amélioration des revenus, et explique ce dynamisme. Pourtant, à de rares exceptions près, la production locale n'a pas toujours été en mesure de répondre à cette demande. Les sécheresses répétées tant dans le Sahel qu'en Afrique de l'Est ont affecté les systèmes pastoraux et ouvert la voie dans les années 1980 aux importations extra-africaines, à une période où l'Union européenne subventionnait fortement l'exportation de ses excédents. L'élevage est aussi plus contraint par des normes sanitaires restrictives. Par ailleurs, le développement d'agro-industries de transformation en aval des filières de l'élevage reste encore très limité. Une large part de l'élevage de ruminants repose sur des systèmes pastoraux qui sont les seuls à pouvoir valoriser les zones semi-arides. Ces systèmes pastoraux et agropastoraux ont une importance majeure

1. Tirée par la demande alimentaire intérieure, la production agricole couvre 80 % des besoins alimentaires

2. L'offre en produits animaux progresse trop lentement pour satisfaire la demande

3. Les enjeux du pastoralisme sont trop souvent négligés par les pouvoirs publics

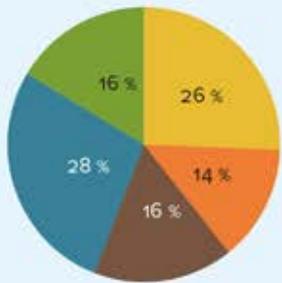


Productions vivrières

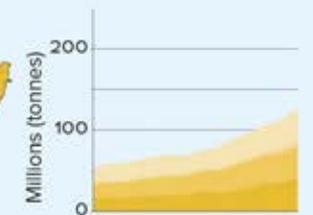
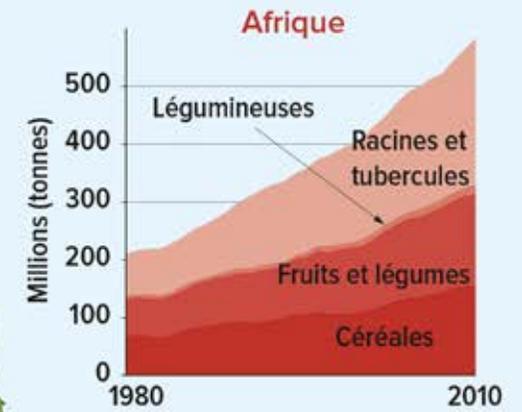
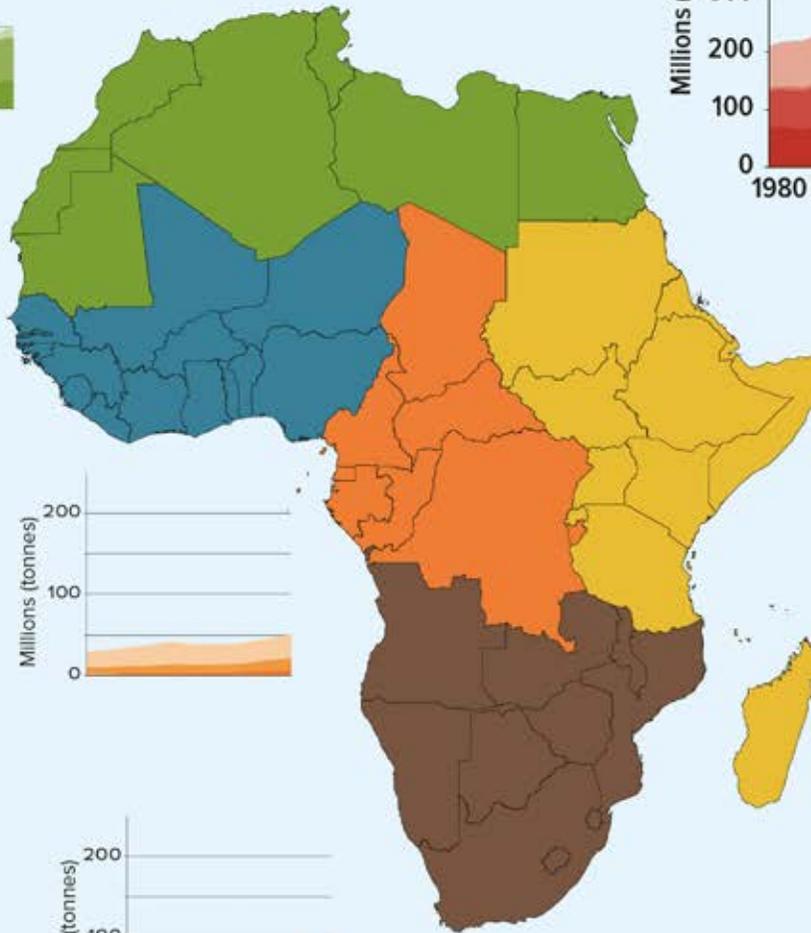
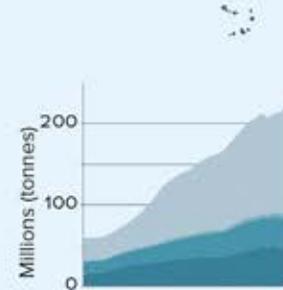
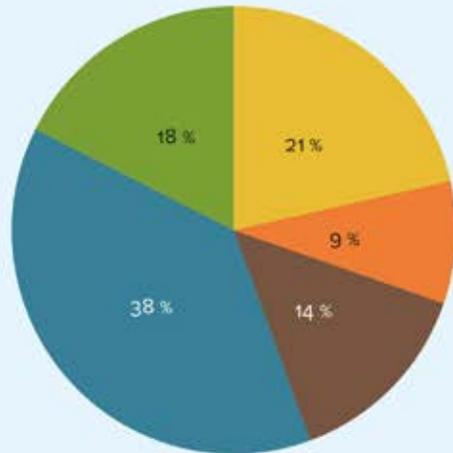
Évolution des productions vivrières

Part des sous-régions dans la production vivrière africaine totale

1980 = 211 millions de tonnes



2010 = 562 millions de tonnes



- Afrique
- Afrique australe
- Afrique centrale
- Afrique de l'Est
- Afrique de l'Ouest
- Afrique du Nord

© Issala-NEPAD

Sources : FAO

en Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est mais aussi en Afrique centrale. La mobilité du cheptel en fonction des saisons et des disponibilités fourragères est la principale modalité de sécurisation de l'alimentation des troupeaux extensifs. Les transhumances sur de longues distances sont en partie transfrontalières et concourent à l'intégration des économies et des échanges. Ces systèmes d'élevage alimentent des filières traditionnelles d'abattage. Malgré leur rentabilité, ils sont trop souvent considérés comme incapables de répondre aux exigences du marché. Combinés avec les difficultés posées par la mobilité dans un contexte d'extension des surfaces mises en culture et de réduction des parcours, ces problèmes font peser de lourdes menaces sur le pastoralisme. Parent pauvre des politiques publiques de nombreux pays, ces dernières privilégient la sédentarisation. Certaines organisations d'éleveurs expérimentent des approches fondées sur la semi-sédentarisation

Les filières d'approvisionnement moderne reposent de plus en plus sur les espèces à cycle courts, en particulier les volailles qui ont connu une expansion très rapide à la périphérie des villes. Enfin, les filières animales sont parfois soumises à une compétition internationale importante, et en particulier les filières volailles et produits laitiers, fortement industrialisées chez les pays exportateurs (Brésil, Europe...). Les filières de la pêche doivent souvent faire face à d'importants problèmes de gestion de la ressource, aggravés par des défaillances dans la négociation des droits de pêche, et à une compétition sévère entre les flottes africaines et les bateaux étrangers, souvent des chalutiers de très grande capacité. Les espoirs se portent désormais sur l'introduction de techniques de production aquacoles, mais cette transition n'est bien souvent qu'à peine entamée.

Les exportations traditionnelles en crise, mais de nouveaux produits se positionnent

Enfin, les filières d'exportation traditionnelles (café, cacao, arachide, coton, palmier à huile, etc.) sont souvent en perte de vitesse. Trois principales raisons expliquent cette relative désaffection. Tout d'abord, la forte variabilité des prix sur les marchés à l'exportation décourage l'investissement et a parfois déstabilisé durablement ces filières dans certains pays. En second lieu, ces filières d'exportation absorbent historiquement une grande partie de la pression fiscale des pays exportateurs, ce qui a tendance à réduire leur compétitivité sur les marchés internationaux, et leur attractivité locale. Enfin, avec le boom des prix des produits miniers et pétroliers, un grand nombre de pays africains disposent d'options plus rapidement et facilement génératrices de devises étrangères. Ainsi, pour ces différentes raisons, la spécialisation de certains pays dans l'exportation de produits agricoles découle souvent d'une absence d'alternative plutôt que de choix stratégiques pour l'avenir. Il convient cependant de noter l'émergence de nouvelles filières telles que les fleurs coupées ou des productions ciblées sur des marchés de niche (produits à haute valeur ajoutée, tels que les fruits transformés, certains légumes, le sésame, etc. ou des filières de produits biologiques et d'appellations d'origine). Ces filières offrent des opportunités importantes de diversification et d'accroissement des revenus, mais concernent souvent un nombre réduit de producteurs. Sans négliger leur importance pour les producteurs, les agents économiques et les zones concernées, elles n'apparaissent pas en capacité d'impulser une transformation massive des agricultures locales.

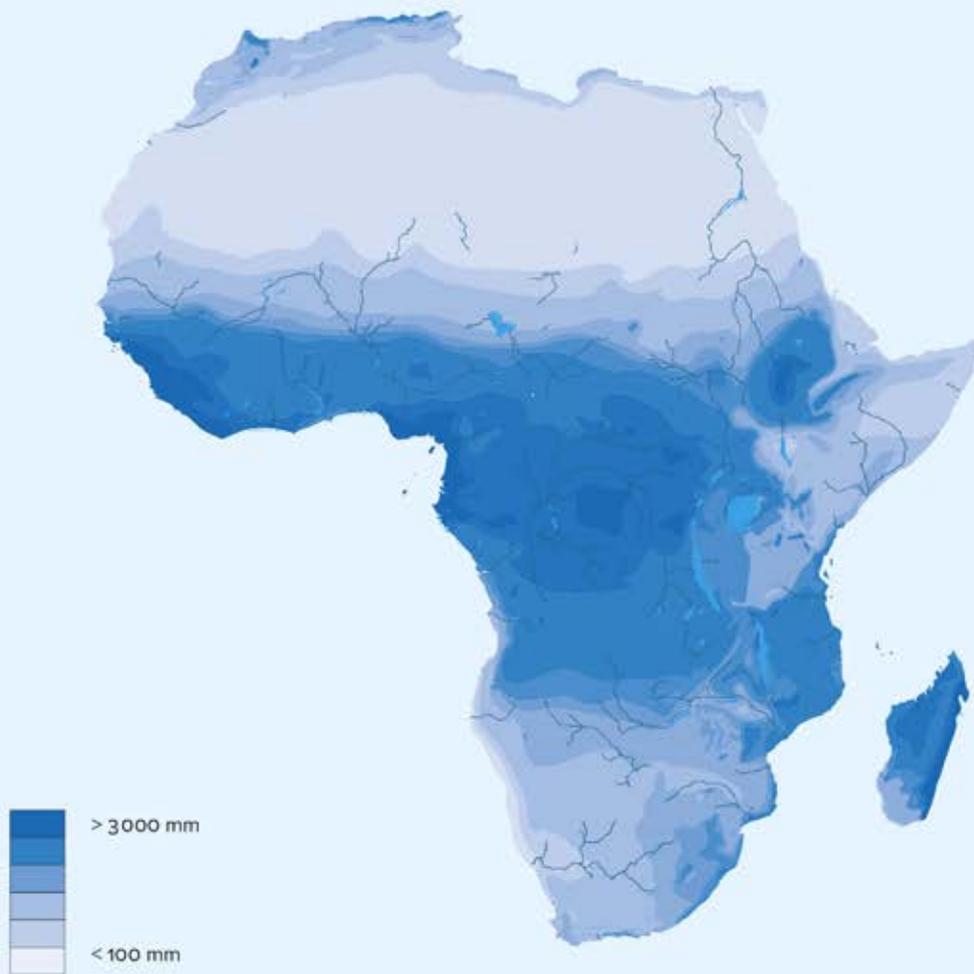
4. Les élevages à cycle court répondent mieux à la demande urbaine

5. Seuls 13 pays ont développé une spécialisation à l'exportation

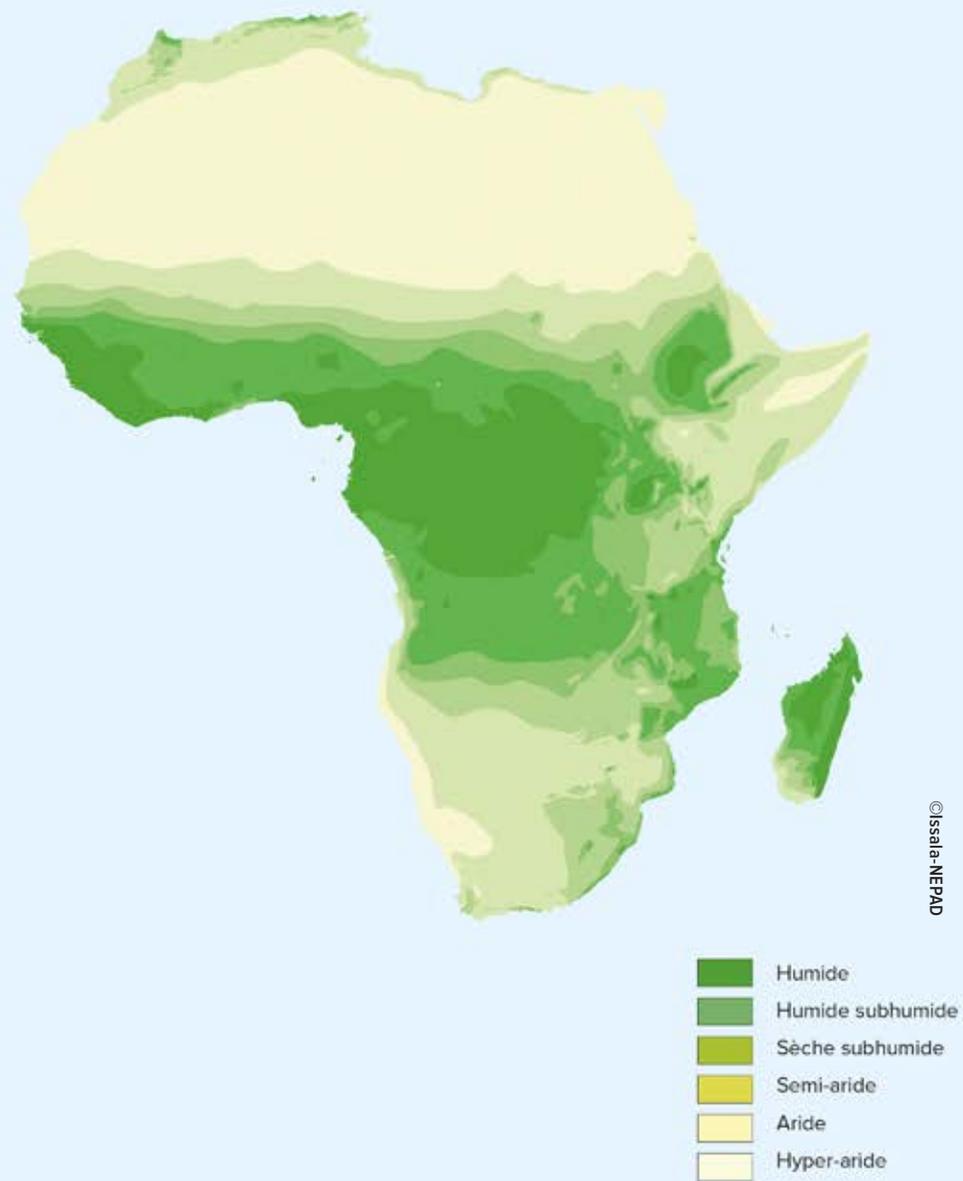
6. Les filières de rente traditionnelles s'essoufflent, alors que s'ouvrent de nouveaux marchés de niche

Ressources naturelles

*Pluviométrie annuelle (mm)
et réseau hydrographique*



Grandes zones agro-écologiques



© Issala-NEPAD

Sources : PNUE

Diversité des systèmes d'exploitation

À l'échelle d'un continent aussi vaste, à la biogéographie aussi variée et aux trajectoires historiques multiples, l'agriculture ne peut être que diversifiée. Cette diversité se traduit par des spécificités de production et de consommation régionales, nationales et locales. Les Africains du Nord se nourrissent à base de blé, ceux d'Afrique centrale et du golfe de Guinée consomment plus de racines, tubercules et plantains, ceux du sud apprécient surtout le maïs. On retrouve une diversité aussi importante à l'échelle d'un pays comme l'Éthiopie ou le Nigeria. La dynamique et la diversité des agricultures africaines, s'apprécient aussi à la variété des structures et des modes d'organisation.

La petite exploitation familiale domine les modes d'exploitation

Davantage que sur d'autres continents, l'Afrique est dominée par l'agriculture familiale avec des exploitations reposant essentiellement sur la main-d'œuvre familiale. Il est très difficile d'avoir des chiffres sur la part de l'agriculture familiale. Mais si on considère que l'immense majorité des petites exploitations sont exploitées dans un cadre familial, on peut se faire une idée de l'importance du phénomène.

À de rares exceptions près, les ressources foncières sont réparties de façon relativement équitable. La concentration des terres est beaucoup plus prononcée en Asie et en Amérique latine. Mais en Afrique l'accès au foncier est beaucoup moins équitable entre hommes et femmes. Alors que la main-d'œuvre agricole est constituée de femmes, les règles de propriété et de transmission foncières leur sont moins favorables qu'en Asie et en Amérique latine. Par ailleurs, dans de nombreux pays, l'insécurité foncière domine, avec un conflit entre lois coutumières et lois foncières « modernes », et qui se renforce avec la pression croissante sur les terres.

Malgré l'urbanisation croissante, la population agricole et rurale s'accroît. Les exploitations agricoles de petite taille ont ainsi tendance à rétrécir encore au fil des successions. Des exploitations de petite taille, reposant sur la main-d'œuvre familiale, faiblement mécanisées, et pluriactives, telle est la forme dominante de l'agriculture africaine. L'autoconsommation reste importante. Mais, une

part significative des productions est vendue à des opérateurs informels, à même de traiter des produits peu standardisés, et livrés en faibles quantités. Les revenus non agricoles générés localement, en ville ou à l'étranger, contribuent pour une part significative et croissante aux revenus d'une majorité de familles agricoles.

Un accès faible et inégal aux facteurs de production freine l'intensification

Pour autant, les exploitations familiales ne sont pas homogènes. Certaines se modernisent — les plus grandes, celles bénéficiant des meilleurs terroirs, mais surtout, celles situées à proximité des marchés urbains, ou encore celles insérées dans une filière plus rémunératrice. Ces exploitations peuvent accéder au crédit facilitant l'accès aux équipements, aux aménagements fonciers, aux intrants améliorés, et bénéficier de services d'appui-conseils. Nombre d'entre elles tentent de s'organiser collectivement pour contrôler la mise en marché de leurs produits. D'autres formes d'agriculture familiale restent éloignées des préoccupations politiques, en particulier les systèmes d'élevage pastoral et les systèmes agro-forestiers, pourtant importants pour de nombreux pays.

Enfin, l'agriculture commerciale occupe une place non négligeable, mais limitée à certains pays et à certaines filières. En Afrique australe et de l'Est, une plus grande concentration du foncier a été héritée de la période coloniale. On observe une forte financiarisation de ces modèles agricoles avec une perte progressive de la maîtrise des choix productifs de la part des fermiers commerciaux au profit de fonds d'investissements et de banques. Il en va de même des filières d'exportation. Le respect des normes internationales a souvent favorisé des modèles d'exploitation commerciale ou encore l'intégration verticale des filières, dans le cadre de formes contractuelles (cas du haricot vert du Kenya, approvisionnant le marché européen). Enfin, les mutations que connaît le secteur de la distribution, avec le développement des supermarchés, superettes et des chaînes de restauration rapide (notamment à l'initiative de groupes sud africains et nigériens), contribuent à une restructuration des modes d'approvisionnement et à une standardisation de la production.

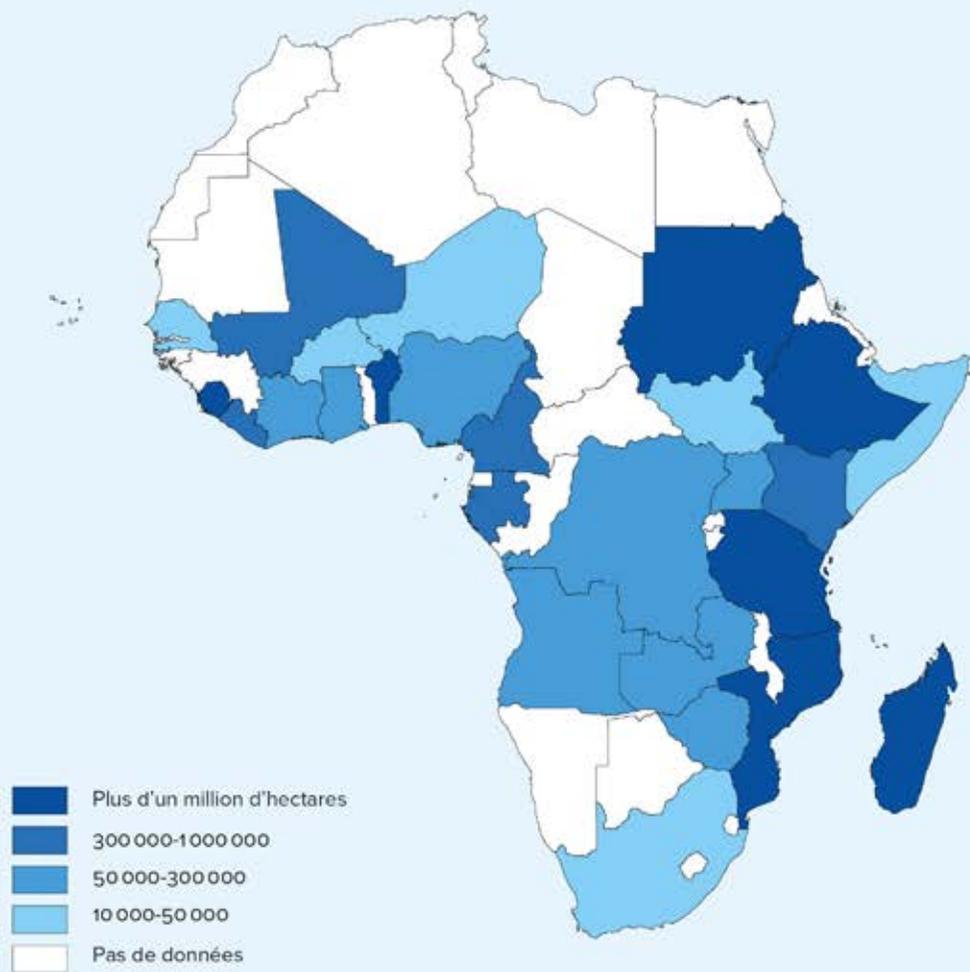
1. L'Afrique compte 33 millions d'exploitations (familiales) de moins de 2 ha, qui représentent 80 % des exploitations

2. Seulement 3 % des exploitations ont une surface supérieure à 10 ha

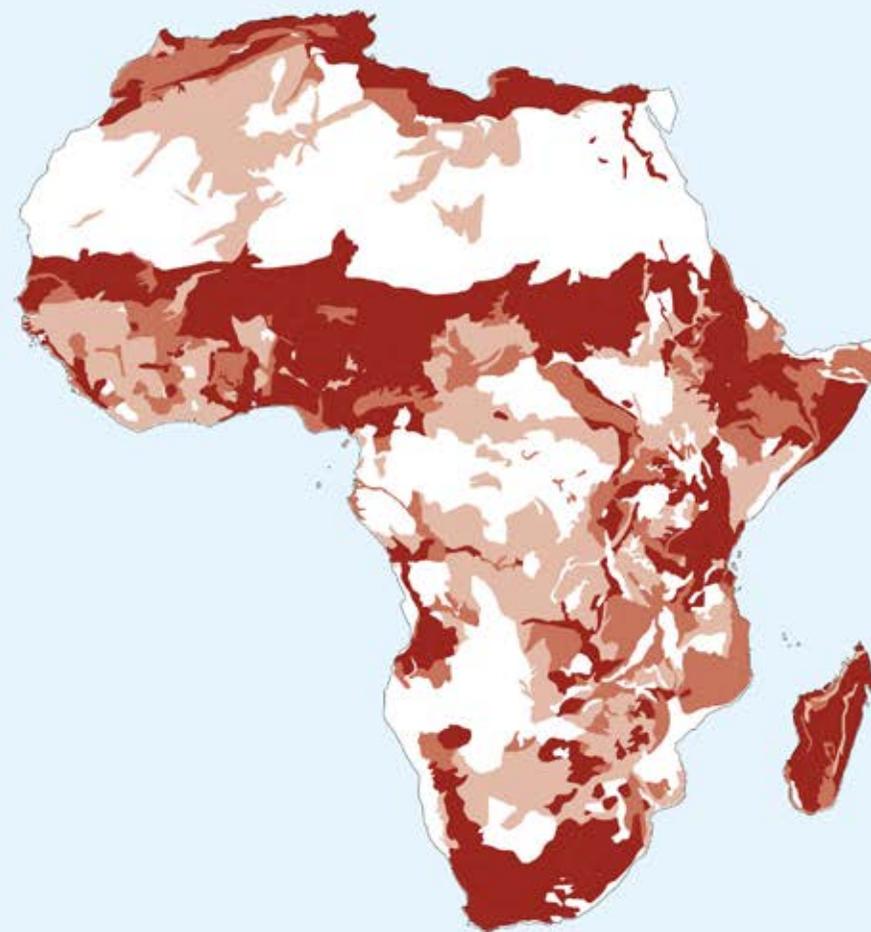
3. L'agrobusiness concerne surtout des productions spécialisées à l'exportation et notamment en Afrique australe

Ressources naturelles

Transactions étrangères sur les terres agricoles (ha)



Dégradation des sols



© Issala-NEPAD

Un potentiel de terres et d'eau très convoité

L'Afrique est, avec l'Amérique latine, le continent qui dispose de la plus grande surface de terres arables non cultivées. Selon la FAO, à l'échelle de l'Afrique, les terres cultivables (hors zones forestières) représentent trois fois la superficie des terres cultivées actuellement. Les zones soudanaises en particulier, situées au nord et au sud du bassin du Congo, bénéficient de conditions souvent très favorables à l'agriculture mais n'ont encore qu'une faible densité de population. De façon paradoxale sans doute, l'autre atout de l'Afrique subsaharienne est le caractère extensif de la grande majorité de ses systèmes agraires. Cela signifie qu'existent de grandes marges de progrès de la productivité des terres agricoles. En dehors du bassin du Nil et des agrosystèmes méditerranéens, la faible mobilisation du potentiel hydrique est l'une des illustrations les plus évidentes de ce potentiel sous-exploité. À titre de comparaison, 6 % des terres agricoles africaines sont irriguées, contre 40 % en Asie. Par ailleurs, et ce n'est pas l'apanage de l'Afrique, l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau permettrait souvent de réaliser des gains de productivité dans les systèmes d'ores et déjà irrigués.

L'accès et le mode de mise en valeur des terres disponibles, âprement discutés

Le potentiel naturel de l'Afrique est riche, mais il est convoité. Les investisseurs ne s'y sont pas trompés. Depuis le choc des prix alimentaires de 2007-2008, les investissements étrangers dans l'acquisition de terres agricoles ont été fortement médiatisés. Ce phénomène, souvent qualifié « d'accaparement des terres » et dont l'ampleur et la durabilité sont encore incertaines, a provoqué la polémique. Il souligne la faiblesse des cadres juridiques protégeant l'accès aux terres jusqu'alors exploitées par des populations autochtones. Séduits par l'agriculture industrielle, les décideurs sont parfois enclins à faciliter ces acquisitions par des groupes étrangers, pas toujours dans la plus grande transparence. Mais les risques de spoliation des populations se posent autant avec les acquisitions ou prises de contrôle du foncier par des investisseurs individuels ou institutionnels (banques, industries agroalimentaires) domestiques. En dix ans, les contrats d'in-

vestissements sur des grandes surfaces ont porté en Afrique sur 20 millions d'hectares soit plus que la surface arable de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe réunis.

Les richesses naturelles sont inégalement réparties. Environ 60 % des terres cultivables encore disponibles sont concentrées dans 7 pays d'Afrique de l'Est et du centre, tandis que la région Afrique centrale dispose de près de 50 % des ressources hydriques du continent et n'héberge que moins de 20 % de la population. La gestion des ressources naturelles transfrontalières, mais aussi la répartition inégale de ces ressources foncières posent parfois des problèmes politiques majeurs. Les exemples sont légion : la gestion des eaux du Nil, le conflit à l'est de la RDC, les conflits entre pasteurs et agriculteurs au Sahel, la gestion des eaux du lac Tchad, les réformes foncières en Afrique australe.

Préservation des ressources, changement climatique et pratiques agricoles

Le potentiel naturel est menacé. De nombreux systèmes agraires peinent à renouveler la fertilité des sols, faute de capacités d'investissement et de sécurité sur la tenure foncière pour faire évoluer les pratiques agricoles (abattis-brûlis, utilisation de la fumure animale), faute d'accès au crédit de campagne pour acheter des fertilisants, et parfois faute de vulgarisation des techniques de gestion de la fertilité des sols. Enfin, l'incidence des changements climatiques fait peser un risque majeur sur la pérennité des agro-écosystèmes africains, en particulier les plus fragiles, comme par exemples les savanes de la bande sahélienne mises en valeur par des systèmes agropastoraux, ou encore les régions côtières exposées aux tempêtes tropicales. Par ailleurs, les pratiques paysannes font émerger des solutions efficaces pour améliorer la fertilité et adapter des agrosystèmes aux changements climatiques. Ces trente dernières années par exemple, le sud du Niger a connu une véritable révolution agraire avec la plantation et l'entretien d'un couvert d'*Acacia albida* qui enrichissent les sols en azote. L'association agriculture-élevage dans les zones soudanaises du Mali ou du Burkina Faso ont favorisé l'usage de la fertilisation organique.

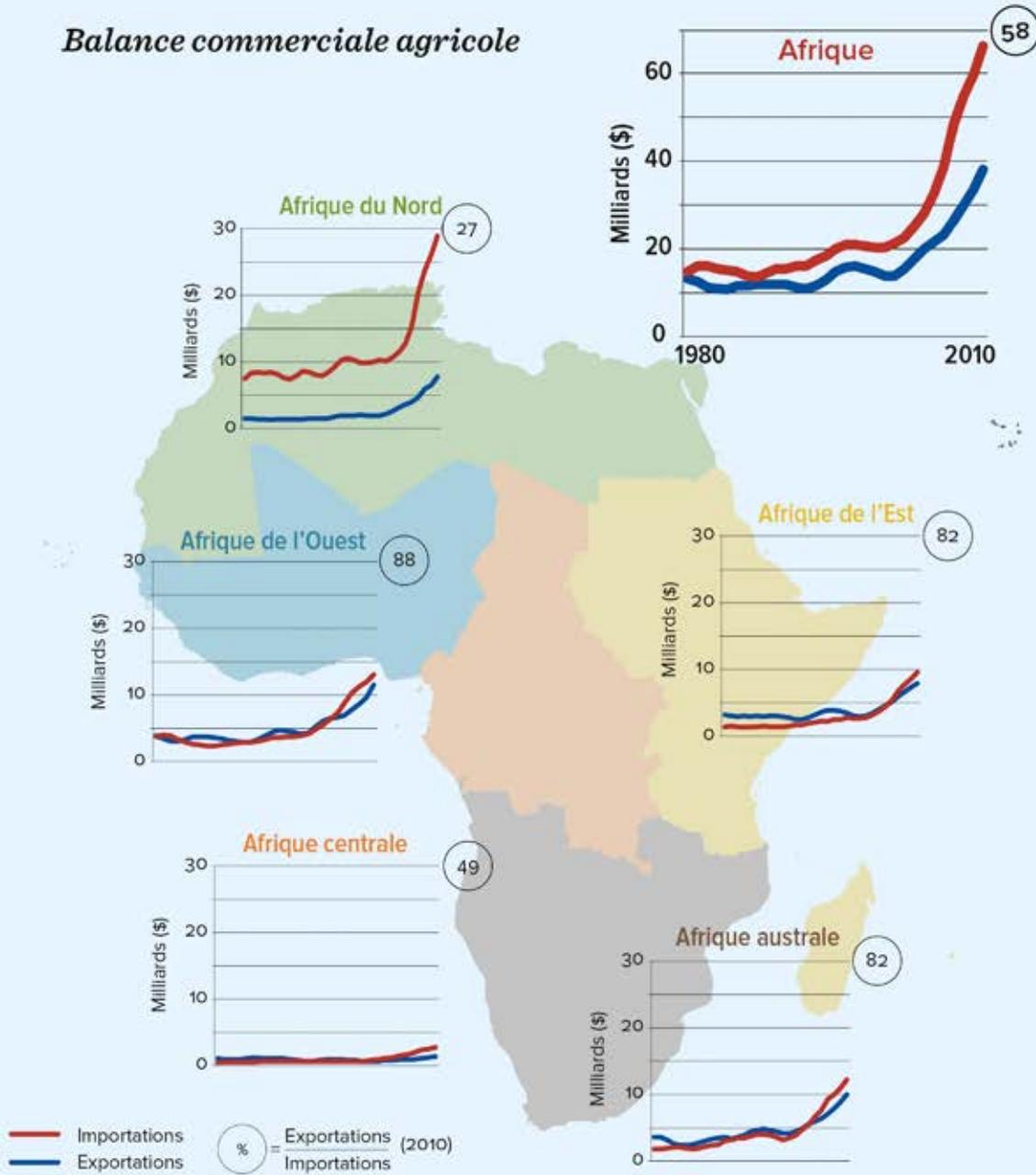
1. La gestion des ressources hydrauliques transfrontalières : enjeu majeur pour l'économie, l'environnement et la paix

2. Une réserve considérable de terres arables mais concentrées à 60 % dans 7 pays

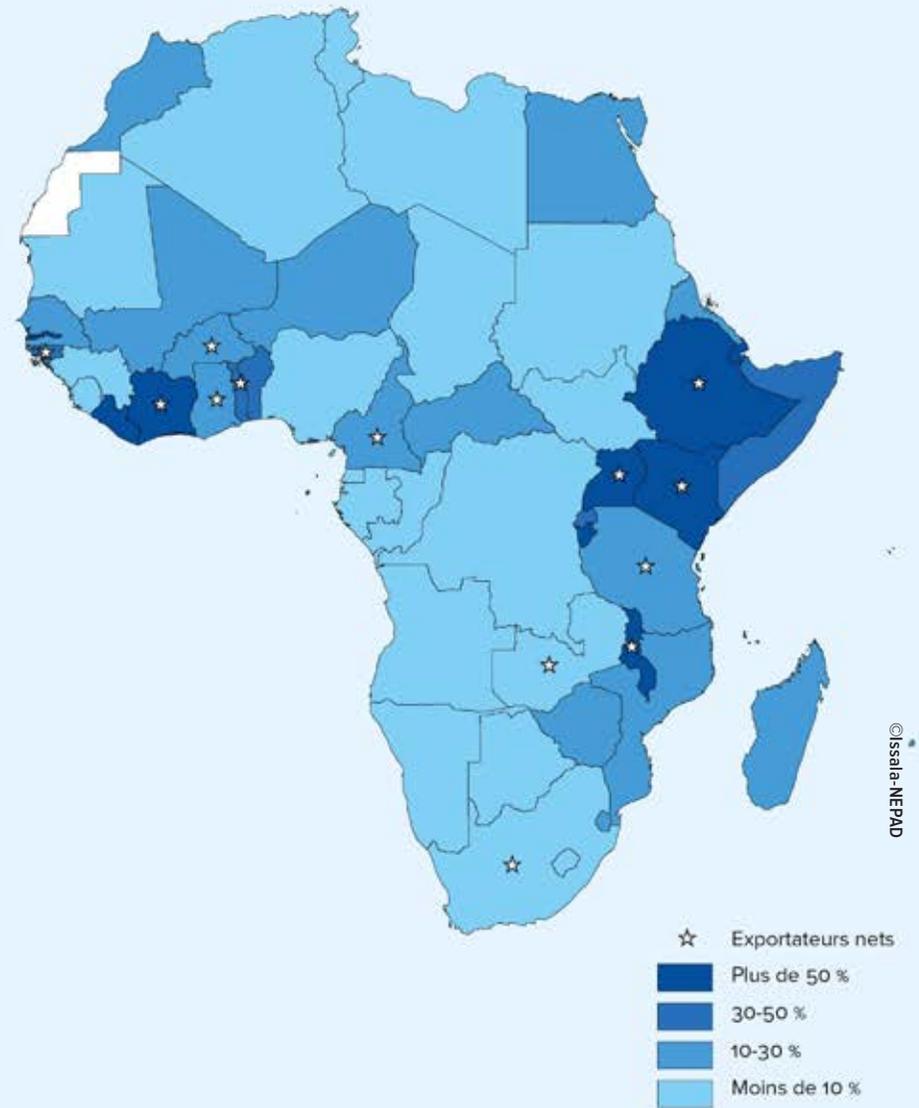
3. Les changements climatiques combinent des impacts diffus et des chocs majeurs

Commerce

Balance commerciale agricole



Part des exportations agricoles dans les exportations totales (2010)



© Issala-NEPAD

Sources : FAO

Commerce régional et international

Les agricultures approvisionnent surtout les marchés nationaux. Mais, le commerce régional se renforce à la faveur des zones de libre échange. L'Afrique est par ailleurs intégrée dans les marchés mondiaux. Une minorité de pays a développé des cultures de rente, exportées hors du continent, principalement vers l'UE qui lui accordait des préférences commerciales. Et tous les pays importent des vivres du marché mondial, avec des taux de dépendance variables. Entre 2007 et 2011, 37 pays africains étaient importateurs nets de denrées alimentaires, et 22 importateurs nets de matières brutes d'origine agricole.

Le commerce régional des produits agricoles : complémentarités et intégration

Les échanges intra africains de produits agricoles et alimentaires sont faibles : 17 % environ des échanges extérieurs des pays africains se font en intra-régional à la fin des années 2000. Ils figurent néanmoins parmi les principaux produits échangés en interne. Le commerce transfrontalier est animé par des flux de produits locaux. Il l'est aussi par des flux d'importation-réexportation alimentés par les stratégies de contournement des politiques de protection de certains pays vis-à-vis du marché mondial. Une gamme très variée de produits (sucre, tabac, boissons, café, fruits et légumes, etc.) est échangée mais 10 d'entre eux couvrent la moitié des importations intra-africaines évaluées à 10 milliards de dollars. Les produits animaux — souvent le bétail sur pied et le poisson —, dont les complémentarités entre bassins de production et de consommation sont évidentes, sont les plus échangés dans les différentes sous-régions. Les flux de céréales aussi sont importants notamment en Afrique australe, en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Le cloisonnement des marchés (déficits d'infrastructures, fragmentations monétaires, fiscales et commerciales, tracasseries infligées aux commerçants), limite la valorisation du potentiel de commerce régional. Tout ceci renforce l'instabilité des prix et affecte la sécurité alimentaire des populations. Ces incertitudes de marché n'incitent pas les producteurs à intensifier.

Des balances commerciales agroalimentaires déficitaires

Sous le double effet d'une perte de compétitivité des produits agricoles africains sur les marchés internationaux, et de la montée en puissance des industries extractives, la part des produits agricoles dans les exportations de l'Afrique a chuté de moitié depuis le milieu des années 90. Les exportations agricoles africaines renferment plusieurs spécificités. Elles reposent sur très peu de produits : le cacao (qui représente à lui seul 70 % des exports agricoles du continent), le café, le thé, le coton, le sucre, les poissons et crustacés, les fruits (ananas et bananes). La diversification à l'intérieur des produits agricoles et vers d'autres produits industriels n'a pas été suffisante pour élargir la base d'exportation. Elle repose pour l'essentiel sur des produits non transformés (moins de 6 % du coton est transformé, seulement 25 % du cacao). L'instabilité des prix des matières premières étant beaucoup plus forte que pour les produits transformés, les recettes s'en ressentent fortement. Enfin, hormis pour le cacao dont elle est le principal producteur mondial, l'Afrique n'est pas en capacité d'influencer les prix internationaux (« *price taker* »).

Les produits importés représentent 1,7 fois les exportations en valeur. Pour l'essentiel, l'Afrique importe des produits concurrents de ses propres productions : viandes, produits laitiers et céréales, huiles. Toutes les sous-régions sont déficitaires et dans son ensemble la balance commerciale agroalimentaire s'est sévèrement dégradée au cours des 10 dernières années, en particulier en raison de la hausse des prix mondiaux et de la forte croissance de la demande africaine. Il faut cependant remarquer que l'Afrique du Nord pèse lourdement sur les tendances du continent. L'Afrique de l'Ouest et de l'Est, ainsi que l'Afrique australe voient leurs exportations s'accroître, mais en raison de la poussée symétrique des importations, elles restent déficitaires. Seuls 13 pays sont exportateurs nets de produits agroalimentaires. Bien qu'il existe des disparités entre les pays et sous-régions, la protection aux frontières est relativement faible. La pénétration des importations est de surcroît facilitée lorsqu'elles sont subventionnées par les pays exportateurs.

1. Le marché national est le principal débouché des producteurs africains

2. Les obstacles aux frontières pénalisent les bassins de production

3. L'Afrique est très peu présente à l'exportation mais a stabilisé sa part de marché depuis 15 ans



L'Afrique dans les négociations commerciales

L'Afrique est engagée dans deux négociations primordiales pour son insertion commerciale internationale : le Cycle de Doha à l'OMC et la négociation des Accords de partenariat économique (APE) dans le cadre de la mise en œuvre du volet commercial de l'Accord de Cotonou entre l'Union européenne et les pays du groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Ces deux négociations tardent à se conclure.

Le Cycle de Doha, ou la difficulté d'intégrer la spécificité agricole

Lancé en 2001, le « Cycle de Doha pour le développement » intéresse au premier chef les pays africains. Douze ans plus tard la négociation est bloquée sur de nombreux points. Dans le domaine agricole, les négociations portent toujours sur les aides à l'agriculture et l'intégration dans les règles commerciales des préoccupations liées aux spécificités des échanges agricoles, à la prise en compte des enjeux de la sécurité alimentaire (clause de sauvegarde, stockage public, etc.), à la protection des moyens d'existence des petits exploitants, etc. En fait, c'est le devenir du « traitement spécial et différencié » pour les PED qui est sur la table, alors que ces derniers, notamment les pays émergents, gagnent des parts de marchés.

Les négociations APE : des intérêts divergents au sein des communautés africaines

Les APE concernent chaque sous-région de l'Afrique sub-saharienne (ASS), alors que l'Afrique du Nord est engagée dans un accord de libre échange avec l'UE. Les APE visent l'instauration à terme de zones de libre échange entre l'UE et les sous-régions pour que le régime commercial soit « OMC compatible » : l'Afrique australe, de l'Est, centrale et de l'Ouest.

Les préférences commerciales permettant l'accès des produits ACP en franchise de droits dans l'UE sont considérées discriminatoires. Les pays non-PMA (les PMA bénéficient du régime « Tout sauf les armes »), qui veulent exporter sur le marché européen avec une « marge préférentielle » par rapport aux concu-

rents, doivent accepter en retour une libéralisation de leurs importations venant de l'UE. Engagées en 2003, les négociations traînent en longueur. Conduites avec les CER, elles prétendent aussi à renforcer l'intégration régionale. Les blocages portent sur : i) les divergences d'intérêts au sein des CER entre les pays non-PMA prêts à ouvrir leurs marchés à l'UE en contrepartie d'un accès au marché de l'UE, et ceux qui craignent que cette ouverture ne déstabilise leurs secteurs de production et les prive des recettes fiscales de porte ; ii) la nécessité de mettre en place un tarif extérieur commun, alors que certains pays sont impliqués dans différentes CER en Afrique centrale et en Afrique australe ; iii) l'aide au développement additionnelle attendue par les pays ACP pour mettre à niveau leurs économies se heurte aux contraintes budgétaires de l'UE.

Face à l'échec des négociations à l'OMC (libéralisation multilatérale), la CE a multiplié les négociations parallèles avec l'Asie et l'Amérique latine, concurrentes de l'Afrique (banane, café, cacao, etc.) ce qui réduit mécaniquement les marges préférentielles des ACP sur le marché européen. Les APE doivent être conclus avant octobre 2014. Sinon, certains pays signeront des accords bilatéraux, mettant en péril les processus d'intégration régionale.

La question des pêches est aussi un sujet de contentieux avec l'UE. Les accords de partenariat pour les pêches conclus de façon bilatérale intéressent de moins en moins de pays. Cela appelle une réelle stratégie régionale et continentale. Les captures de thon par les flottes européennes ne sont rémunérées par exemple qu'à hauteur de 12 % de leur valeur, donc à un taux bien inférieur à d'autres ressources naturelles (30 % usuellement).

L'histoire et la proximité conduisent les pays africains à privilégier les relations avec l'UE. Mais, compte tenu des perspectives que présente son marché, l'Afrique est déjà engagée avec d'autres partenaires : les États-Unis (AGOA), la Chine, l'Inde, le Japon ou le Brésil. La plupart sont des accords préférentiels négociés avec les pays disposant de ressources minières et pétrolières. Ils font perdurer la spécialisation africaine sur l'exportation de ressources naturelles pas ou peu transformées, en contrepartie d'investissements dans les infrastructures et d'importations de produits manufacturés.

1. L'impasse de l'OMC ouvre la voie à de multiples accords commerciaux bilatéraux

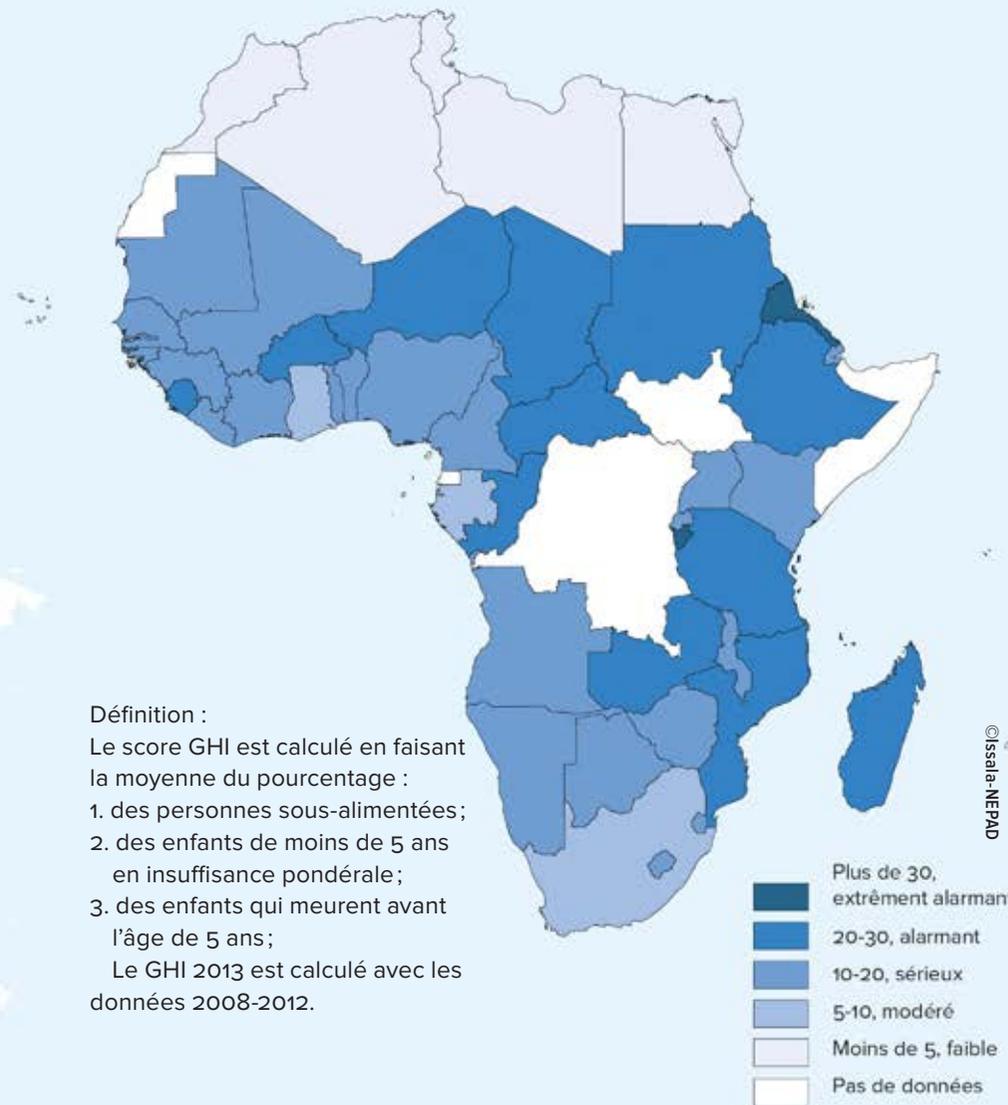
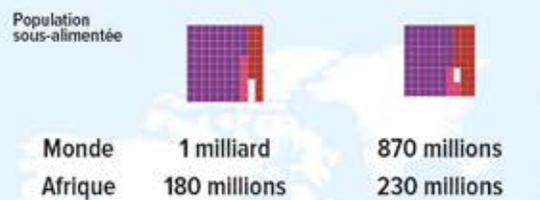
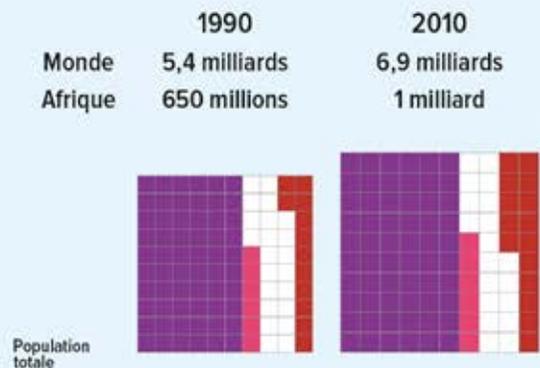
2. Le commerce de l'UE avec l'Afrique s'érode au profit des pays émergents, la Chine au premier chef

3. Les accords commerciaux avec les pays développés ont peu servi l'intégration régionale africaine

Faim et malnutrition

Indice de la faim 2013 (GHI)

Nombre de personnes sous-alimentées dans le monde et en Afrique



Définition :
Le score GHI est calculé en faisant la moyenne du pourcentage :
1. des personnes sous-alimentées;
2. des enfants de moins de 5 ans en insuffisance pondérale;
3. des enfants qui meurent avant l'âge de 5 ans;
Le GHI 2013 est calculé avec les données 2008-2012.



La faim, un problème persistant à l'échelle continentale

Malgré ces progrès agricoles significatifs et bien que la fréquence de l'insécurité alimentaire ait diminué ces vingt dernières années, l'Afrique est, selon la FAO, le seul continent où le nombre absolu de personnes sous-alimentées a augmenté sur cette période. En 1990, moins d'une personne sous-alimentée sur cinq vivait en Afrique, alors qu'elles seraient aujourd'hui plus d'une sur quatre. L'Afrique reste, avec l'Asie du Sud, le continent le plus fortement touché par l'insécurité alimentaire.

Mais là encore, les situations sont variées. En Afrique du Nord, bien que la dépendance aux importations alimentaires y soit forte et croissante, l'insécurité alimentaire reste un problème marginal, notamment en raison des fortes subventions de l'État à l'alimentation de base. L'Afrique australe est également moins touchée, bien que les populations pauvres se retrouvent bien souvent dans des situations alimentaires précaires. L'Afrique de l'Est est la région la plus sévèrement touchée. Cinq pays (Éthiopie, RDC, Tanzanie, Soudan, et Kenya) dont un seul n'appartient pas à cette région regroupent plus de la moitié de la population sous-alimentée en Afrique sub-saharienne alors qu'ils comptent moins d'un tiers de sa population. Enfin, certains pays ont très nettement progressé ces dernières années (le Ghana, l'Angola, le Cameroun et le Malawi) combinant croissances agricole et économique. Pour d'autres, moins nombreux, la situation s'est détériorée en particulier du fait des conflits ou de la pandémie de SIDA (Zambie, RDC, Burundi, etc.).

Des inégalités devant la faim à l'échelle de chaque pays

L'insécurité alimentaire reste un phénomène largement rural. Une majorité de ménages ruraux s'approvisionne au moins partiellement sur les marchés pour son alimentation, et ce d'autant plus les années de mauvaises récoltes, donc au moment où les prix augmentent. La faiblesse et l'irrégularité des revenus ruraux, ainsi que l'instabilité des marchés alimentaires (en particulier en zones déficitaires) contribuent à la concentration de l'insécurité alimentaire en zones rurales.

L'insécurité alimentaire varie aussi selon les saisons. En zone rurale, plus on s'éloigne des périodes de récoltes, plus les gre-

niers se vident et les prix montent. L'instabilité des prix au cours de l'année est d'autant plus marquée que les marchés locaux sont enclavés, et que les marchés nationaux sont étroits et peu insérés dans les marchés régionaux. Cette saisonnalité affecte d'autant plus les ménages fortement dépendants du marché pour leur alimentation : les éleveurs pastoraux en zone sahélienne ou en Afrique de l'Est, ou les salariés précaires en Afrique de l'Est et australe.

L'insécurité alimentaire frappe davantage les jeunes enfants et leurs mères : au sein même des familles, — les aliments les plus riches étant parfois réservés pour les hommes —, les jeunes enfants ainsi que les femmes enceintes et allaitantes sont plus sensibles aux carences alimentaires. La malnutrition infantile, peut affecter durablement les capacités intellectuelles et physiques et hypothéquer l'avenir de franges entières de la population. Entre 7 et 16 % des redoublements à l'école sont liés à la malnutrition.

La faim gagne aussi les pauvres urbains

L'insécurité alimentaire est plus élevée en milieu rural qu'en ville parce que souvent ceux qui produisent des aliments le font en quantité insuffisante pour nourrir leur famille, faute d'accès adéquat aux moyens de production (terre, engrais, outils) et parce que les ruraux sont plus pauvres et qu'ils peinent à acheter la nourriture qui leur manque. Les disponibilités alimentaires ont certes augmenté mais la production de céréales par habitant est restée inférieure à ce qu'elle était dans les années 60 et stagne depuis 30 ans. Or les pauvres sont les plus dépendants de cette production, les populations les plus aisées ayant, elles, bénéficié du surcroît de disponibilités en divers aliments.

Mais la carte de l'insécurité alimentaire évolue. Si les populations à risques demeurent concentrées dans les campagnes, elles sont de plus en plus nombreuses en ville. Cela découle mécaniquement du nombre grandissant d'urbains, dont une grande part a fuit la pauvreté rurale. Mais cela tient aussi à la précarité des conditions de vie et d'emploi, ainsi qu'à des liens de solidarité familiaux ou de voisinage moins solides en milieu urbain.

1. Une personne sous-alimentée dans le monde sur quatre vit en Afrique

2. Les populations rurales sont très insérées dans les marchés alimentaires et frappées par l'instabilité des prix

3. La malnutrition frappe surtout les enfants et affecte leur potentiel de développement

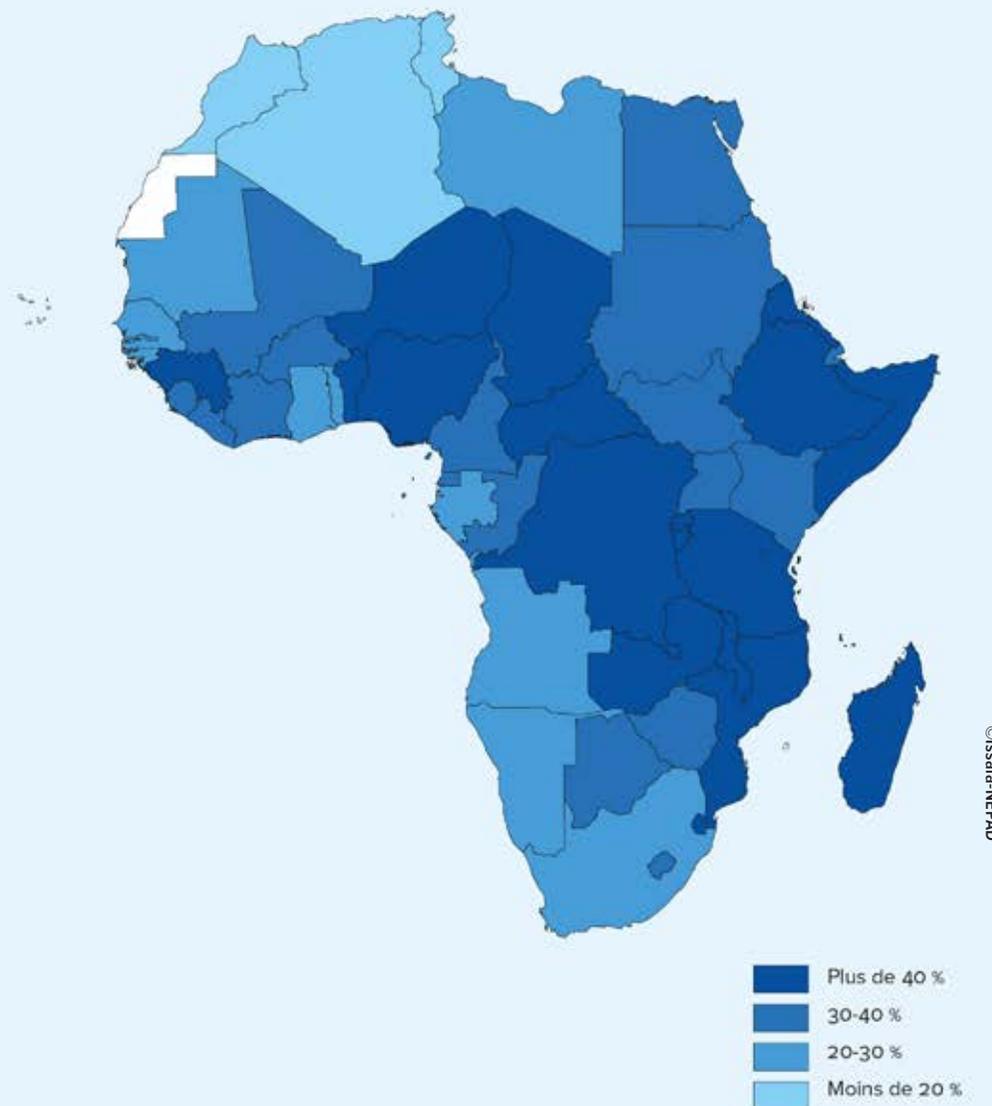
Faim et malnutrition

Part de l'alimentation qui est achetée par les ménages

Pays	Capitale	Milieu rural	Année
Bénin	88 %	66 %	2003
Burkina Faso	93 %	51 %	2003
Cameroun	93 %	58 %	2007
Côte d'Ivoire	92 %	51 %	2002
Ghana	100 %	74 %	2006
Guinée	95 %	49 %	2007
Mali	97 %	56 %	2006
Mauritanie	100 %	88 %	2004
Niger	99 %	50 %	2007
Nigeria	82 %	64 %	2003
Sénégal	100 %	87 %	2005
Sierra Leone	99 %	58 %	2003
Tchad	98 %	58 %	2003
Togo	100 %	72 %	2006

Sources : CIRAD, Afrisat, AFD

Malnutrition chronique : pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en retard de croissance (2012)



Sources : OMS

La faim, un enjeu agricole et global

La croissance de la production agricole et la croissance économique ont fait progresser la disponibilité alimentaire théorique par habitant de l'ordre de 10 % ces 20 dernières années. Seuls quelques pays d'Afrique de l'Est et australe, ainsi que des pays déstabilisés par les conflits l'ont vu reculer. Pourquoi l'insécurité alimentaire s'est-elle donc accrue ? Simplement parce que la disponibilité alimentaire n'est que l'un des facteurs de la faim et de la malnutrition. La relation avec la production agricole est encore plus complexe.

Pauvreté, conflits et insécurité alimentaire

L'accès économique à l'alimentation est devenu le facteur déterminant de l'insécurité alimentaire. Pour les populations les plus pauvres, rurales ou urbaines, la nourriture est le premier poste de dépenses. Cela vaut pour tous les pays quel que soit leur niveau de développement économique et agricole. L'insécurité alimentaire est avant tout un problème de pauvreté et d'inégalités.

Alors que la sécurité alimentaire des ménages est le plus souvent perturbée par des événements isolés (perte d'emploi, décès d'un membre de la famille, etc.), certains risques climatiques, politiques ou économiques affectent des régions entières. Les crises politiques peuvent progressivement plonger des pays dans l'insécurité alimentaire structurelle, tandis que des sécheresses récurrentes dans certaines régions (Sahel et Corne de l'Afrique) ont largement contribué à détériorer des situations alimentaires déjà précaires. Enfin, la plupart des pays côtiers, et en particulier leurs métropoles, ont été durement touchés par les épisodes de hausse de prix alimentaires en 2007-2008 et 2011-2012.

Un cocktail de causes économiques, sociales et sanitaires

Qualité des aliments, diversité, conditions sanitaires de préparation et de consommation, répartition au sein de la famille sont des éléments aussi importants que la quantité de calories disponibles par habitant. Dès lors, les conditions économiques familiales sont importantes, mais les facteurs sociaux, et en particulier l'équité hommes-femmes, sont déterminants. L'accès à l'éducation et à la

santé ainsi que l'insertion des femmes dans les institutions de gouvernance locale sont des facteurs de progrès majeurs.

Plus encore que l'insécurité alimentaire, la malnutrition a des causes multiples. L'accès aux services de santé maternelle et infantile, la diversité alimentaire des enfants en bas âge, la charge de travail pesant sur les femmes enceintes et allaitantes sont autant de facteurs concourant à la malnutrition infantile. Les zones à risques ne sont pas toujours les zones de déficits céréaliers.

Le cas de l'Afrique de l'Ouest éclaire la multiplicité et la complexité des facteurs concourant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La production alimentaire par habitant y a progressé au même rythme qu'en Asie ces 30 dernières années y compris dans plusieurs pays du Sahel enclavé. Et pourtant, la malnutrition infantile est alarmante, et depuis 2000, la région a été touchée par une succession de crises. Elles résultent toutes d'une combinaison de facteurs : sécheresse ou inondations contribuant à réduire la production locale, instabilité des marchés internationaux et régionaux, instabilité politique, boom démographique, etc. Ces chocs successifs ont érodé les systèmes de vie des ménages, les rendant plus vulnérables encore à de nouveaux chocs.

La relation agriculture-sécurité alimentaire

Le développement de l'agriculture est une condition nécessaire de la lutte contre la faim mais certes pas suffisante. L'agriculture est en définitive un ressort indirect de la sécurité alimentaire. Puisque c'est l'activité économique principale des populations les plus pauvres, son développement fournit des ressources permettant aux ruraux de réduire les variations de volumes produits, de dégager des excédents pouvant couvrir les déficits occasionnels des ménages mais, surtout, d'obtenir des revenus qui leur permettent d'acheter des aliments diversifiés et d'autres biens de base.

Dès lors, la lutte contre la faim et la malnutrition fait appel à une combinaison de politiques : développement de l'agriculture (y compris les réformes foncières), développement des activités non agricoles et renforcement de la résilience des ménages, ou encore politiques ciblées sur la réduction des inégalités, la santé, le commerce, etc.

1. La pauvreté et les inégalités sont au cœur de la sous-alimentation et de la malnutrition

2. Le développement agricole est une condition nécessaire mais pas suffisante pour faire reculer la faim

3. La lutte contre la malnutrition requiert une combinaison d'interventions sociales, économiques, sanitaires



SECTION 2

Les politiques, les institutions et les acteurs

Depuis 10 ans, le PDDAA impulse un processus panafricain visant à remettre l'agriculture au centre de l'agenda des États africains et des Communautés économiques régionales. Ce faisant, il est parvenu à vaincre les multiples cloisonnements entre les institutions et les acteurs, et à impulser une coordination des appuis internationaux autour du soutien aux politiques et programmes initiés par les Africains.

Ces progrès sont d'autant plus importants, qu'ils interviennent dans un contexte difficile. Les institutions agricoles et les instruments de politiques publiques ont été considérablement affaiblis par 20 ans de désinvestissement simultané des États, du secteur privé et de l'aide internationale du secteur agricole. Une immense majorité de producteurs n'a pas accès à un environnement institutionnel et financier qui leur permettrait de conduire leurs exploitations agricoles dans des conditions favorables et de les adapter aux mutations de l'environnement et des marchés.

Mais dans le même temps de nouveaux acteurs ont émergés et se sont structurés. C'est notamment le cas des organisations agricoles qui sont devenues des acteurs clés de la définition et de la mise en œuvre des politiques agricoles.

**L'AGRICULTURE DANS LE NEPAD : IMPULSER UNE RÉVOLUTION
AGRICOLE**
PAGE 39

INTÉGRATIONS ET POLITIQUES RÉGIONALES
PAGE 43

LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'AGRICULTURE
PAGE 45

**DES INSTITUTIONS DE DÉVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT
DÉFAILLANTES**
PAGE 47

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS
PAGE 49

Processus PDDAA

Les cinq objectifs à l'horizon 2015 fixés par les dirigeants africains

1. Des marchés agricoles dynamiques au sein et entre les pays et régions d'Afrique;
2. Des agriculteurs actifs dans l'économie de marché et un continent exportateur net de produits agricoles;
3. Une répartition plus équitable de la richesse au profit des populations rurales;
4. L'Afrique comme acteur stratégique en science et technologie agricoles;
5. Une production agricole sans danger pour l'environnement et une culture de gestion durable des ressources naturelles en Afrique.

Les quatre piliers fondamentaux

Face aux contraintes structurelles qui obèrent le développement agricole, le PDDAA a retenu de structurer les programmes d'investissements et de développement autour de 4 piliers majeurs :

Pilier 1 : Gestion des terres et des eaux, avec l'objectif d'accroître les surfaces exploitées dans le cadre d'une gestion durable des terres;

Pilier 2 : Accès aux marchés, en focalisant les interventions sur l'amélioration des infrastructures rurales et le développement des capacités liées au commerce;

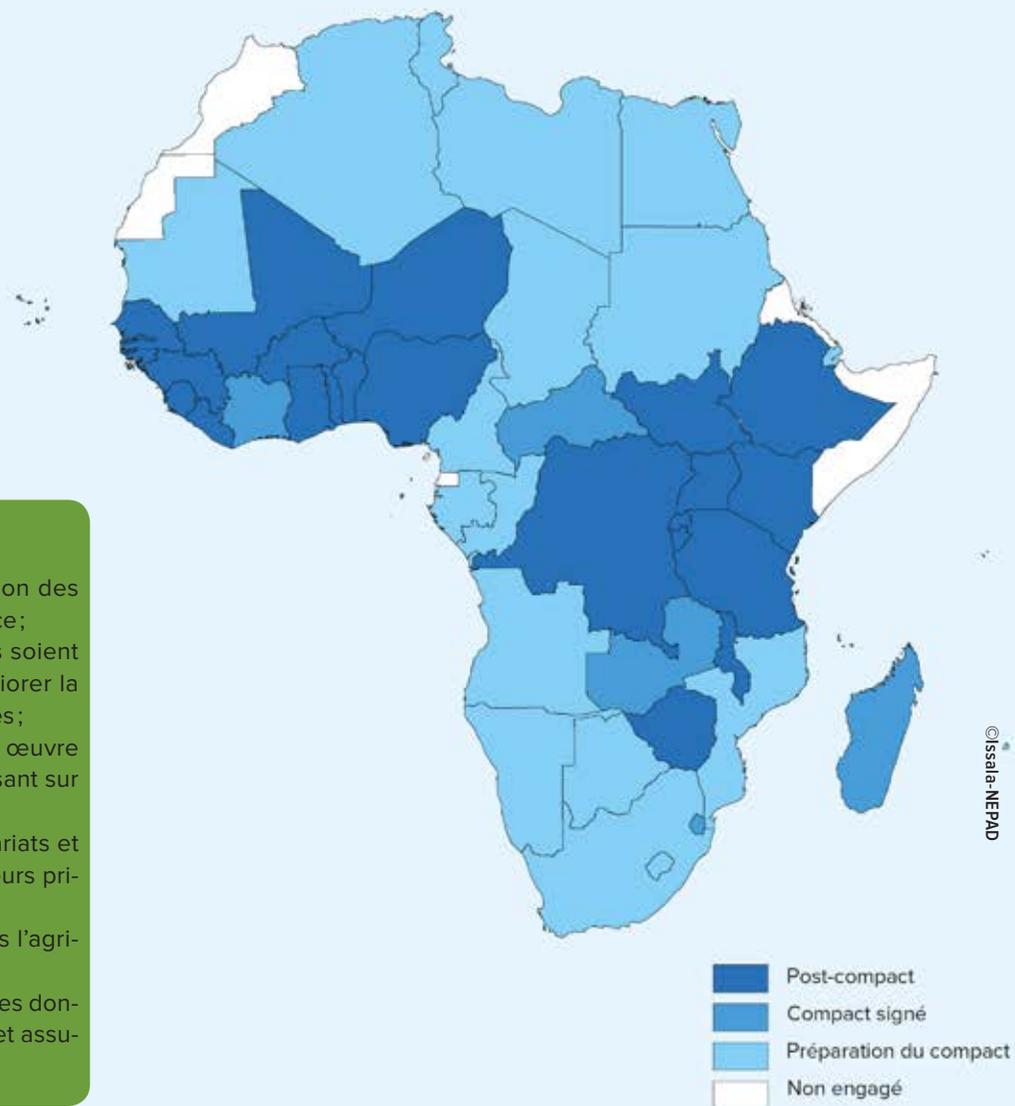
Pilier 3 : Fourniture de produits vivriers et lutte contre la faim, avec comme priorité l'accroissement des disponibilités alimentaires, la réduction de la vulnérabilité des ménages ruraux et la gestion des risques;

Pilier 4 : Recherche agricole, avec l'accent placé sur le développement de la recherche, la gestion et le partage des connaissances, la diffusion et l'adoption des technologies.

Les six domaines d'action

- Renforcer les processus de conception des politiques et de mise en œuvre efficace;
- Soutenir les institutions pour qu'elles soient plus efficaces et redevables, et améliorer la gouvernance des ressources naturelles;
- Favoriser la planification et la mise en œuvre sur des bases plus inclusives et reposant sur l'expérience;
- Améliorer la coordination, les partenariats et les alliances au sein et entre les secteurs privé et public;
- Favoriser l'investissement public dans l'agriculture;
- Augmenter la production et l'accès à des données de qualité et à la connaissance, et assurer l'information du public

État d'avancement du processus dans les pays (2013)



L'agriculture dans le NEPAD : impulser une révolution agricole

Après dix années, le PDDAA s'affirme comme point de ralliement des intérêts en vue d'un développement durable du secteur agricole en Afrique. Nombreux sont les sceptiques du départ qui ont fini par se joindre à la dynamique et qui en sont devenus de fervents supporters, qu'il s'agisse du secteur public ou de la société civile africaine, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, techniques et financiers. Le PDDAA est aujourd'hui devenu une « marque » reconnue en Afrique et dans le monde.

Le PDDAA : l'expression d'un vrai panafricanisme

Le PDDAA s'est affirmé comme l'expression d'une réappropriation, par les États africains, de la politique appliquée à l'agriculture. C'est donc une manière de rompre avec les conditionnalités, les carcans et restrictions imposées par l'ajustement structurel. Cette rupture s'exprime aussi par la remise en selle de l'État avec l'engagement de consacrer 10 % des budgets nationaux à l'agriculture.

Le PDDAA n'est pas un programme mais une approche et un acte politique. Une approche dans la mesure où l'Agence du NEPAD (NPCA) n'est pas engagée dans la mise en œuvre des politiques ou des investissements, et qu'il n'a pas de caractère normatif. Il propose aux États et aux régions une méthode leur permettant d'établir des priorités pour l'agriculture, basée sur certains principes : i) la concertation entre acteurs nationaux, dont les organisations agricoles, ii) la mise en cohérence avec les grands équilibres macro-économiques (d'où une phase de modélisation économique pour calibrer les investissements nécessaires), iii) la subsidiarité, en laissant aux pays la définition de leurs priorités, en confiant aux communautés économiques régionales la mise en cohérence et les actions d'emprise régionale et enfin, en demandant au NPCA et à la Commission de l'Union africaine d'assurer l'appui technique et le pilotage stratégique; iv) le partenariat et le dialogue avec les bailleurs; v) la redevabilité; et vi) depuis quelques temps, la recherche d'alliances avec le secteur entrepreneurial, au-delà des producteurs agricoles.

Mais c'est aussi un acte politique car il s'appuie sur les engagements internationaux en matière d'efficacité de l'aide pour renfor-

cer le *leadership* africain. Il a pris au mot la Déclaration de Paris pour créer un support capable de canaliser l'engouement retrouvé pour le secteur agricole. Le principal mot-clé du PDDAA est sans doute « l'alignement ». Cette initiative est une des seules qui ait permis la constitution d'un fonds multi-donateurs géré de façon unique. Le PDDAA a donc été un catalyseur des initiatives africaines en matière de formulation de priorités nationales et de reprise en main par les africains du dialogue avec les partenaires financiers.

Le PDDAA, un jeu d'acteurs

Le PDDAA n'a pas échappé aux contingences politiques. Certaines institutions internationales ont rivalisé, à ses débuts, pour gagner les faveurs du NEPAD et de l'UA et en assurer l'expertise attirée. Puis les partenaires techniques et financiers qui très souvent privilégiaient « leurs pays » ou « leurs CER » prioritaires ont cherché à orienter les appuis sur certaines régions, en s'appuyant sur l'influence acquise à la faveur des financements apportés. Il est alors logique, compte tenu de sa visibilité et de sa légitimité, que le PDDAA suscite des réactions extrêmes de convoitise pour s'en attirer les mérites voire la paternité, ou de rejet complet, en particulier de la part d'organisations qui n'y ont pas trouvé la tribune qu'elles espéraient. Le programme sert ainsi de fonds de commerce pour plusieurs groupes d'intérêts, certains tentant de se l'approprier et s'en servir comme levier pour mobiliser des fonds alors que certains autres, ses détracteurs, l'instrumentalisent en l'attaquant à distance. Les sujets de contentieux les plus fréquents portent sur la place des bio-technologies ou du secteur privé dans le développement. En vérité le PDDAA laisse aux pays la manière de gérer ces questions.

En interne au processus, l'approche n'est pas monolithique non plus. Le débat, voire parfois la controverse, se cristallise sur le rôle exact de l'État et du privé, la place des technologies, le rôle des relations sociales et institutionnelles dans les dynamiques de développement, etc. Le PDDAA devient aussi parfois un enjeu de lutte idéologique sur les questions d'insertion dans le marché international, d'intervention redistributive des facteurs de pro-

1. Le PDDAA n'est pas un programme mais une méthode et un acte politique

2. Il organise le débat sur les questions controversées plus qu'il ne fournit des options clés en main



L'agriculture, un des six domaines thématiques du NEPAD

L'agriculture et la sécurité alimentaire figurent au premier plan des six domaines thématiques prioritaires du NEPAD. Mais les cinq autres domaines ont aussi des impacts majeurs sur l'agriculture et l'alimentation : (i) changement climatique et gestion des ressources naturelles; (ii) intégration régionale et infrastructures; (iii) développement humain; (iv) gouvernance économique et des entreprises; (v) questions transversales (genre, TIC, renforcement des capacités).

Les CER dans le processus PDDAA

De leur côté les Communautés économiques régionales, avec l'appui des institutions techniques de référence retenues par le NEPAD, soutiennent les pays dans la conception et la mise en œuvre des PNIA. Elles mobilisent leurs États pour définir des politiques et des programmes régionaux complémentaires des PNIA. Les PRIA permettent : (i) de réaliser des économies d'échelle en mutualisant des ressources techniques et financières; (ii) de gérer les interdépendances des économies agricoles et les ressources naturelles communes; (iii) de promouvoir les marchés régionaux et gérer l'interface avec les marchés mondiaux. Le PRIA fait aussi l'objet de revues externes, de tables rondes, de la signature d'un pacte et d'un *business meeting*.

Le processus PDDAA dans les pays

La mise en œuvre du PDDAA privilégie le niveau national. La conception des Programmes nationaux d'investissements agricoles (PNIA) repose sur une revue du secteur agricole, la modélisation des investissements nécessaires pour assurer une croissance agricole annuelle d'au moins 6 %, indispensable pour atteindre les objectifs ambitieux du PDDAA et les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment sur le plan de la réduction de la faim et de l'extrême pauvreté. La planification des investissements nationaux est réalisée sur la base des travaux de modélisation et dans le cadre d'une concertation avec les acteurs socioprofessionnels. Elle est soumise à une revue externe organisée par le NEPAD. Le projet de PNIA est discuté lors d'une table ronde au cours de laquelle les engagements et les responsabilités des différentes parties prenantes (État, organisations de producteurs, secteur privé, partenaires au développement) sont précisées et consignés dans un pacte national (le Compact). Le financement national et la contribution des partenaires extérieurs fait l'objet d'un *business meeting*.

duction (terres, accès à l'eau et aux parcours), sur la validité du signal de prix dans les stratégies des acteurs, etc. Ces lignes traversent tous les groupes : institutions africaines, experts, partenaires techniques et même organisations agricoles.

Le PDDAA s'est efforcé de minimiser les risques de clivage en organisant un débat pluraliste et ouvert. Mais face aux défis actuels, il est amené à prendre de plus en plus de positions, ce que lui autorise la légitimité et l'autorité acquises par les Africains.

Les défis pour le PDDAA

Un premier défi est de répondre aux espérances suscitées au niveau des pays et des CER et donc d'attester de l'impact du PDDAA : le processus a-t-il réellement contribué à accroître la production et la mobilisation des ressources ? Il est trop tôt pour le dire. Cela dépend de la manière dont les investissements sont articulés avec des réformes de politique économique et institutionnelle, qui peuvent créer un environnement qui incite les exploitations agricoles à plus investir. La question des investissements a concentré l'attention car elle fait consensus entre la partie africaine et les donateurs, alors que les réformes de politique économique peuvent apparaître comme un terrain miné. Mais dans la pratique, parler uniquement d'investissement risque d'enfermer dans une dépendance certaine vis-à-vis des stratégies de financement des bailleurs. La régulation économique devra désormais être au cœur du PDDAA et cette préoccupation était d'ailleurs présente dès son démarrage. Discuter de ces questions controversées de façon indépendante est désormais plus facile maintenant que l'Afrique a assuré son *leadership* sur le PDDAA.

Un deuxième risque est celui de la bureaucratisation du PDDAA. Certains acteurs estiment que le PDDAA « ne leur parle pas assez ». Ils considèrent le PDDAA comme trop centré sur la méthode et les processus — ce qui correspond d'ailleurs au mandat du NEPAD — et pas assez sur les priorités pour les agri-

culteurs : les prix, les sources de financement, les opportunités de marché, la répartition de la valeur ajoutée au sein des filières, la propriété des ressources naturelles et des terres, etc. Si ces questions ne sont pas suffisamment abordées au niveau des États, le NEPAD devra nécessairement aller sur ce terrain. Une vision de l'agriculture à l'échelle continentale s'impose donc désormais. C'est un travail que le PDDAA a entrepris sous le titre « soutenir la dynamique du PDDAA ». Cet exercice doit permettre de mieux raisonner la place de l'agriculture dans le développement rural et le développement global.

Le troisième risque vient des tendances centrifuges qui sont d'origines variées : les experts et institutions internationales ont une grande capacité à inventer de nouveaux concepts qui deviennent la norme pour l'action, mais dont la durée de vie est calée sur celle de l'émergence d'un nouveau paradigme. Or ces modes ont pour effet d'éloigner les décideurs des caps et engagements structurants nécessaires pour créer une dynamique de développement. Mais le risque de dispersion vient aussi de l'intérieur : les autorités nationales restent perméables aux promesses des partenaires et une compétition s'engage parfois pour des moyens limités, en particulier lorsqu'il s'agit d'établir des listes de pays prioritaires. À moyen terme, cela met en danger la dynamique continentale et risque de faire perdre la maîtrise des événements par les gouvernants africains.

Cette compétition s'exerce aussi vis-à-vis des ressources du secteur privé dont les administrations concèdent qu'elles ne peuvent pas se passer. Le souci du NEPAD est alors que l'intérêt des investisseurs converge avec celui des principaux acteurs. Il est ainsi important que les organisations de producteurs fassent valoir leur point de vue et puissent peser dans le dialogue avec les autres investisseurs privés.

Près de dix ans après son lancement, le PDDAA est donc à la croisée des chemins alors que la plupart des pays d'Afrique ont engagé leur processus, et que certains ont déjà accompli un parcours de 8 ans.

3. Fin 2013 : 37 pays ont signé un « compact », le contrat d'engagement entre les parties prenantes

4. 28 pays ont achevé leur PNIA et organisé leur business meeting sur son financement

Communautés économiques régionales

CEDEAO

Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
15 membres



UMA

Union du Maghreb arabe
5 membres



COMESA

Marché commun de l'Afrique orientale et australe
19 membres



CAE

Communauté d'Afrique de l'Est
5 membres



CEN-SAD

Communauté des États sahélo-sahariens
25 membres



CEEAC

Communauté économique des États d'Afrique centrale
10 membres



SADC

Communauté de développement d'Afrique australe
15 membres



IGAD

Autorité inter-gouvernementale pour le développement
6 membres



Intégrations et politiques régionales

Depuis le début des années 2000, la globalisation des économies et des échanges s'est accompagnée d'une accélération des processus d'intégration à l'échelle des régions. La régionalisation est considérée comme un puissant moyen de développer les débouchés des producteurs agricoles, de jouer sur les avantages comparatifs et les compensations entre pays en cas de déficit de l'un d'eux. Elle vise à améliorer les politiques commerciales aux frontières tout en permettant aux pays de s'unir pour mieux défendre leurs intérêts dans les enceintes internationales. L'Afrique reste le continent le moins intégré : seulement 10 % des échanges extérieurs des 54 pays sont réalisés en intra-africain (72 % pour l'UE, 52 % pour l'Asie).

Ce regain de dynamisme touche toutes les sous-régions africaines, bien qu'il soit nettement moins affirmé en Afrique du Nord pour laquelle la part des échanges intra-régionaux est très faible (2,7 %). En Afrique de l'Est et australe, les trois organisations régionales — l'EAC, le COMESA et la SADC — sont engagées depuis 2008 dans la constitution d'une vaste zone de libre échange « tripartite » impliquant 26 pays, représentant la moitié du PIB africain et une population de 530 millions de personnes. Les échanges intra-SADC seraient de l'ordre de 15 % du total du commerce de ses États-membres. En Afrique centrale, cohabitent deux institutions d'intégration — la CEEAC et la CEMAC (Zone franc) —, et plusieurs pays adhèrent à d'autres configurations sous-régionales, rendant extrêmement complexe la définition d'une Union douanière. L'instabilité politique de plusieurs pays de la région freine considérablement le processus d'intégration. C'est aussi une région dont les échanges internes sont très réduits, de l'ordre de 1 % seulement. L'Afrique de l'Ouest compte aussi deux espaces d'intégration, avec l'UEMOA regroupant les huit pays de la zone franc et la CEDEAO impliquant 15 pays. Les deux institutions viennent de mettre en place une union douanière avec un tarif extérieur commun. Les échanges intra-zone sont évalués entre 12 et 15 % de l'ensemble des échanges, avec une part très importante détenue par les échanges agricoles (bétail, céréales, fruits et légumes, niébé, etc.).

Des échanges régionaux sous-estimés mais faibles

L'estimation des échanges intra-zones s'appuie sur les statistiques officielles (déclarations en douane) qui minorent l'ampleur du commerce. En effet, de nombreuses transactions ne sont pas enregistrées. Les échanges restent freinés par de multiples entraves formelles et informelles. La corruption aux frontières intérieures renchérit les coûts de transactions. Enfin, le potentiel de commerce régional est insuffisamment exploité en raison du déficit d'infrastructures de transports. La coexistence de multiples monnaies, une réglementation complexe et mal connue, la difficulté d'obtenir les autorisations des administrations, etc. accentuent ces difficultés et découragent les opérateurs économiques.

Les politiques agricoles régionales se généralisent

L'approfondissement des processus d'intégration régionale au niveau des CER combiné avec l'initiative du NEPAD, en a conduit plusieurs à développer des politiques agricoles régionales, complémentaires des politiques nationales. Dès 2005, la CEDEAO adoptait l'ECOWAP, assortie en 2010 d'un programme régional d'investissements agricoles. La SADC a engagé le même processus et adopté la Politique agricole régionale (RAP) en juin 2013. La CEEAC de son côté a adopté la politique agricole commune de l'Afrique centrale en juillet 2013. Ces deux régions préparent le PRIA qui opérationnalisera les politiques régionales. La Communauté d'Afrique de l'Est est dotée d'une politique agricole et de développement rural depuis 2006. Elle a adopté un plan d'action sur la sécurité alimentaire en 2011, aligné sur les priorités du PDDAA.

L'Union africaine a engagé un processus devant conduire à une communauté économique africaine. Elle a défini six étapes, la prochaine étant la création d'une vaste zone de libre échange en 2017, complétée par la suite par une union douanière, puis une union monétaire. Le PMI (Programme minimum d'intégration) s'appuie sur les Communautés économiques régionales (CER) qui ont établi entre elles un mécanisme de convergence. Les politiques agricoles régionales contribuent à ce processus bien que les pays privilégient souvent une vision nationale de leur développement agricole.

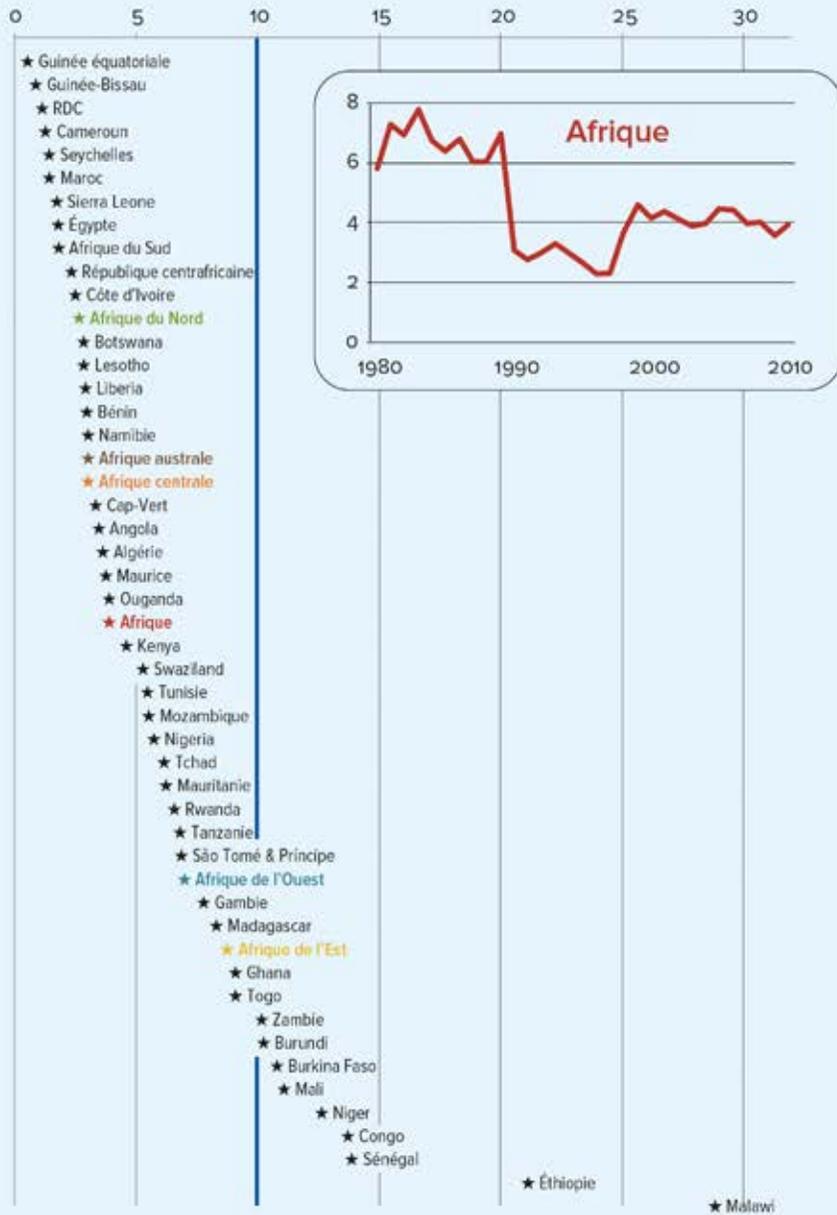
1. Malgré les progrès de l'intégration, les échanges intra-régionaux restent faibles, entre 1 et 15 % du commerce extérieur des pays

2. Les conflits et l'instabilité freinent l'intégration économique et commerciale

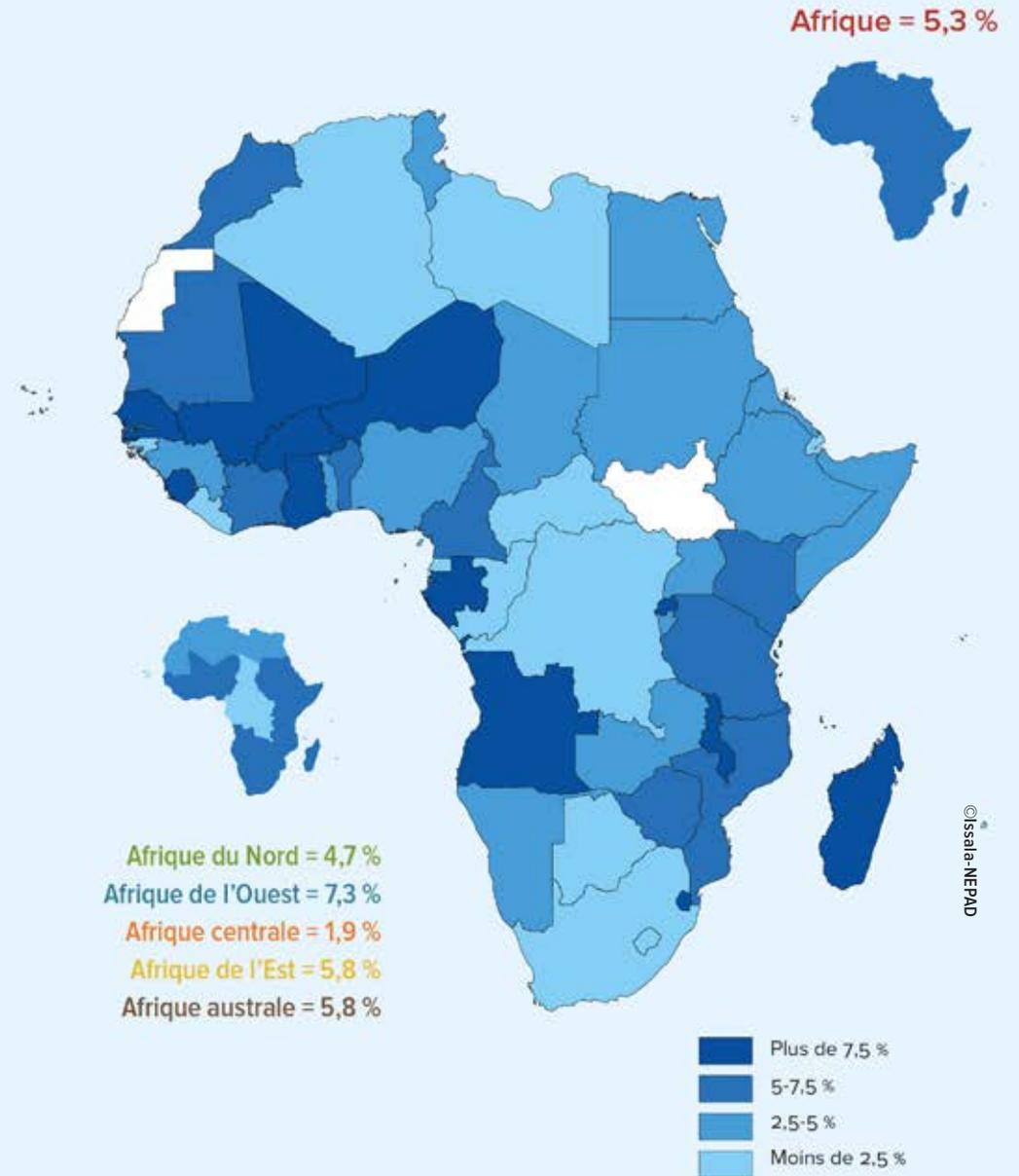
3. L'intégration au niveau des CER est cruciale pour le développement de l'agriculture

Financement de l'agriculture

Dépenses agricoles dans les dépenses publiques 2010 (%)



Part de l'APD agricole dans l'APD totale



© Issala-NEPAD

Le financement public de l'agriculture

« Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine [...] déclarons notre engagement à redynamiser le secteur agricole, y compris l'élevage, les ressources forestières et les pêcheries par l'introduction de politiques et stratégies spécifiques au profit des petites exploitations traditionnelles des zones rurales [...]. À cette fin nous convenons d'adopter des politiques saines de développement agricole et rural et d'allouer chaque année au moins 10 % de nos budgets nationaux à leur mise en œuvre dans un délai de cinq ans [...] ».

Le seuil de 10 % retenu à l'échelle continentale correspond au niveau d'investissement moyen qu'il convient de réaliser, d'après les travaux de modélisation de l'IFPRI, pour atteindre les 6 % de croissance annuelle indispensables à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces dépenses excluent les actions relevant des infrastructures en milieu rural (pistes, écoles, etc.) mais incluent la recherche agricole.

Moins du cinquième des membres de l'UA atteignent la cible de 10 %

Qu'en est-il dix ans après cet « engagement de Maputo » ? En 2010, parmi les 44 pays dont les données sont disponibles, seuls 9 pays atteignent ou dépassent l'objectif. Vingt-deux pays consacrent moins de 5 % du budget de l'État aux dépenses agricoles ! Sur la période 1980-2010, l'Afrique a connu trois phases : une première dans les années 80 avec des dépenses agricoles supérieures à 6 %. C'était aussi la période où le secteur agricole était assez fortement taxé. Les ajustements structurels ont conduit à réduire drastiquement ce niveau de dépenses dans les années 90, avec un taux moyen de l'ordre de 2-3 %. Depuis 10 ans, un redressement timide se dessine. Les dépenses moyennes régionales avoisinent les 4 %. La crise alimentaire de 2008 a marqué un sursaut des autorités nationales. Mais la nouvelle importance accordée à l'agriculture ne se traduit pas encore dans les efforts financiers au secteur.

Deux tendances se dégagent sur la période. Les pays qui consacrent moins de 5 % de leur budget public à l'agriculture en 2003 ont souvent réduit leur concours financiers publics au

secteur. À l'inverse, une majorité de pays situés au dessus des 5 % connaissent une trajectoire inverse, avec des efforts accrus.

Au-delà du niveau de dépenses, leur affectation est importante à considérer. D'une façon générale, les dépenses de fonctionnement consomment une part importante des ressources. La part des flux nets dirigée vers les sous secteurs de production varient considérablement. Les bassins de production qui disposent du plus gros potentiel concentrent souvent les appuis publics. L'élevage est généralement le parent pauvre des arbitrages.

L'APD agricole s'accroît, mais timidement

Les ressources de l'aide publique au développement (APD) allouées à l'agriculture ont considérablement diminué en 30 ans : de 16 % de l'APD totale en 1980 à 3 % en 2006. Comme dans l'analyse des budgets publics, il y a un décrochage complet entre l'importance économique et sociale du secteur agricole et l'affectation des ressources. Dans seulement huit pays d'Afrique, la part de l'APD agricole est supérieure à 10 % de l'APD globale allouée aux pays. Dans 29 pays, cette part est inférieure à 5 % ! Depuis la crise alimentaire de 2008, les donateurs accordent une nouvelle importance à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Mais les principes de coordination des donateurs et d'alignement des appuis internationaux sur les politiques des gouvernements, pour améliorer la légitimité et l'efficacité de l'aide, tardent à se traduire par des réformes des pratiques de l'aide. Bien souvent, les donateurs « font leur marché » dans le PNIA et le PRIA, et très peu sont prêts à s'engager sur la mutualisation des ressources et l'appui aux structures locales. Les faibles capacités des institutions locales freinent l'exercice réel du *leadership* politique local et la capacité de gérer les ressources de l'aide. Le GAFSP (*Global Agriculture & Food Security Program*) constitue cependant un effort des donateurs pour canaliser et coordonner des appuis vers l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ce fonds multi-donateurs associe donateurs, bénéficiaires et organisations de producteurs à son pilotage. Dix pays africains ont déjà bénéficié d'accords de financement de leur PNIA pour un montant global de 430 millions de dollars.

1. L'agriculture reste négligée dans les budgets publics d'une large majorité de pays, loin des engagements de Maputo

2. L'aide se déploie souvent hors des institutions locales, ce qui contribue à les affaiblir



Des institutions de développement et de financement défaillantes

Le secteur agricole a besoin d'institutions multiples. Des institutions financières pour déployer du crédit, des sociétés d'assurances pour couvrir les risques, des institutions de recherche pour améliorer les variétés ou identifier de nouvelles techniques de production et de transformation, des systèmes d'appui-conseil technico-économique, des systèmes d'information pour se positionner sur les marchés, etc. Ces systèmes existaient avant les années 80-90. Souvent motivés par une logique d'encadrement des paysans et pas toujours performants, ils ont été balayés par les ajustements structurels.

Une immense majorité de producteurs sont seuls et ne bénéficient d'aucuns instruments de politique publique pour les accompagner au cours des campagnes agricoles et appuyer la modernisation de leurs exploitations.

Et pour une minorité, ce sont des structures de projets ou les organisations de producteurs (OP), peu préparées à déployer et gérer des services, qui ont remplacé les institutions publiques. Dans les deux cas, elles parviennent rarement à pérenniser les appuis qu'elles délivrent, lorsque les financements extérieurs cessent. Coûteux, ces services ne peuvent être payés intégralement par les petits producteurs.

Le crédit et la couverture des risques : l'alpha et l'oméga

La défaillance du crédit à la production est la contrainte numéro un. Le constat vaut aussi pour les autres maillons de la filière : réseaux de distribution d'intrants, stockage, unités de transformation, commercialisation, etc. Souvent, les banques agricoles ont été restructurées voire démantelées. Lorsqu'elles financent encore les producteurs, elles ciblent les filières structurées (en général les filières d'exportation), pour sécuriser le remboursement, avec les récoltes placées en garantie. Quant aux agriculteurs commerciaux, ils accèdent directement ou via leurs coopératives aux produits financiers des bourses.

Généralement les taux d'intérêt pratiqués dans le secteur agricole sont très élevés (supérieurs à 15 % par an), et incompatibles avec son taux de rentabilité. Les systèmes de micro-finance se sont déployés dans beaucoup de pays, mais leurs capacités de

financer l'investissement et les campagnes agricoles sont réduites, et ils restent coûteux en raison du suivi rapproché des bénéficiaires qu'ils nécessitent. L'utilisation du paiement par le téléphone portable se développe fortement et réduit les coûts d'accès au financement, mais ne règle guère la question de la qualification pour accéder au crédit.

L'environnement économique des agriculteurs est très incertain avec des prix volatils. Or le risque est un des principaux freins à l'investissement en agriculture : les fermiers ne se lancent pas dans des innovations et réduisent leurs intrants et les institutions financières n'engagent pas de crédit sans assurance. Or l'assurance récolte ou l'assurance mortalité du bétail, ont connu peu de succès.

De multiples innovations difficiles à généraliser

De nouvelles approches se développent, liant l'accès au crédit et l'assurance ou les garanties ; certaines sont prometteuses comme les systèmes de gage sur les stocks (warrantage avec tiers détenteur) pour le café ou les céréales, les assurances indicelles calées sur les accidents climatiques et, pour les agriculteurs industriels, le recours aux marchés à terme (*South African Futures Exchange*). Mais les obstacles sont nombreux pour passer d'initiatives isolées à des services offerts à une majorité de producteurs.

L'absence de politique de financement de l'agriculture — en dehors d'opérations de subvention aux engrais au coup par coup —, combinée avec des interventions ponctuelles de l'aide au développement, sont les deux principaux handicaps pour envisager de « passer à l'échelle », c'est-à-dire de bâtir des institutions pérennes, délivrant des services techniques et financiers adaptés à la diversité des agricultures.

Deux palliatifs sont mis en avant pour combler ce vide : i) les politiques de subvention des équipements, engrais et semences ; les États ne sont pas souvent prêts à soutenir l'effort financier même si l'impact et la rentabilité sont au rendez-vous ; ii) l'implication des États comme opérateurs économiques et la mise en place d'activités soutenues artificiellement par les bailleurs, ce qui perturbe la construction d'un véritable marché des facteurs assis sur le secteur privé.

1. Moins de 10 % des producteurs auraient accès au crédit

2. Les filières alimentaires sont les plus démunies en matière de financement

3. Le risque, élevé en agriculture est le principal frein à l'investissement

4. Pas d'investissements sans des systèmes performants de couverture des risques

Organisations de producteurs

Sa vision :

« La PAFO travaille à l'émergence d'une agriculture africaine dynamique, prospère et durable. [...] une agriculture qui assure la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire, et qui soit à même de remplir les fonctions économiques, sociales et écologiques de la création de richesses, de la préservation de la solidarité familiale et nationale, et de la gestion équitable et durable des ressources naturelles ».

Ses sept objectifs :

- Défendre les droits et les intérêts sociaux et économiques des paysans et producteurs africains et de leurs organisations au niveau continental et international;
- Promouvoir la solidarité et le partenariat entre les organisations de paysans et producteurs africains;
- Construire des points de vue communs sur les principaux défis concernant l'alimentation de la population, le développement d'une agriculture moderne et compétitive et la préservation des ressources naturelles africaines;
- Influencer les politiques et stratégies agricoles au niveau continental et international [...];
- Représenter les organisations de paysans et producteurs africains au niveau continental et international;
- Contribuer à la promotion du commerce des produits agricoles et à l'intégration économique régionale africaine;
- Partager les informations, les expériences et les connaissances [...].

PAFO

Organisation panafricaine des agriculteurs
Née en 2010, elle fédère les 5 réseaux régionaux

UMAGRI

Union maghrébine des agriculteurs
Née en 1989 et réactivée en 2007
Membres : 5 organisations nationales de 5 pays

ROPPA

Réseau des Organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest
Né en 2000
Membres : 13 plateformes nationales d'OP

PROPAC

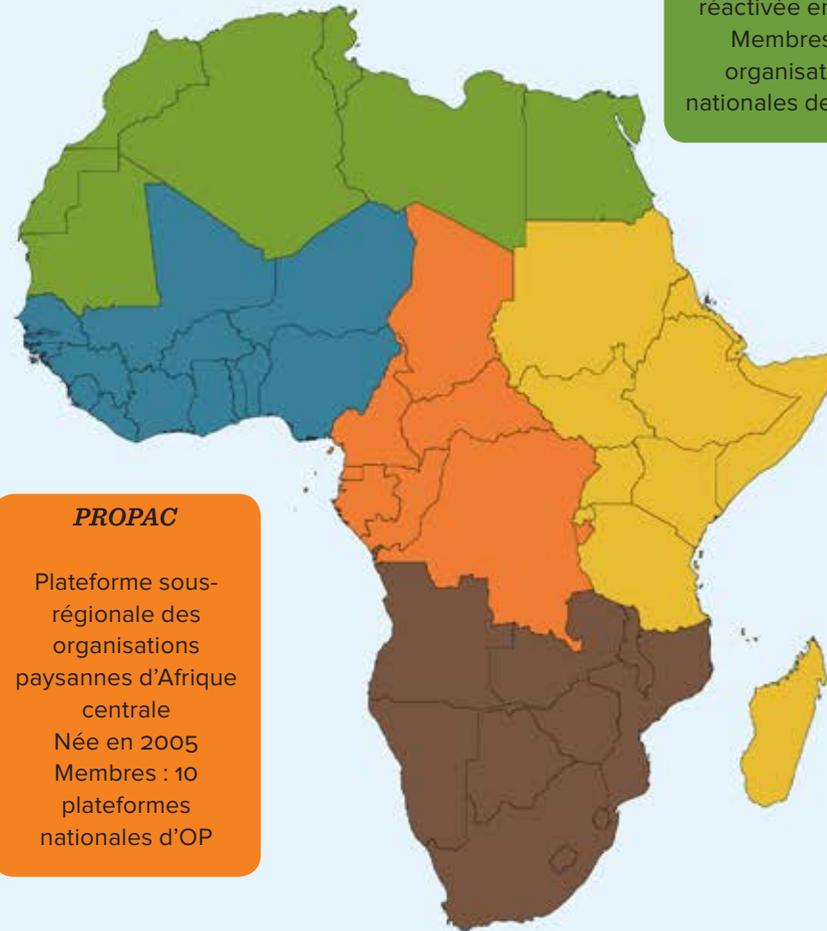
Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale
Née en 2005
Membres : 10 plateformes nationales d'OP

EEAF

Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est
Née en 2001
Membres : 19 organisations nationales de 9 pays

SACAU

Confédération des syndicats agricoles de l'Afrique australe
Née en 1992
Membres : 16 organisations nationales de 12 pays



© Issala-NEPAD

La montée en puissance des organisations de producteurs

Il n'y a pas une, mais de multiples histoires du mouvement paysan en Afrique. Le paysage actuel des organisations de producteurs (OP) est indissociable de l'histoire coloniale puis du comportement des États Indépendants. Il recouvre de multiples formes d'organisations qui se distinguent par leur mode de structuration, leurs missions, la nature de leurs membres, leur taille, etc. Il est souvent structuré en pyramide depuis le groupement villageois (remplissant des fonctions économiques et sociales) jusqu'à des fédérations ou « faitières » nationales.

De la naissance des organisations paysannes à la base...

Les pouvoirs coloniaux ont organisé le monde rural pour mieux le contrôler. Dans les territoires choisis pour les cultures d'exportation (arachide, café, cacao, coton, sucre, etc.), l'organisation des planteurs était un levier pour introduire les cultures, organiser l'encadrement et la collecte des produits.

Dans la période post-indépendance, les États ont pris le relais pour structurer le monde rural avec des approches souvent dirigistes. C'est la période des coopératives encadrées par l'État dans des pays aussi différents que la Tanzanie, l'Égypte, le Bénin, le Niger, le Cameroun mais aussi la plupart des autres pays dotés de gouvernements autoritaires, d'inspiration marxiste-léniniste ou en lutte contre des agressions coloniales. Ces régimes ont assuré un strict contrôle économique et social sur la paysannerie et poursuivi la spécialisation sur les cultures d'exportation, en négociant avec l'Europe des accords commerciaux favorables, dans la continuité du commerce de traite (des Accords de Yaoundé jusqu'à l'Accord de Cotonou en 2000). Les offices de commercialisation assuraient des prix suffisamment bas aux producteurs pour financer, avec les prélèvements, la modernisation des économies et les infrastructures. Dans le secteur vivrier, les monopoles publics de commercialisation visaient à assurer des prix modérés aux populations urbaines. Les structures « coopératives » étaient un maillon essentiel de ce dispositif.

Dans les années 90, les ajustements structurels ont marqué une nouvelle étape pour l'agriculture, renforcée par la libéralisation politique de nombreux régimes. La dégradation des prix des

produits tropicaux et la faible efficacité des organismes publics, alors que les États s'étaient massivement endettés, a obligé à des révisions drastiques, sous l'injonction des institutions financières internationales. En se désengageant fortement et brutalement du secteur agricole, les États ont contribué à l'émergence d'un mouvement paysan plus autonome. Les producteurs ont dû s'organiser pour prendre en charge des fonctions assumées, plus ou moins bien, par l'État : l'approvisionnement en intrants, l'appui-conseil, le regroupement de l'offre, le stockage et la commercialisation, etc. D'autres OP se sont positionnées sur le terrain syndical. À de rares exceptions près, les organisations de producteurs ont un poids économique limité et sont très dépendantes des financements extérieurs. Certaines filières de rente comme le coton et le café ou un secteur commercial puissant (Zimbabwe, Afrique du Sud) ont aussi constitué la base d'organisations agricoles qui pèsent sur les orientations économiques et le jeu politique. Partout, elles sont reconnues des pouvoirs publics dans la négociation des politiques et programmes agricoles.

... jusqu'aux réseaux structurés dans les différentes sous-régions et à l'échelle du continent

La montée en puissance des intégrations régionales et l'élaboration de politique sectorielles ont accéléré la structuration des organisations de producteurs à l'échelle des sous-régions, au début des années 2000. Ces réseaux régionaux se sont réunis en 2010 pour créer l'Organisation panafricaine des agriculteurs : la PAFO. Elle fédère deux types de réseaux régionaux : (i) ceux constitués de plateformes nationales d'organisations paysannes (ROPPA en Afrique de l'Ouest et PROPAC en Afrique centrale) et, (ii) ceux auxquels adhèrent directement les OP des pays concernés (SACAU en Afrique australe et EAFF en Afrique de l'Est, UMAGRI en Afrique du Nord). Ils sont devenus des partenaires actifs des Communautés économiques régionales (CER), de l'Union africaine et du NEPAD. Toutefois, ces réseaux restent fragiles en raison des faiblesses de leurs membres, des difficultés à se professionnaliser et parfois de leur représentativité insuffisante.

1. Les organisations de producteurs jouent un rôle croissant dans la structuration des chaînes de valeur

2. Mais elles restent fragiles et ne peuvent remplacer les services publics à l'agriculture

3. Leurs réseaux sont devenus des interlocuteurs privilégiés et incontournables des pouvoirs publics



SECTION 3

Les enjeux et opportunités des agricultures africaines

Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle du continent est un enjeu multisectoriel, global, lié de façons multiples mais évidentes aux conditions de vie des populations. Pour autant, c'est bien le modèle de développement agricole qui est avant tout questionné, tant la pauvreté et la faim sont d'abord des stigmates du mal développement en milieu rural. Face à la croissance attendue de la population, avec des millions de jeunes qui arriveront sur le marché du travail chaque année, promouvoir des secteurs avec un fort contenu en emploi est un enjeu de toute première importance. L'agriculture et l'ensemble du secteur agroalimentaire constituent le secteur productif qui dispose du plus grand potentiel de création d'emplois. Mais cela suppose de donner la priorité à la modernisation et à l'intensification des exploitations familiales.

Il existe un potentiel de terres cultivables et d'eau qui permet à l'Afrique d'accroître fortement ses productions. Mais pour ne pas mettre en danger les ressources naturelles, c'est avant tout sur le potentiel d'amélioration de la productivité du travail et des terres déjà mises en valeur que repose le potentiel de croissance agricole, d'amélioration des revenus et de réduction des inégalités.

LES ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

PAGE 53

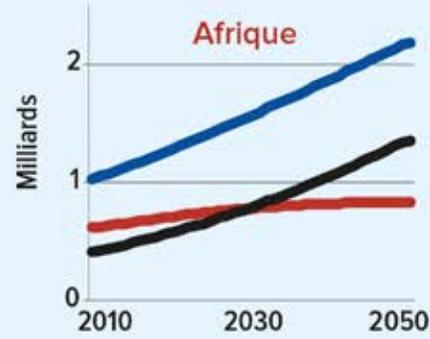
DES OPPORTUNITÉS ET UN POTENTIEL À EXPLOITER

PAGE 57

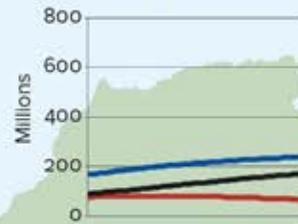


Population, projections

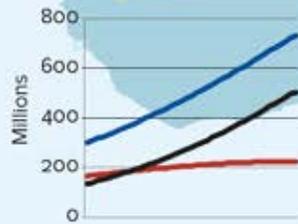
Population urbaine et rurale



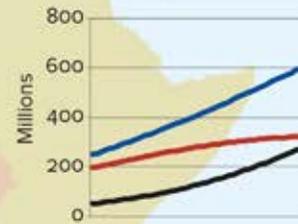
Afrique du Nord



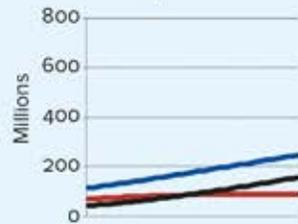
Afrique de l'Ouest



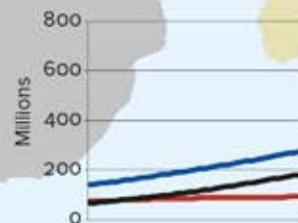
Afrique de l'Est



Afrique centrale

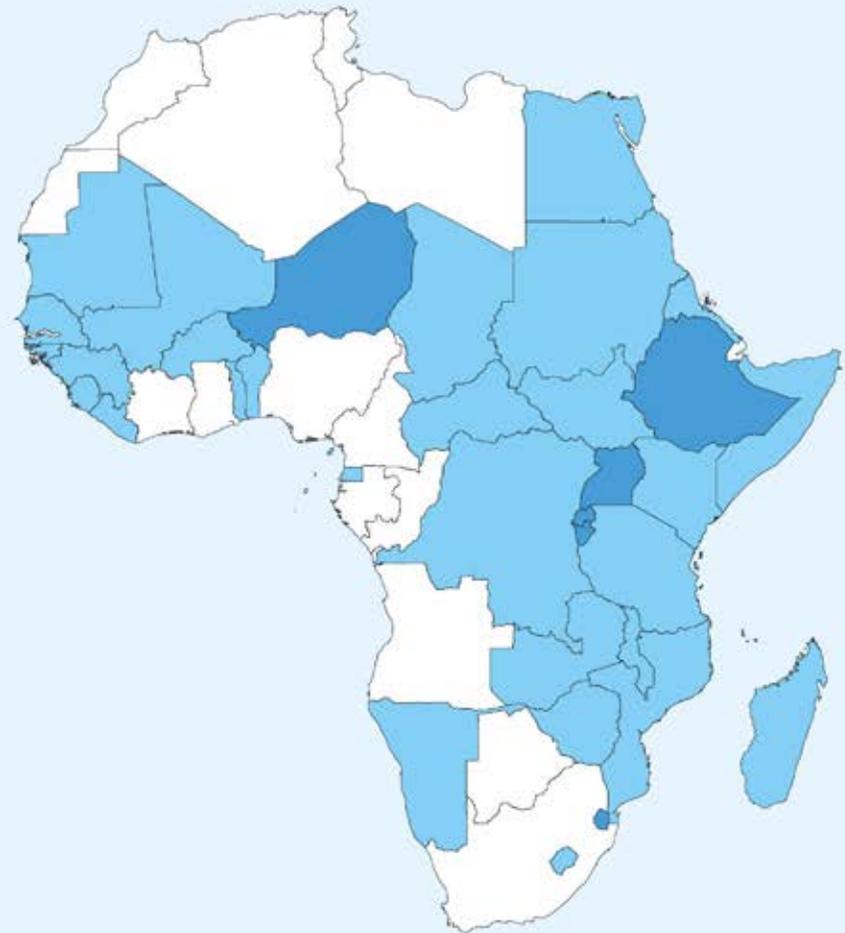


Afrique australe



- Population urbaine
- Population rurale
- Population totale

Part des ruraux dans la population totale (2050)



- 50-70%
- 25-50%
- < 25%

Les enjeux agricoles et alimentaires

Depuis 2003 et la Déclaration de Maputo, la place de l'agriculture dans les agendas politiques nationaux et régionaux a été fortement revalorisée. La volatilité des prix agricoles sur les marchés mondiaux induite par la tension créée par l'augmentation structurelle de la demande mondiale, la réduction des stocks, et des politiques d'offre dérégulées ont changé la donne. Par ailleurs, la plupart des analystes (Banque mondiale, OCDE, FAO, etc.) tablent sur des prix agricoles durablement hauts, en raison de la conjonction de facteurs structurels : concurrence sur les usages alimentaires et énergétiques, croissance démographique, croissance des revenus dans les pays émergents et dans les pays pauvres, etc.

Poursuivre dans la voie du désinvestissement agricole comporterait des risques majeurs pour les pays africains. La réappropriation des enjeux agricoles et alimentaires par les États et les communautés économiques régionales, encouragée par le processus PDDAA, est désormais amorcée, même si elle se traduit encore faiblement dans les budgets agricoles. Elle répond à quatre enjeux stratégiques majeurs pour la grande majorité des pays du continent.

Des enjeux économiques : réduire la pauvreté en favorisant une croissance inclusive

Plus de la moitié de la population africaine tire de l'activité agricole, tout ou partie de ses moyens d'existence. Partant de cette réalité, promouvoir la croissance agricole, c'est travailler à améliorer les revenus, et de manière générale, les conditions de vie de plus d'un africain sur deux, dont la grande majorité des plus pauvres.

Améliorer les revenus et la consommation des populations impliquées dans l'agriculture, c'est aussi le moyen le plus efficace pour encourager la consommation de produits et de services locaux, générant des effets d'entraînement sur la croissance de l'ensemble de l'économie. Promouvoir la croissance agricole, c'est également encourager le développement de l'activité économique en amont et en aval des filières, et en particulier des activités liées au stockage, à la commercialisation et à la trans-

formation des produits agricoles, ainsi que la distribution des produits alimentaires. Le potentiel de création d'emplois est considérable. Enfin, la promotion de l'agriculture répond à des enjeux macroéconomiques. Malgré son potentiel considérable, l'Afrique est aujourd'hui importatrice nette de produits agricoles. Si tous les pays ne peuvent envisager de satisfaire l'ensemble de leurs besoins par la production nationale, une majorité d'entre eux peut néanmoins viser une balance commerciale agroalimentaire équilibrée. Et la région dans son ensemble est au moins en capacité de satisfaire l'essentiel de sa demande si elle parvient à faire jouer ses complémentarités internes, voire éventuellement se positionner à terme comme un agro-exportateur net.

Les pays disposant de ressources extractives en quantité pourraient être tentés de délaisser leurs agricultures, tant les bénéficiaires peuvent apparaître comme trop réduits ou à trop long terme. À de rares exceptions près, ce serait un mauvais calcul. Les ressources extractives sont souvent épuisables, et surtout, leur exploitation est faiblement créatrice d'emploi, alors que la plupart des pays sont et seront de façon croissante confrontés à un sous-emploi de masse. Les agricultures sont en capacité de constituer un bassin d'emplois correctement rémunérés. Mais toutes les formes d'agriculture n'ont pas le même contenu en emploi. L'agriculture industrielle, outre les questions de performance qu'elle soulève, est nettement moins consommatrice d'emploi que des agricultures familiales modernisées. Enfin, et à nouveau le modèle de développement agricole est en jeu, l'agriculture est un puissant levier de l'équilibre des territoires et des sociétés.

Les enjeux humains : réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

Si le développement de l'agriculture est insuffisant pour éradiquer la faim et la malnutrition, il en est un élément indispensable, essentiel et prioritaire. Tout d'abord, l'augmentation de la productivité agricole, mais aussi l'amélioration de l'efficacité des marchés des produits alimentaires permettent de réduire les prix à la consommation, favorisant ainsi l'accès à l'alimentation des populations les plus pauvres, qu'elles soient urbaines ou rurales.

1. L'agriculture est à la croisée des enjeux stratégiques du continent

2. L'Afrique peut développer son agriculture avec des emplois nombreux, des ressources naturelles protégées et une productivité élevée

3. Les filières agricoles peuvent employer une part importante des jeunes qui arriveront sur le marché du travail

Ensuite, l'amélioration des régimes alimentaires passe par l'accroissement des revenus des populations pauvres, mais aussi par la diversification des productions locales, et en particulier le développement des filières de l'élevage et du maraîchage, mais aussi, parfois, par le développement de filières de produits enrichis ou fortifiés (farines infantiles par exemple). Enfin, la sécurisation des systèmes d'activités rurales est déterminante. Selon les zones et les facteurs de vulnérabilité, cela va passer soit par la sécurisation foncière (éventuellement des réformes foncières), par la maîtrise des risques agricoles (par exemple, le recours à l'irrigation pour réduire la variabilité des rendements liée aux aléas de la pluviométrie), par la diversification des systèmes d'activité et des sources de revenus (encouragement à la pluriactivité rurale), par une meilleure régulation des marchés, etc. et bien souvent par une combinaison de ces différentes incitations.

Les enjeux environnementaux : une gestion durable des ressources naturelles

L'agriculture est utilisatrice, mais aussi gestionnaire de ressources en terre, en eau et en énergie. Développement agricole et gestion durable des ressources naturelles, sont naturellement profondément imbriqués.

Ces trois dernières décennies, le développement de l'agriculture africaine a eu tendance à mobiliser toujours plus de terres cultivables. En parallèle, la durabilité de certains systèmes agraires s'est vue menacée par une conjonction de facteurs : l'impact des changements climatiques, l'accroissement démographique et la pression foncière qui en résulte et remet en cause la capacité des systèmes de production traditionnels à renouveler la fertilité des sols. C'est aussi parfois l'utilisation non maîtrisée de certains intrants agricoles, par exemple dans les systèmes maraîchers périurbains très intensifs (pollution des eaux par les pesticides ou les résidus azotés), qui pose des problèmes tant pour l'environnement que pour la protection de la santé des consommateurs.

L'enjeu pour les années à venir est de relever le double défi d'accélérer la croissance de la production, tout en maîtrisant son impact sur l'environnement et le capital naturel en terre, eau,

énergie qui constitue le socle du potentiel de développement des générations futures. Relever ces défis passe par une augmentation systémique et durable de la productivité des facteurs naturels, mais aussi par la conception et la mise en œuvre de règles de gestion préservant les intérêts à long terme des populations installées sur les territoires. Enfin, parvenir à conserver la forêt et les poissons est un enjeu capital pour l'Afrique et pour le monde dans son ensemble sur le plan de la conservation de la biodiversité. Pour la forêt, l'enjeu est aussi le captage de carbone, et par conséquent les impacts sur le réchauffement climatique. La forêt africaine est un bien public mondial et sa préservation nécessite aussi que les modèles de développement agricole privilégient l'accroissement de la productivité des terres plutôt que l'extension continue des surfaces.

Les enjeux politiques : affirmer la souveraineté, contribuer à la stabilité, à la sécurité et au rayonnement international de l'Afrique

Enfin, le développement de l'agriculture africaine est associé à des enjeux politiques de premier ordre. Les émeutes de la faim de 2007-2008 l'ont brutalement rappelé : dans un contexte de circulation de plus en plus rapide de l'information, sécuriser l'approvisionnement alimentaire n'est pas uniquement un impératif en termes de développement humain, mais il devient plus que jamais une condition de la stabilité politique du continent. L'approvisionnement des populations urbaines était autrefois perçu comme la question la plus sensible, mais la pénétration croissante des marchés en milieu rural et l'augmentation de l'accès à l'information et à l'éducation ne feront qu'accroître la sensibilité politique des questions agricoles et alimentaires.

La bonne gestion de l'accès et de l'utilisation des ressources naturelles est un enjeu central en termes de paix, de sécurité et de bonne gestion des espaces. La multiplication des conflits entre agriculteurs et éleveurs, les conflits induits par l'expropriation des populations suite à des opérations d'achats de terres ou à l'héritage colonial portent en germe des risques de déstabilisation voire de crise entre pays voisins. L'inégalité extrême dans



l'accès aux ressources foncières et aux capitaux font le lit des mouvements de sédition et des révoltes sociales.

Enfin, dans un contexte de tensions structurelles sur les marchés alimentaires mondiaux, l'Afrique et son potentiel agricole considérable et sous-exploité ne manque pas d'atouts à faire valoir sur la scène géopolitique internationale. Faire fructifier ce capital politique dormant, signifie là encore développer durable-

ment la productivité afin de valoriser le potentiel d'exportation agricole africain, mais aussi et surtout, préserver le contrôle de la production et de la commercialisation des produits agricoles par les agriculteurs et entrepreneurs africains. Enfin, cela questionne la place que prendra le continent dans les négociations commerciales internationales, pour devenir un acteur de la définition de règles du jeu plus équitables.

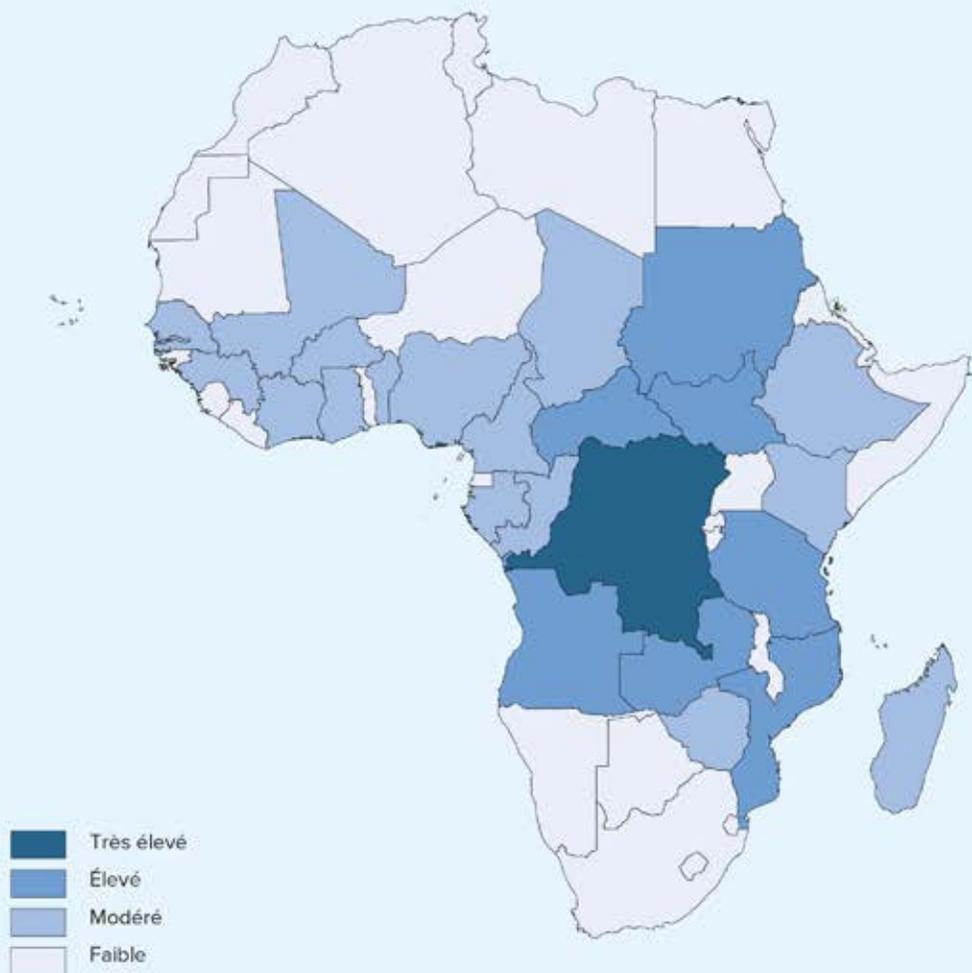
4. Accroître la résilience des systèmes agricoles est une priorité

5. La protection des ressources est un enjeu pour l'Afrique et aussi le monde

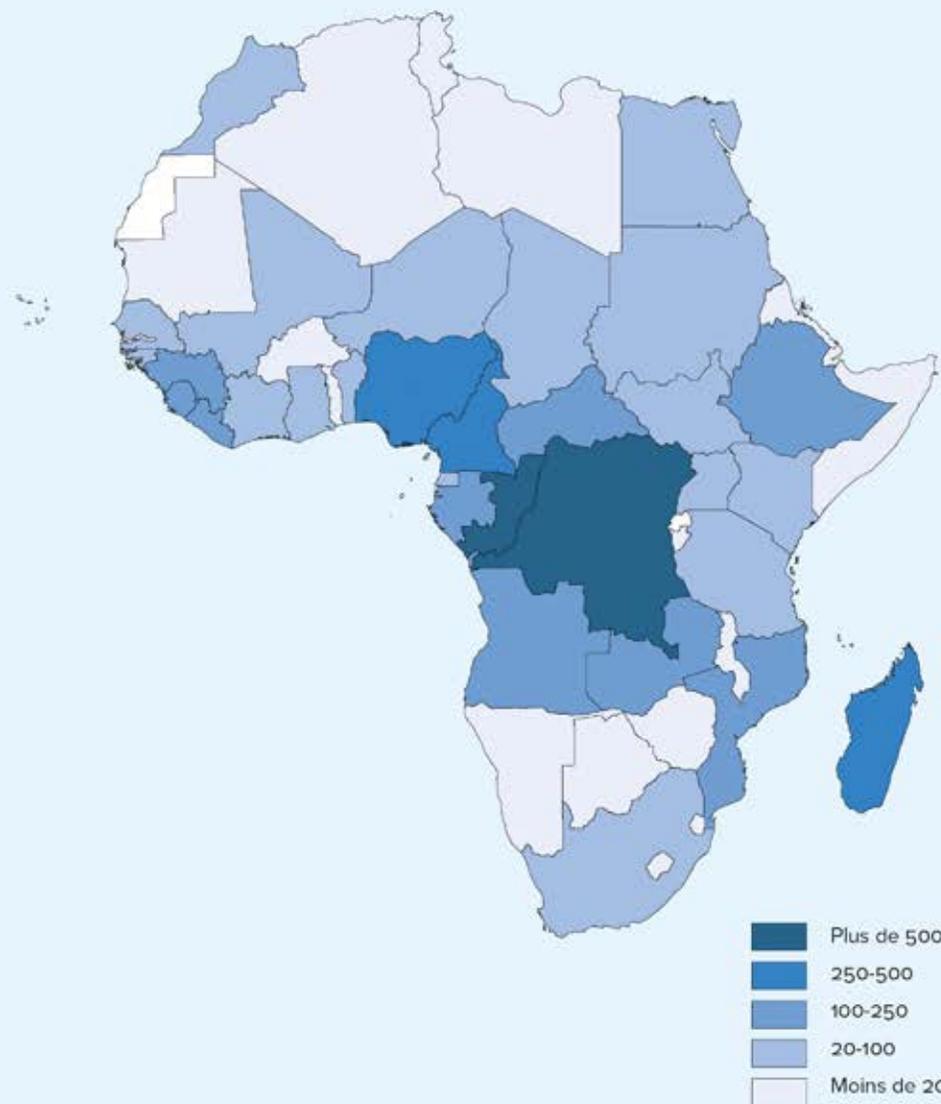
6. Si elle parvient à intégrer ses marchés, l'Afrique peut tourner le dos à la dépendance et assurer sa souveraineté alimentaire

Prospective

Potentiel de surfaces agricoles non utilisées pour l'agriculture (2002)



Ressources hydriques renouvelables totales (milliards de m³/an)



© Issala-NEPAD

Des opportunités et un potentiel à exploiter

L'agriculture africaine est aujourd'hui dans un contexte radicalement nouveau, induit par la conjonction inédite d'un environnement international plus favorable et de transformations structurelles majeures sur le continent africain lui-même.

Des terres cultivables sous valorisées, et parfois disponibles en abondance

En dehors de quelques exceptions concentrées en Afrique du Nord, dans certaines zones d'Afrique australe, dans les espaces à forte pression foncière en Afrique de l'Ouest et à la périphérie des zones urbaines, l'agriculture africaine repose sur un modèle extensif. En moyenne, les rendements céréaliers y sont plus de deux fois plus faibles qu'en Asie. Sur les trente dernières années, ils ont progressé moins vite en Afrique que partout ailleurs dans le monde, et l'utilisation d'engrais, de pesticides et de semences améliorées y est encore très réduite. Cette faible intensification de l'agriculture africaine est souvent décrite comme un signe de retard. Pourtant, elle constitue aussi, et peut être surtout, un atout important. Tout d'abord, l'Afrique dispose d'un potentiel d'accroissement des rendements plus rapide et plus important que les autres continents. Ensuite, alors que la plupart des pays du monde tentent de réorienter leurs agricultures vers des modèles dont l'impact sur l'environnement serait moindre, l'Afrique peut poursuivre cet objectif de développement durable tout en accroissant sa productivité agricole.

La faiblesse des rendements africains répond à de multiples contraintes, dont notamment les difficultés à financer le processus d'intensification. Mais la disponibilité des terres, permettant une extension régulière des surfaces mises en culture a fortement contribué à l'installation de ce modèle de croissance agricole extensif. Pour accroître la production agricole dans des contextes caractérisés par une forte disponibilité de main-d'œuvre familiale, il a souvent été plus simple et plus accessible de travailler à augmenter les surfaces mises en culture que d'investir dans l'intensification. Le capital foncier, en terme de disponibilité, a été largement épuisé dans les zones les plus densément peuplées. Il est aujourd'hui largement concentré dans un

petit nombre de pays du pourtour du bassin du Congo. Mais, les terres réellement disponibles et qui ne font pas l'objet d'un quelconque usage dans le cadre de système extensifs, forestiers ou de cueillette, sont extrêmement réduits et ne doivent pas constituer un leurre. Les enjeux auxquels est confrontée l'agriculture africaine appellent bien à une accélération et à une généralisation des processus d'intensification en cours.

Des ressources en eau souvent sous-exploitées

Contrairement aux idées reçues, l'Afrique dispose globalement de ressources en eau, certes très mal réparties, mais assez importantes, et sous-utilisées. Il est estimé qu'à peine un tiers du potentiel d'irrigation fourni par les principaux fleuves du continent sont valorisés. En dehors des bassins du Nil et du Niger et de l'Afrique australe, les niveaux d'exploitation de la ressource eau par l'agriculture sont très faibles. À cela, il faut ajouter le potentiel d'irrigation de surface, localement important. La faible mobilisation des ressources hydriques pour l'agriculture s'explique souvent par une rentabilité réduite dans le contexte socio-économique de la période qui vient de s'écouler.

Une mobilisation plus importante et plus efficace des ressources en eau passera par d'importants investissements en infrastructures, mais surtout la mise en place de modes de gouvernance adaptés. En effet, une meilleure valorisation des ressources hydriques recouvre autant de risques que d'opportunités. L'arbitrage nécessaire entre l'augmentation des prélèvements à prévoir pour différents usages, les risques que font peser les changements climatiques sur les ressources en eau, et enfin, les questions de gouvernance régionales associées à la gestion des ressources transfrontalières sont autant de risques de conflits d'usage, parfois majeurs et transnationaux.

Des moyens technologiques disponibles pour effectuer rapidement un saut de productivité

Une intensification durable de l'agriculture africaine devra combiner une utilisation raisonnée d'intrants conventionnels, type

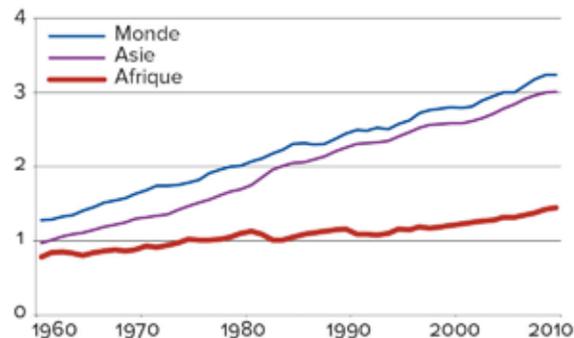
1. Les connaissances disponibles permettent d'accroître dès maintenant la productivité et de préserver les ressources naturelles

2. Les ressources en terres et en eau sont importantes mais fragiles et épuisables

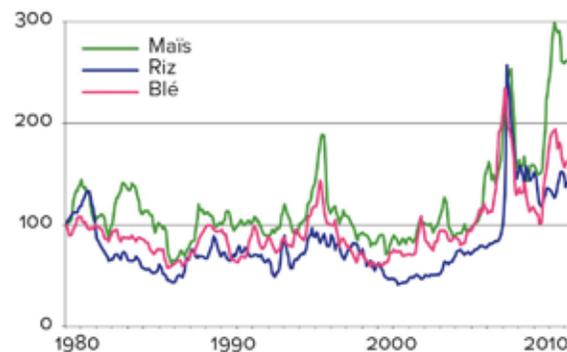
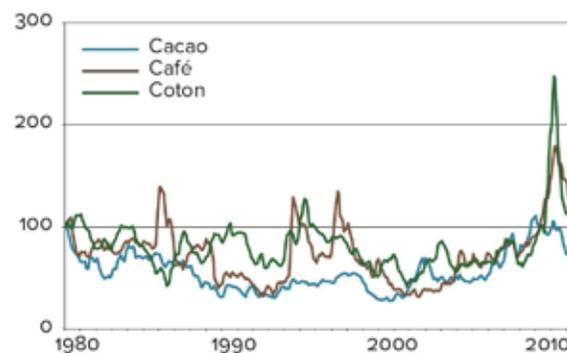
3. L'Afrique peut accroître les intrants sans danger pour l'environnement



Rendements des céréales (t/ha)



Prix internationaux de produits agricoles (indice 1980 = 100)



engrais, pesticides, semences améliorées, produits vétérinaires, etc. ainsi que des incitations à mettre en œuvre des pratiques d'intensification basées sur des techniques durables (travail du sol, association culturales, fumure animale et amendements organiques, lutte biologique contre les ravageurs, etc.); et des investissements en équipements permettant d'augmenter la productivité.

Bien entendu, des recherches sont nécessaires et doivent être intensifiées pour adapter certaines variétés, améliorer les pratiques locales, ou encore adapter certains équipements à des contextes spécifiques. La diffusion et la mise en œuvre de technologies d'ores et déjà disponibles, ainsi que la valorisation des connaissances et savoirs faire locaux permet à court terme d'envisager des progrès importants de la productivité des terres et du travail.

Encourager efficacement la diffusion de technologies à l'échelle du continent passe par une revitalisation des dispositifs de conseil agricole, mais aussi par le développement des réseaux associant les institutions de recherche, les institutions de développement et les organisations de producteurs à des échelles sous-régionales et régionales.

Des marchés porteurs, en particulier les marchés régionaux

Mais l'opportunité majeure pour la transformation des agricultures africaines réside sans aucun doute dans le dynamisme des marchés alimentaires. La Banque mondiale estime que le marché alimentaire africain pourrait représenter une valeur de plus de 1000 milliards de dollars en 2030, contre 313 milliards aujourd'hui.

Depuis le milieu des années 2000, les marchés mondiaux des produits agricoles sont entrés dans une nouvelle période. Après trois décennies de baisse tendancielle des prix agricoles, les courbes se sont inversées. L'augmentation de la demande mondiale est liée à la croissance démographique, à la mobilisation de produits agricoles pour de nouveaux usages (énergétiques en particulier), mais surtout aux évolutions des régimes alimen-

taires, en particulier en Asie (accroissement de la consommation des protéines d'origine animale liée à l'amélioration des revenus, induisant une tension sur les prix des céréales et des oléo protéagineux). Cette croissance structurelle de la demande, combinée aux éventuelles limites sur les réserves de productivité agricole (en particulier en Asie), mais aussi les impacts très incertains des changements climatiques sur la production agricole mondiale, laissent penser à la plupart des analystes que les prix mondiaux vont rester durablement élevés, quoique plus volatils.

Pourtant, c'est sans aucun doute dans les marchés régionaux que résident les opportunités les plus importantes, mais aussi les plus directement maîtrisables. Les perspectives de croissance démographique et d'urbanisation du continent vont continuer à modifier la demande alimentaire sur les marchés locaux, nationaux, et régionaux. Les classes moyennes africaines (dont le revenu par personne se situe entre 4 et 20 dollars de revenus par jour), qui comptent aujourd'hui près de 34 % de la population du continent, demandent des produits plus diversifiés (plus de légumes, de fruits, de produits laitiers, de viandes et poissons), et surtout de plus en plus de produits transformés et normalisés. Cette transformation en cours et à venir de la demande alimentaire ouvre des perspectives de marchés à plus forte valeur ajoutée. Cette dynamique de la demande est en capacité d'accélérer le développement des filières alimentaires, via la promotion d'un secteur de l'artisanat agroalimentaire moderne et/ou d'un véritable secteur industriel. Cette perspective est une des voies permettant de capter les nouveaux entrants sur le marché du travail.

Un cadre macroéconomique plus favorable que par le passé

La situation économique des États africains est désormais propice à des politiques volontaristes. Le capital économique s'accumule puisque l'Afrique est la deuxième région pour la plus forte croissance économique, ses ressources financières n'ont rien à voir avec ce qu'elle étaient il y a 10 ans, et de très nombreux pays ont des finances publiques relativement assainies, avec une dette maîtrisée, bien en deçà de nombre de pays occidentaux. Le paysage financier de l'Afrique a complètement changé. Les investissements directs étrangers ont certes augmenté mais les ressources nationales aussi. Les revenus au niveau national ont plus que triplé en moins de dix ans, les revenus des États ont représenté environ 85 % des sources de financement de l'Afrique à la fin des années 2000.

Pour autant, les administrations agricoles ont pris l'habitude de se tourner vers l'aide extérieure au détriment d'une contribution plus décisive du budget national au financement du secteur agricole. Or, la crise économique et financière dans les pays du Nord, fait peser une très grande incertitude sur les ressources de l'aide. Par ailleurs il existe un décalage majeur entre les ressources et capacités de l'APD d'une part, et l'ampleur des besoins de financement d'une révolution agricole, d'autre part. Tout ceci oblige les pays africains et leurs communautés régionales à s'appuyer sur une plus grande solidarité entre les secteurs et entre les pays, et à déployer des politiques fiscales contribuant à une réduction des inégalités économiques et sociales. L'Afrique a désormais les moyens de ses ambitions!

4. Le marché alimentaire africain va être multiplié par trois d'ici à 2030. Il devrait représenter plus de 1 000 milliards de dollars



SECTION 4

Les lignes d'action et les leviers pour agir

Nourrir 1,5 milliard d'Africains en 2030, 2 milliards en 2050 : c'est le défi que se propose de relever l'Afrique. Y parvenir impose une vision claire des chemins à emprunter, une vision qui soit partagée entre les différentes parties prenantes du développement agricole et de la sécurité alimentaire. La croissance de la demande et sa diversification, offrent une opportunité inédite de débouchés pour les producteurs et les filières agricoles africaines. Ce marché potentiel constitue le véritable levier économique de transformations des agricultures. Cette transformation doit contribuer aux défis globaux de l'Afrique : créer des emplois, protéger les ressources naturelles, répondre aux besoins des consommateurs, etc.

Mais pour relever le défi, tourner le dos à la dépendance des marchés mondiaux pour son alimentation, l'Afrique doit réinvestir massivement dans l'agriculture. L'assainissement de la situation économique et budgétaire permet aux pays de remettre le secteur agricole à sa juste place dans les budgets publics. L'intégration des marchés régionaux et la maîtrise de l'insertion internationale des économies africaines sont les deux autres conditions pour retrouver les chemins de la souveraineté.

LES DÉFIS ET LIGNES D'ACTION

PAGE 63

LES LEVIERS POUR AGIR

PAGE 68



Emploi des jeunes et des femmes

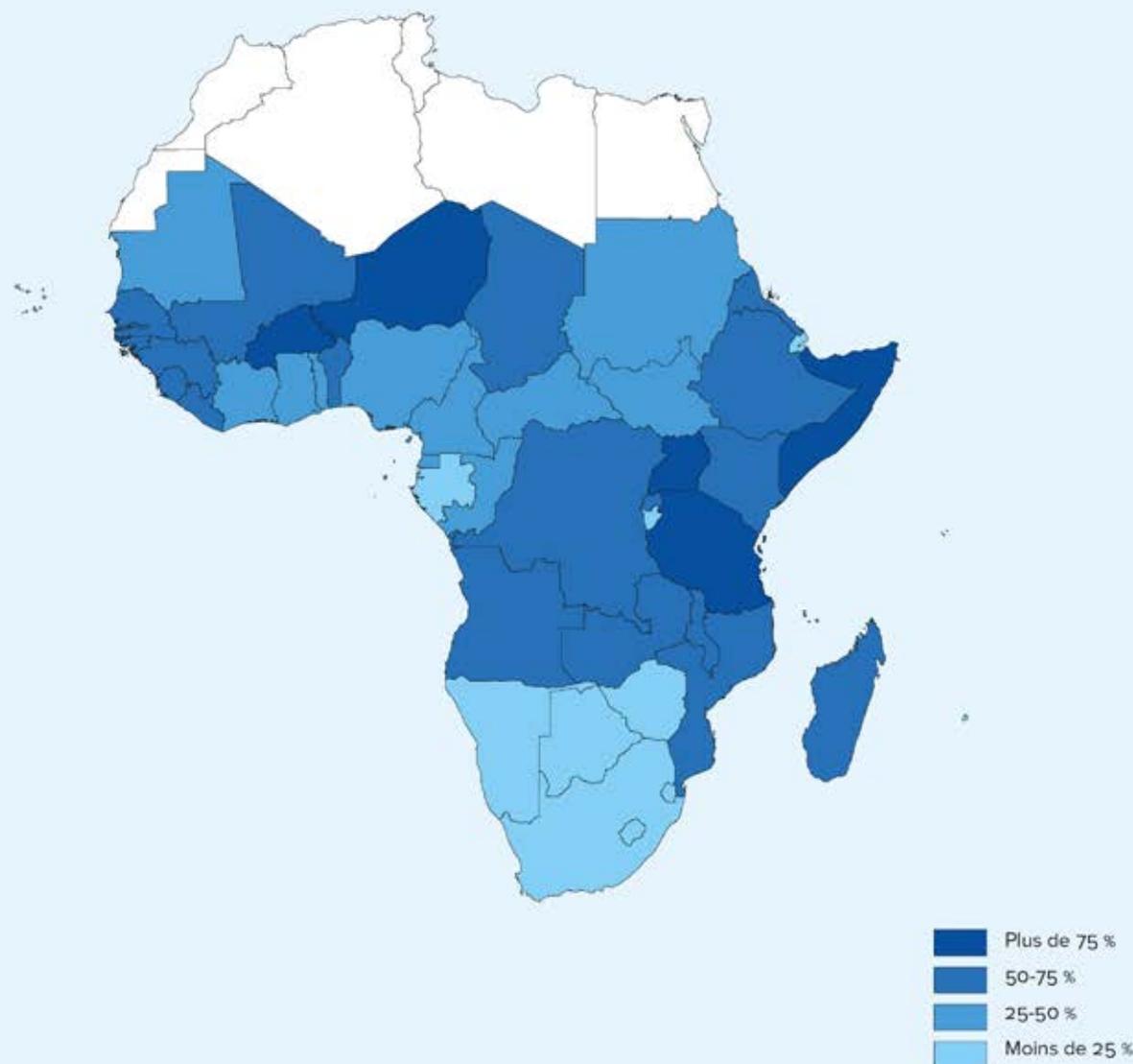
Les femmes, un rôle central dans les agricultures africaines et leur devenir

« Le travail formel et informel de la femme joue un rôle essentiel dans le développement économique des pays d'Afrique subsaharienne. Avec plus de 64 % des femmes occupées dans le secteur agricole (BIT, 2009), les femmes sont le pilier du secteur rural africain et sont les garantes de la sécurité alimentaire du continent. On estime en effet qu'elles produisent 80 % des ressources alimentaires (BIT, 2009) [...]. L'Afrique subsaharienne est la région du monde, après l'Asie de l'Est, qui enregistre le taux net d'activité chez les femmes le plus élevé, même si ce taux a baissé ces dix dernières années, passant de 64,1 % en 1997 à 62,6 % en 2007 (BIT, 2008). Cette participation élevée des femmes africaines au marché du travail est malheureusement accompagnée de conditions de travail difficiles. En 2008, seulement 15,5 % des femmes actives sont salariées, et parmi les 64 % des femmes occupées dans le secteur agricole, 80 % d'entre elles le sont dans l'agriculture de subsistance. [...] Non seulement elles sont discriminées sur le marché du travail, [...] mais elles ont également un accès limité à la terre (selon la FAO, elles possèdent moins de 1 % des terres, de moins bonne qualité que celles des hommes), elles ont peu de ressources financières (elles reçoivent moins de 10 % des crédits offerts aux petits agriculteurs) et elles sont souvent ignorées dans les projets de développement ruraux qui tendent à cibler les activités masculines. [...]

Ainsi, si la question de l'emploi est remise au centre des préoccupations politiques, alors la question du genre doit faire partie intégrante de ces politiques [...]. Ce qui implique l'amélioration des techniques de production, l'augmentation de l'accès des femmes aux terres agricoles, aux engrais, au crédit, et à l'éducation, l'augmentation de la participation des femmes dans les prises de décision et l'amélioration des opportunités d'emplois salariés. »

Extrait de Beaujeu R. *et al.*, *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne*, À savoir n°5, AFD, 2011.

Augmentation du nombre de jeunes sur le marché de l'emploi à l'horizon 2030 (base 2010)



Les défis et lignes d'action

L'agriculture africaine doit accélérer sa croissance en exploitant son potentiel pour atteindre sa sécurité alimentaire, réduire sa dépendance du marché mondial, contribuer à la croissance économique globale et à l'intégration régionale. Elle doit le faire en contribuant à l'emploi des jeunes, à l'insertion des femmes et à la réduction des inégalités sociales, et tout en préservant les ressources naturelles et l'environnement.

Produire plus, et plus durablement, tout en absorbant une main-d'œuvre croissante

Les grandes lignes des itinéraires à privilégier pour y parvenir se dégagent : promouvoir l'utilisation maîtrisée d'intrants (engrais, produits de traitements, semences améliorées), mais également des techniques agro-écologiques de gestion de la fertilité des terres et d'amélioration de la productivité (fumure organique, techniques de lutte contre l'érosion par le vent et la pluie, etc.). Ces dernières font appel à une quantité de travail importante, ce qui privilégie un modèle de développement agricole fondé sur la modernisation des exploitations familiales. Enfin, il est essentiel de promouvoir les pratiques agricoles et des instruments financiers de gestion des risques liés aux aléas climatiques et de marché.

Mais les défis pour promouvoir ces orientations ne manquent pas. Le premier d'entre eux est sans doute de réduire les risques de l'activité agricole en termes de production et de revenus, ce qui suppose, d'une part, de fournir aux agriculteurs et aux éleveurs des services financiers (crédit et assurances) adaptés permettant aux exploitations familiales, y compris de petite taille, d'investir pour moderniser et intensifier leurs pratiques, d'autre part d'améliorer le fonctionnement des marchés y compris en luttant contre la volatilité des prix.

La sécurisation de l'accès et de la transmission du foncier est aussi un défi partagé, et dont les implications pour encourager les logiques d'investissement et d'intensification sont multiples. De nombreuses initiatives de prévention et règlements des conflits impliquant les collectivités locales et les différentes catégories d'utilisateurs des ressources se mettent en place et

doivent être encouragées. Mais ces procédures locales doivent être relayées par des réponses plus globales, en termes de politiques publiques.

La formation des futures générations d'agriculteurs est un immense chantier. Les dispositifs actuels de formation sont trop souvent orientés sur la vulgarisation d'une technique ou d'un paquet technique spécifique. Avec des jeunes africains ruraux amenés à être de plus en plus nombreux, mais aussi pluriactifs, les dispositifs de formation vont devoir fournir une offre plus importante, combinant de solides formations de base avec des formations techniques, « professionnalisantes » diversifiées. Elles ne concernent pas seulement le métier d'agriculteur, mais aussi l'ensemble des métiers relatifs aux différents maillons des chaînes de valeur de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie.

Enfin, le défi le plus délicat à appréhender est sans doute celui de l'adaptation aux changements climatiques. Alors que la promotion des échanges de pratiques résistantes aux aléas climatiques fait sens, l'ampleur des évolutions climatiques et leurs impacts sur les agricultures africaines restent difficiles à appréhender et les nécessaires évolutions de pratiques difficiles à anticiper. Le secteur devra gérer des incertitudes croissantes.

Promouvoir une offre diversifiée fondée sur des produits transformés et de qualité

Les marchés ouverts par l'émergence d'une classe moyenne africaine, en particulier urbaine, sont sans précédent. En réalité la demande se segmente fortement selon les niveaux de revenus, les milieux (rural, villes secondaires, capitales, quartiers populaires, etc.) et les modes de vie, l'âge (montée en puissance des restaurants *fast food* et de la grande distribution). Cette segmentation se traduit par un besoin de diversité de l'offre, en fonction du degré de transformation des produits, de leur présentation, etc. Mais ces marchés rémunérateurs promettent d'être disputés, et les agricultures africaines ne sont pas toujours les mieux placées pour les fournir. Pour être en mesure de saisir ces opportunités, les agricultures africaines devront souvent relever plusieurs défis de taille.

1. Développer l'agriculture tout en préservant les ressources naturelles du continent passe par l'intensification durable

2. Pour être efficaces et durables, les efforts d'intensification doivent être orientés en priorité vers les agriculteurs familiaux

3. Les marchés locaux sont le principal et le plus dynamique débouché des producteurs



Produire pour des marchés à plus haute valeur ajoutée impose de proposer des produits plus normés, que cela soit en termes de qualité gustative, de capacité de conservation sur les étals, mais aussi, et de plus en plus, en termes de respect d'un certain nombre de normes sanitaires et environnementales. Relever ce défi impose des investissements dans les domaines de la formation, de la réglementation, du contrôle.

Les consommateurs urbains ont, et auront de plus en plus besoin de produits plus rapides et plus simples d'utilisation, nécessitant souvent au moins une étape de transformation entre le champ et le panier du consommateur. Développer un tissu d'entreprises artisanales ou industrielles de transformation, s'approvisionnant localement, demande également des efforts d'accompagnement et de soutien à l'investissement. Appréhender l'activité agricole comme le maillon d'un chaîne de valeur, incluant l'appui à d'autres maillons que celui de la production peut s'avérer plus complexe pour des institutions et administrations agricoles dont le rôle est de soutenir le développement agricole. Pourtant, c'est la cohérence des interventions et des appuis aux différents maillons de la filière, qui va permettre de valoriser pleinement les appuis à la production.

Promouvoir des chaînes de valeur efficaces et plus équitables

Répondre à la diversification, à l'accroissement et à la segmentation de la demande exige des chaînes de valeur performantes. Pour certains groupes de produits (par exemples la viande de volailles, le lait, les produits laitiers transformés, etc.), les agricultures africaines peinent souvent à soutenir la compétition avec les produits importés du fait du prix élevé ou de la faible qualité des intrants (par ex, les jeunes poussins), ou de l'absence d'organisation de la filière. Améliorer l'efficacité des filières et réduire les coûts de transaction permet de limiter les prix à la consommation. C'est donc aussi un défi en termes d'accès à l'alimentation, notamment pour les populations les plus pauvres. Accompagner, parfois protéger, et toujours structurer ces filières pour permettre de remporter le défi de la compétitivité est essentiel.

La promotion des démarches interprofessionnelles impliquant les différents acteurs des filières dans le but de mieux répondre à la demande du marché et aux spécificités de ses différents segments (qualité, degré et type de transformation, régularité d'approvisionnement, conditionnement, marketing, etc.) est une voie prometteuse. Il existe déjà de multiples expériences, avec des formes institutionnelles variées et répondant à des marchés intérieurs, régionaux ou internationaux. De la même façon, promouvoir la contractualisation entre ces acteurs, la labellisation, les indications géographiques protégées, etc. sont autant de démarches qui permettent de sécuriser les producteurs et les agents des chaînes de valeur, de les inciter à orienter et accroître leurs productions pour mieux répondre à la demande, tant en volume qu'en qualité et de mieux répartir la valeur ajoutée. Mais les producteurs ont besoin de s'organiser collectivement pour peser dans la filière et faire valoir leurs intérêts face à des opérateurs souvent mieux structurés. C'est une des clés pour que les démarches de contractualisation ne se fassent pas au détriment des producteurs, s'ils restent atomisés.

Renforcer la résilience des exploitations et des systèmes agricoles

Ce défi est à la croisée de multiples enjeux agricoles, alimentaires et sociaux. La précarité des moyens d'existence des producteurs les plus pauvres les expose de façon extrême aux risques, qu'ils soient individuels (« accidents » familiaux) ou collectifs (sécheresse, inondations, chute des prix agricoles ou hausse des prix alimentaires, attaques de déprédateurs, maladies infectieuses du cheptel, etc.). Les populations rurales les plus exposés sont les pasteurs, les petits producteurs, les femmes exploitantes, etc. Ils sont davantage exposés dans les zones arides et semi-arides. Lorsque survient une crise, ils sont souvent conduits à décapitaliser leurs actifs pour franchir le cap, et se retrouvent encore plus vulnérables à un nouveau choc. L'occurrence croissante des phénomènes météorologiques anormaux ou exceptionnels, imputée aux impacts des changements climatiques, tout comme l'instabilité des marchés, accentuent les risques pour ces

populations. Cette vulnérabilité est à la source des crises alimentaires et nutritionnelles d'ampleur que connaissent la Corne de l'Afrique et l'ensemble de la bande sahélienne. Développer la résilience de ces systèmes est capital tant à court terme pour réduire l'impact des chocs sur la sécurité alimentaire, qu'à moyen et long terme pour permettre à ces ménages agricoles et ruraux de sécuriser leurs systèmes de production, accroître leur productivité, sécuriser leurs sources de revenus, etc. La réflexion se développe sur les liens à déployer entre politique agricole et politique de protection sociale pour y parvenir. Les programmes de coupons intrants ciblés sur les petits producteurs, ou les cash transferts facilitant les processus d'accumulation et permettant aux ménages de couvrir leurs besoins dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition entrent dans ces approches. Plus largement, il s'agit de cibler un ensemble d'instruments en priorité vers ces ménages vulnérables : assurances sociales, outils de réduction et de gestion des risques (calamités naturelles, prix, etc.). La promotion des réserves de sécurité alimentaire, depuis le niveau local jusqu'au niveau des Communautés économiques, constituent aussi des outils inscrits dans cette perspective.

Développer les marchés régionaux et maîtriser l'insertion internationale

Les économies et les agricultures africaines sont variées et complémentaires, et la logique de l'intégration des marchés régionaux sonne comme une évidence. Une plus forte intégration régionale permettrait aux agricultures africaines de pleinement tirer parti des opportunités offertes par le marché régional, en s'appuyant sur les complémentarités des zones agro-écologiques et sur des formes de spécialisation en fonction des avantages comparatifs. La régionalisation des marchés et leur fluidification est un des moyens les plus efficaces pour stabiliser les prix et sécuriser l'approvisionnement des marchés domestiques. C'est donc aussi un moyen essentiel pour se protéger contre la compétition internationale et la volatilité des prix mondiaux. Pourtant, le chemin vers des marchés régionaux plus intégrés n'est pas sans détours et embuches. Plusieurs défis sont à relever.

4. La combinaison de politiques agricoles et de filets de protection sociales ciblés permet d'accroître la résilience des producteurs pauvres

5. Mais la production devra être tirée par des chaînes de valeur organisées pour répondre à une différenciation accrue de la demande

6. La régulation des marchés, moteur naturel de l'intégration régionale, est un enjeu clé pour les années à venir



Les administrations nationales ont souvent été affaiblies par la période d'ajustement, les administrations locales ne sont pas toujours suffisamment fortes. Les politiques agricoles nationales privilégient encore trop souvent les seuls enjeux nationaux et la recherche de formes d'autosuffisance nationale, au détriment de la construction régionale.

Par ailleurs, les intérêts des pays au sein des communautés économiques régionales sont parfois divergents (taille de l'économie et du marché national, PMA et non-PMA, enclavés et non enclavés, avec ou sans ressources extractives, etc.). L'appartenance de certains pays à plusieurs configurations régionales d'intégration complique le problème lorsqu'il s'agit d'édifier une politique commune aux frontières entre la CER et le reste du monde.

Le financement des politiques régionales reste un point très délicat, les ressources propres des CER étant souvent limitées. La faible solidarité inter-États limite la mise en place de politiques fiscales régionales et les taxes douanières servent rarement à financer les institutions des CER (hormis en Afrique de l'Ouest).

Bien qu'elles se renforcent considérablement depuis le début des années 2000, les institutions régionales restent fragiles. Pour la plupart, elles souffrent d'importants déficits de capacités pour remplir les missions qui leur sont confiées, et répondre aux aspirations politiques qui ont été formulées. Cette question rejoint celle du financement, mais également celle de la volonté des États à fournir des cadres parmi les mieux formés pour travailler à l'échelon régional.

Certes les institutions régionales bénéficient généralement d'un transfert de souveraineté sur les questions commerciales. Mais elles n'ont pas de mandat de négociation à l'OMC. Il s'agit là d'un aspect important pour aller vers des politiques commerciales aux frontières plus cohérentes, et pour que la voix de l'Afrique dans les négociations internationales soient mieux portée et plus audible, que ses intérêts soient mieux défendus. La relance de l'agriculture africaine nécessite qu'un certain nombre de questions soient mieux prises en charge dans les règles commerciales internationales, comme le droit à la souveraineté alimentaire des pays et régions, la possibilité de déployer des mécanismes de protection et de gestion de l'instabilité, tout comme

des mécanismes rapide de riposte aux pratiques commerciales déloyales sur les marchés internationaux. L'Afrique devra aussi défendre ses soutiens à l'agriculture, notamment pour protéger sa sécurité alimentaire, les moyens d'existence des ruraux, le développement des interventions publiques sur les marchés, etc.

Concevoir et mettre en œuvre des politiques et instruments structurants

Si des résultats à court terme peuvent être obtenus par des actions ponctuelles comme l'ont montré les plans de réponse nationaux à la crise alimentaire en 2008, les transformations structurelles de l'agriculture africaine résulteront d'interventions structurées dans le temps, de véritables politiques nationales et régionales. Ces politiques, développées dans la dernière section du document, doivent nécessairement s'appuyer sur des choix, des orientations claires. L'addition de projets, ponctuels, géographiques, segmentés ne peut faire office de politiques, et les remplacer.

La relance du secteur agricole nécessite une mobilisation des autorités au plus haut niveau, car elle ne peut résulter d'une seule politique agricole. C'est encore plus vrai pour le défi alimentaire. Traiter les enjeux agricoles et alimentaires nécessite un ensemble de politiques – agricoles, commerciales, infrastructures, environnement, protection sociale, etc. – qui doivent être impulsés par l'ensemble du gouvernement, avec un maximum de cohérence.

Favoriser l'investissement dans l'agriculture impose d'accorder une grande importance à l'environnement économique permettant de sécuriser les producteurs et les autres agents des chaînes de valeur agroalimentaires. On touche dès lors aux politiques de crédit, à la question de la stabilité des prix, à l'environnement juridique des relations au sein des chaînes de valeurs, au commerce des intrants, aux normes, etc.

Malgré la volonté politique affichée, les ressources allouées à l'agriculture restent très en deçà des moyens nécessaires pour assurer une réelle révolution verte. Ce n'est pas l'aide au développement qui pourra suppléer les investissements insuffisants des États et des communautés économiques régionales. L'assainissement des finances publiques et l'accroissement des

ressources financières publiques induites par l'exploitation des ressources extractives doit permettre de reposer le débat sur l'importance des dépenses agricoles dans les budgets publics, compte tenu des enjeux en terme d'intégration sociale, de croissance inclusive, de cohésion sociale. Tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne, mais les interdépendances entre les pays doivent conduire les mieux dotés à réfléchir aux efforts de solidarité indispensables pour que les régions vivent dans la paix et la sécurité, et parviennent à maîtriser les flux migratoires internes.

Il y a dès lors des enjeux majeurs dans le domaine de la gouvernance et à de multiples niveaux. Sur le plan de la gouvernance du secteur agricole à proprement parler. Sur le plan de la gouvernance et des arbitrages intersectoriels. Sur le plan enfin de l'articulation entre politiques nationales et politiques régionales.

Réformer l'aide au développement pour faciliter les processus de réforme structurelle

Les agences d'aide sont pleinement conscientes de leurs responsabilités mais peinent encore à réformer en profondeur leurs pratiques. Les États et CER africains doivent amplifier leur *leadership* et se placer au centre de la coordination des appuis extérieurs. La coordination entre les donateurs peut contribuer à améliorer la gestion de l'aide par les bénéficiaires, mais elle ne pourra jamais se substituer aux responsabilités des institutions nationales et régionales. Cela exige un double effort. D'une part, de la part des États et CER pour développer des pratiques de coordination effective autour des politiques choisies localement (alignement). Ils seront d'autant plus légitimes pour le faire qu'ils travailleront dans la transparence et en associant très fortement les acteurs socioprofessionnels aux processus de décision. Et d'autre part, des efforts des bailleurs de fonds dans le sens d'un plus grand respect des choix et priorités définis dans les pays et sous-régions avec un alignement progressif des pratiques de l'aide. Tout particulièrement, l'enjeu à consiste à rebâtir des institutions performantes et pérennes, à mettre en place des instruments durables.

7. Les États et les CER doivent exercer un réel leadership sur les politiques et processus de développement agricole

8. La communauté internationale doit éviter de multiplier les initiatives qui bouleversent les agendas locaux

9. Le PDDAA a fourni un cadre de coordination qui replace les autorités africaines au centre des politiques de développement

Les leviers pour agir

Nourrir 1,5 milliard puis deux milliards d'Africains respectivement en 2030 et en 2050 est un défi que l'Afrique a la capacité de relever. Mais derrière ce défi, ce n'est pas seulement la question de la quantité de nourriture qui est posée et donc de la seule croissance de la production agricole. En effet, l'Afrique ne pourra réaliser sa sécurité alimentaire, que si elle parvient à réduire drastiquement l'emprise de la pauvreté qui mine à la fois ses capacités de production et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle doit donc inventer un modèle de croissance agricole qui ait comme particularité de répondre — ou de contribuer à répondre —, simultanément à ses multiples enjeux : agricoles, démographiques, sociaux (pauvreté, emploi, réduction des inégalités, genre), environnementaux (protection des ressources naturelles et de la biodiversité), territoriaux (aménagement de l'espace, régulation du peuplement) et alimentaires.

Le processus d'intégration régionale dans lequel sont engagées les communautés économiques régionales et l'Union africaine est un des principaux atouts dont dispose les pays et les acteurs de la région. La promotion de l'agriculture et du commerce agricole est un des leviers pour construire et approfondir une intégration régionale par et pour les hommes, par et pour les produits de la région. À leur tour, la coopération et l'intégration régionales sont des leviers pour accroître les performances de l'agriculture, contribuer à une gestion rationnelle des ressources naturelles partagées, et améliorer la capacité de la région à assurer sa sécurité et sa souveraineté alimentaires.

Après dix ans d'existence, le PDDAA peut tirer un premier bilan en 2014 à l'occasion de l'année de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'Union africaine. Ce sera un moment important pour remobiliser les énergies, confirmer les engagements pris à Maputo et franchir une nouvelle étape.

Un objectif clairement affirmé et une vision partagée

L'objectif pour les décennies à venir consiste à « assurer la sécurité alimentaire d'une population croissante et de plus en plus urbanisée, contribuer à la création de richesse en particulier en zone rurale, tout en réduisant les inégalités et la vulnérabilité,

tout en préservant le capital naturel et humain ».

Mais cet objectif sous-tend une vision, des choix en terme de modèle de croissance et de développement agricoles. Sans exclure des formes d'agriculture fondées sur l'entrepreneuriat (s'il est suffisamment encadré en termes d'impacts sur le foncier et la gestion des ressources naturelles), l'Afrique se propose de conduire sa révolution agricole en s'appuyant sur l'intégration et la modernisation de son tissu d'exploitations agricoles reposant sur les capitaux, le travail et les réseaux de relations de la famille (les exploitations familiales). Ce choix est triple : i) il a des fondements économiques, en raison du potentiel d'accroissement de la productivité des exploitants agricoles ; ii) il a des fondements sociaux et véhicule des préoccupations tournées vers l'emploi des jeunes et l'intégration des femmes ; iii) il a des fondements en termes de développement durable et d'aménagement du territoire. Ce choix est conforme aux attentes des réseaux d'organisations agricoles du continent et de la société civile.

Sans réinventer des politiques agricoles guidées par un interventionnisme aussi tentaculaire que peu efficace, la transformation durable des agricultures au service des enjeux supérieurs de la région, implique un réinvestissement massif des pouvoirs publics dans le secteur agricole et la sécurité alimentaire si l'Afrique a réellement l'ambition et la volonté de tourner le dos à la faim et à la dépendance, et de nourrir sa population dans la dignité.

Il convient dès lors de repenser le rôle et le mode d'intervention des États comme des communautés économiques régionales. L'agriculture est à la croisée de multiples enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Ces enjeux ne peuvent être assumés et régulés par les seuls acteurs du secteur privé. Face à ces enjeux, des intérêts divergents s'expriment et il est du ressort des institutions démocratiques (les parlements, les gouvernements) de réaliser des arbitrages au regard de l'intérêt général d'une part, de la gestion du long terme d'autre part.

Quels rôles pour les puissances publiques ?

Il revient au secteur public de porter l'ambition politique et

d'engager des politiques structurantes dans trois grands domaines d'intervention :

- La production de biens publics, principalement par des investissements dans les infrastructures de transports et de communication, d'énergie et de marché; le déploiement de services performants (appui-conseil par exemple), l'investissement dans la recherche, dans la gestion des connaissances, etc.
- Le déploiement des instruments de politique économique, en capacité d'orienter les stratégies des producteurs et des agents économiques. Il s'agit principalement des politiques de crédit, de gestion des risques, de régulation des marchés, etc.
- La réglementation, dans des domaines aussi variés que les règles d'accès et d'utilisation des ressources (codes fonciers et forestiers par exemple), la production et le contrôle du respect des normes sanitaires et phytosanitaires, les législations dans le domaine des coopératives ou des organisations de type interprofessionnel, etc.

Quelles perspectives pour le processus PDDAA ?

La dynamique impulsée par le NEPAD dans le cadre du PDDAA a permis d'engager l'ensemble des États membres et des acteurs professionnels dans un effort sans précédent de convergence des stratégies agricoles. La plupart des pays disposeront fin 2013 de programmes d'investissements.

Il convient dès lors d'accompagner les pays et les acteurs dans la mise en œuvre effective des engagements qu'ils ont pris. L'action du NEPAD devrait prendre trois directions majeures :

- Capitaliser sur les résultats obtenus jusqu'ici et favoriser la création d'un environnement économique propice à l'intensification durable de l'agriculture;
- Réaffirmer le *leadership* africain et en faciliter l'expression, par une meilleure articulation avec les organismes continentaux, par un partenariat amélioré avec les agriculteurs, leurs organisations et le secteur privé, ainsi que via une mobilisation accrue des ressources nationales;
- Animer le débat sur les futurs des agricultures, éclairer les scénarii, anticiper les tendances et promouvoir une vision de ces





agricultures et de leur rôle dans la problématique globale de développement de l'Afrique.

Des principes forts pour l'action

Pour contribuer de façon décisive à une transformation durable des agricultures africaines, le PDDAA doit s'appuyer sur un ensemble de principes forts ou de lignes directrices :

- Accorder beaucoup plus d'importance à l'agriculture comme activité lucrative, rentable et valoriser le métier d'agriculteur ;
- Asseoir une transformation de l'agriculture au service de l'Afrique et conformément à sa vision, implique de mobiliser en premier lieu les ressources du continent, ses hommes et ses femmes et miser en particulier sur les petits exploitants qui sont la majorité et ont le plus grand potentiel de développement, mais aussi de renforcer les ressources financières, les institutions et les capacités techniques dédiées à l'agriculture ;
- Promouvoir le dialogue trans-sectoriel et encourager les partenariats pour assurer l'appropriation et l'alignement de la stratégie de développement agricole ;
- Fonder les changements économiques sur une approche en terme d'économie politique ;
- Affirmer les intérêts de l'Afrique notamment dans les négociations internationales et influencer les normes et règles du jeu en s'appuyant sur le nouveau rapport de force qui se dessine à l'échelle mondiale ;
- Encourager la subsidiarité et l'adapter à la maturité politique des différents niveaux de mise en œuvre du PDDAA ;
- Promouvoir la préférence systématique pour des systèmes agricoles durables, sur le plan sociétal (utilisateur de main-d'œuvre) et sur le plan du respect de l'environnement (faible utilisation d'intrants émetteur de carbone, la promotion de l'agro-écologie et de l'agro-forêt).

Ces principes découlent des résultats de l'enquête réalisée auprès des acteurs sociaux consultés sur le PDDAA. Ils disent en termes crus : « Les Africains doivent arrêter de mendier et d'importer des denrées alimentaires ; il faut cesser de vendre des terres arables pour le carburant au détriment de l'agriculture ; il

faut arrêter de payer du bout des lèvres pour les investissements à l'agriculture; le secteur public doit arrêter de marginaliser les autres parties prenantes; il faut arrêter les politiques qui profitent aux consommateurs urbains au détriment des producteurs ruraux; il faut arrêter la mauvaise intégration des agriculteurs, des transhumants, des entreprises agroalimentaires aux discussions qui touchent le secteur agricole, il faut arrêter l'utilisation non durable des terres et la vente des terres sans précaution, il faut renforcer l'appropriation du PDDAA par tous les secteurs; les africains devraient arrêter de dépendre excessivement des bailleurs de fonds pour les investissements dans l'agriculture. » (Enquête PDDAA sur l'impact).

Cinq axes d'intervention privilégiés

Pour atteindre l'objectif général de transformation de l'agriculture, 5 axes prioritaires d'intervention sont retenus :

- Augmenter la production et la productivité agricoles;
- Améliorer le fonctionnement des marchés agricoles nationaux et régionaux;
- Favoriser l'entrepreneuriat et l'investissement dans les chaînes de valeur agro-alimentaires;
- Favoriser l'accès aux aliments et à une meilleure nutrition;
- Améliorer la gestion des ressources naturelles.

1. *L'augmentation de la production agricole* ne peut se faire que par une intensification durable qui crée des surplus disponibles pour les urbains, limite l'exode rural et tend à faire baisser les coûts de production et donc les prix, tout en améliorant les revenus individuels et en limitant l'extension des surfaces cultivées. Il s'agit de mieux exploiter les surfaces agricoles en intensifiant la production. Ceci suppose de favoriser l'accès aux intrants — y compris par des politiques de subvention intelligentes —, d'encourager l'adoption d'innovations et de sécuriser l'accès aux ressources, en particulier pour les femmes. L'intervention de l'État devrait se concentrer sur la fourniture de biens publics (infrastructures rurales, hydraulique, soutien à la recherche, la diffusion de l'information, la vulgarisation et la formation pro-

fessionnelle). Le soutien sera accordé de façon prioritaire aux exploitants familiaux qui valorisent le mieux la terre et la force de travail sur des petites surfaces. L'augmentation des dépenses publiques en faveur de l'agriculture (au moins au même rythme que la croissance du PIB) est une priorité.

2. *L'amélioration des marchés* passe par la lutte contre les défaillances de marché (situations de monopoles, absence de certains marchés comme le crédit, l'assurance), la production de biens publics (infrastructures de transport, accès à l'énergie et à l'eau, informations sur les prix) et une certaine régulation en particulier vis-à-vis des distorsions transmises par les marchés internationaux. Il s'agit d'avoir une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources disponibles pour la production et d'éviter aux consommateurs et aux agro-transformateurs des variations de prix injustifiées.

L'intégration aux marchés mondiaux devra reposer sur une approche progressive, en relation avec une stratégie d'« industrie naissante » pour l'agriculture africaine. Il s'agira aussi de mieux s'organiser collectivement pour faire valoir les intérêts de l'Afrique dans les négociations internationales visant à améliorer l'accès aux pays développés et émergents.

Il s'agit en définitive d'améliorer la stratégie africaine de sécurité alimentaire pour la faire passer à une stratégie de souveraineté alimentaire et de préférence régionale. Ceci implique plus de flexibilité sur les politiques tarifaires régionales, la concentration des efforts de recherche sur des produits locaux, une réglementation encadrant l'usage des ressources génétiques et qui défende les intérêts des producteurs.

3. *Promouvoir l'investissement* suppose une meilleure prévisibilité des revenus et donc des actions spécifiques sur la réduction du risque ainsi qu'un meilleur accès au crédit comme déjà justifié précédemment. Mais il convient aussi de sécuriser les droits sur les facteurs de production, ceux acquis dans le cadre coutumier et ceux formalisés par le droit moderne. Il s'agit aussi de faciliter les relations contractuelles entre firmes et au sein des firmes, entre employeurs et ouvriers agricoles. La meilleure



répartition de la valeur ajoutée au sein des filières doit contribuer à lutter contre la pauvreté. Il s'agit d'empêcher l'éviction des producteurs qui offrent le plus fort potentiel de gains de productivité et d'investissement sur leurs exploitations, les fermes familiales, mais aussi lorsque des économies d'échelle se justifient, d'inciter les investissements à plus grande échelle en particulier dans les secteurs amont et aval. L'investissement sur des corridors de développement est un levier important mais qui ne doit pas pénaliser les équilibres territoriaux. Enfin, la multiplication de bourses agricoles et la diffusion d'information par les moyens modernes de communication sont des mesures à encourager.

4. Favoriser l'accès aux aliments et à une bonne nutrition sera le résultat, de l'amélioration des conditions de vie des producteurs, de la prise en charge des risques (productifs et économiques) et de la mise en place de filets sociaux. La question nutritionnelle ne relève pas que de la politique agricole. Néanmoins par l'attention portée à la question de l'accès des femmes aux ressources productives, elle peut y contribuer fortement. Les politiques sociales seront attentives aux plus petits exploitants qui n'ont pas de perspectives de devenir des exploitants insérés dans le marché, faute de ressources — notamment foncières — suffisantes et qui à terme devront s'orienter vers d'autres sources de revenus.

5. La gouvernance des ressources naturelles est primordiale pour préserver les intérêts nationaux. Il s'agit de privilégier les systèmes de tenure qui favorisent le maintien des valeurs ajoutées sur le continent et garantissent la préservation du capital naturel ainsi que les droits des communautés locales et nationales. Cela vaut également dans la manière dont les ressources forestières et halieutiques sont traitées. La pertinence des modes d'exploitation des ressources naturelles doit être garanti par des mécanismes d'évaluation par les pairs, et doivent recevoir l'assentiment des communautés locales. Il s'agit aussi de promouvoir la préférence pour des systèmes agricoles durables, respectueux de l'environnement, « *climate smart* » (cf. supra).

En guise de conclusion

Le message principal tiré des consultations des parties prenantes africaines du processus PDDAA est le suivant : « la décision de 2003 de l'UA sur le PDDAA demeure la décision et l'expression de l'engagement de l'Afrique parmi les plus fermes pour agir sur l'agriculture et le développement tiré par l'agriculture ».

L'UA-NEPAD vise à assurer la cohérence et la rationalité des efforts à l'échelle du continent grâce au PDDAA. Le programme agricole intervient spécifiquement par l'articulation de trois composantes : i) les politiques économiques, l'institutionnel et le *leadership*; ii) la connaissance et le partage d'expérience; iii) le financement.

Le NEPAD, à travers le PDDAA, a impulsé une démarche de ré-appropriation des enjeux de développement par les africains eux mêmes. Il a fortement contribué à remettre les enjeux agricoles au cœur des agendas des États membres et des communautés économiques régionales. Il s'agit nécessairement d'un processus long, tant il implique des réformes de multiples politiques, des réformes de la gouvernance, des efforts de cohérence, des changements de comportements dans le jeu d'acteurs. Les impacts ne peuvent se mesurer à très court terme, avec les indicateurs quantitatifs habituels. Mais aujourd'hui, tant les États que les CER et les organisations de producteurs considèrent ce processus et la vision qu'il porte comme leur bien commun. C'est un progrès dont on ne mesure pas suffisamment l'importance, car il est à la base de la convergence des initiatives des différentes parties prenantes, à la base de la coordination, à la base de l'alignement. Partant de là, le processus PDDAA pourra être sans cesse enrichi, ses programmes modifiés en fonction des résultats et des enseignements de l'expérience, complétés par de nouvelles lignes d'action, nécessaires puisque les problématiques changent. Mais c'est le socle sur lequel est en train de se bâtir l'efficacité et l'efficience des politiques et programmes de développement agricoles et de sécurité alimentaire des prochaines années.



SIGLES

AGOA : *African Growth and Opportunity Act*

APD : Aide publique au développement

APE : Accord de partenariat économique

ASS : Afrique subsaharienne

BIT : Bureau international du travail

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CAE-EAC : Communauté d'Afrique de l'Est

CEN-SAD : Communautés des États sahélo-sahariens

CER : Communautés économiques régionales

CIRAD : Centre international de recherche agricole pour le développement

COMESA : Marché commun de l'Afrique orientale et australe

CUA : Commission de l'Union africaine

ECOWAP : Politique agricole de la CEDEAO

EEAF : Fédération des agriculteurs de l'Afrique de l'Est

GAFSP : Programme global agriculture et sécurité alimentaire

IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement

IFPRI : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires

IRAM : Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

NPCA : Agence de planification et de coordination du NEPAD

OCDE : Organisation de coopération pour le développement économique

OMC : Organisation mondiale du commerce

OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement

OP : Organisation de producteurs

PAFO : Organisation panafricaine des agriculteurs

PDDAA : Programme détaillé de développement agricole de l'Afrique

PIB : Produit intérieur brut

PED : Pays en développement

PMA : Pays les moins avancés

PMI : Programme minimum d'intégration (CUA)

PNIA : Programme régional d'investissements agricoles

PRIA : Programme régional d'investissements agricoles

PROPAC : Plateforme sous régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale

RAP : Politique agricole régionale de la SADC

RDC : République démocratique du Congo

ReSAKSS : *Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System*

ROPPA : Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest

SACAU : Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe

SADC : Communauté de développement d'Afrique australe

UA : Union africaine

UE : Union européenne

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

UMA : Union du Maghreb arabe

UMAGRI : Union maghrébine des agriculteurs

